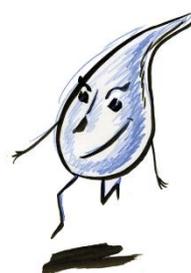




PREMIER CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE L'YÈVRE 2023-2025



ENTRE :

Le **Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)** représenté par Monsieur Gilles BENOIT, Président, conformément à la délibération n° 12-2023 de l'assemblée délibérante en date du 6 mars 2023.

Ci-après dénommé « **porteur du projet** », « **SIVY** »,

d'une part,

ET :

L'**Agence de l'Eau Loire Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par Monsieur Bertrand DUGRAIN, Directeur de la délégation Centre-Loire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, agissant en vertu de la délibération n° 2021-157 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021,

Ci-après dénommée « **agence de l'eau** »,

Et,

La **Région Centre-Val de Loire**, représentée par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération n°22.04.28.56 de la Commission Permanente du 16 juin 2023,

Ci-après dénommée « **Région** »,

Et,

Le **Département du Cher**, représenté par Monsieur Jacques FLEURY, Président du Conseil départemental du Cher, agissant en vertu de la délibération n° xxx/xxx du Conseil départemental du 19 juin 2023,

Ci-après dénommé « **Département** »,

d'autre part,

Le SIVY, l'agence de l'eau, la Région, et le Département sont ci-après dénommés individuellement « parties » et ensemble « parties ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat territorial

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête des milieux aquatiques du bassin de l'Yèvre et ses affluents (*hors Auron, Airain*).

Il s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre l'agence de l'eau et la Région Centre Val de Loire formalisé dans la convention de partenariat du 14 juin 2021. Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau et de la Région Centre Val de Loire d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes en annexe I.

La stratégie de territoire et sa feuille de route (Annexe I) décrivent :

- le territoire,
- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les problématiques et enjeux du territoire hydrographique,
- les pressions significatives à l'origine des dégradations,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide,
- la gouvernance mise en place,
- les partenariats institutionnels et techniques, en particulier les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- le plan d'actions prioritaires global, les indicateurs de suivi et objectifs associés,
- les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite,
- le dispositif de suivi/évaluation adapté aux actions et aux temps de réponse des milieux.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrographique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire annexée.

La carte de localisation du territoire hydrographique et des secteurs concernés est présentée en annexe.

Article 3 : Programme d'actions

Ce deuxième programme d'actions (2023-2028) en faveur des milieux aquatiques du bassin de l'Yèvre, porté par le SIVY, a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation, d'abord politique, à l'issue du premier programme, puis plus technique, selon l'état des lieux du territoire et l'édification de la stratégie en concertation avec le Comité de Pilotage de la démarche.

De grandes orientations, enjeux et objectifs sont identifiés sur le territoire et ensuite géographiquement priorisés à l'échelle des bassins et sous-bassins, sur la base d'un état des lieux général du territoire, associé aux objectifs de la DCE, du SDAGE et des SAGE (voir Annexe I).

Le développement du programme de travaux s'est ensuite principalement reposé sur le diagnostic (REH) de 2012, mis partiellement à jour en 2022, ainsi que la connaissance du territoire et l'expérience cumulée du SIVY.

Un travail de sélection et de criblage des actions favorables aux objectifs a ensuite eu lieu progressivement, en y associant des enjeux d'efficacités écologiques, de moyens financiers, de volontés politiques, de nécessités réglementaires, de capacités logistiques, de concertations locales, de méthodologies techniques, etc.

Le programme d'interventions « travaux » se structure autour d'actions dites « prioritaires » et d'actions de « substitutions » :



Concertation locale au cœur de la démarche de construction du projet du CTMA BV Yèvre

Extrait de la Stratégie / Feuille de route : *Les actions dites « de substitutions » se substituent aux actions « prioritaires » dans le cas d'invalidité/caducité postérieure à leur inscription dans le programme d'actions (raisons techniques, économiques, sociales, ...). Ces actions respectent la stratégie mise en place et sont associées à la procédure administrative unique initiale (DIG, Loi sur l'eau). Elles doivent permettre in fine de se rapprocher au mieux des objectifs fixés du programme en termes d'indicateurs de réalisation / quantité restauré.*

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL TECHNIQUE										
			2023			2024			2025			CTMA 2023-2025	CTMA 2023-2025
	Code action	Description succincte	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	PROGRAMME PRIORITAIRE	PROGRAMME SUBSTITUTION
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	4		4	4		4	4		4	12	0
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	425		425		200	200	1240	600	1840	1665	800
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	510		510	500	270	770	800		800	1810	270
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m				2		2		1	1	2	1
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute				2		2	2		2	4	0
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages							1		1	1	0
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	1286		1286							1286	0
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions											
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...				17 600	0	17 600				17 600	0
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	15 000,0 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	12 000,0 €	0,0 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	3 000,0 €	0,0 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	3		3	8		8	4		4	15	0
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	2		2	3		3	1		1	6	0
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	3 050,0 €		3 050,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	12 050,0 €	0,0 €

Tableau 1 : Tableau de synthèse technique du programme 2023-2025 (3 ans)

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL FINANCIER (TTC)								
			2023			2024			2025		
	Code action	Description succincte	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	217 879,7 €		217 879,7 €	222 426,7 €		222 426,7 €	227 087,4 €		227 087,4 €
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	152 750,0 €		152 750,0 €		40 000,0 €	40 000,0 €	355 000,0 €	42 000,0 €	397 000,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	24 450,0 €		24 450,0 €	24 000,0 €	8 100,0 €	32 100,0 €	44 000,0 €		44 000,0 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m				73 000,0 €		73 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute				142 000,0 €		142 000,0 €	251 434,0 €		251 434,0 €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages							298 000,0 €		298 000,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	7 330,0 €		7 330,0 €						
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions									
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...				94 000,0 €		94 000,0 €			
TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	1 000,0 €		1 000,0 €	31 500,0 €		31 500,0 €	6 400,0 €		6 400,0 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	20 000,0 €		20 000,0 €	35 000,0 €		35 000,0 €			
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	3 050,0 €		3 050,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €
TOTAL			436 459,7 €	0,0 €	436 459,7 €	633 926,7 €	48 100,0 €	682 026,7 €	1 198 921,4 €	47 000,0 €	1 245 921,4 €
ACTIONS PRIORITAIRES			2 269 307,81 €								
ACTIONS SUBSTITUTIONS			95 100,00 €								

Tableau 2 : Tableau de synthèse financière 2023 - 2025 (3 ans)

Détails du programme d'actions 2023 – 2025 et plan de financement associé en annexe VI.

Article 4 : Modalités de pilotage et de coordination de la démarche

Le pilotage et la coordination du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule de coordination est garante d'une démarche concertée et intégrée, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage

➤ Fonctions du comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- valider le contenu du contrat,
- valider les éventuels avenants au contrat,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

➤ Fréquence de réunion du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

➤ Consultation écrite du comité de pilotage

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage.

La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

➤ Constitution du comité de pilotage

Il est présidé par le ou la Président(e) du SIVY et rassemble tous les représentants des différents acteurs et partenaires concernés.

La composition minimale du comité de pilotage est précisée à l'annexe III (*ou Chapitre 5 « Gouvernance » du document Stratégie & Feuille de route, en annexe I*).

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, lorsque la démarche existe sur ce territoire, la structure porteuse des SAGE est également représentée au comité de pilotage.

➤ Organisation du comité de pilotage

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable à l'agence de l'eau.

L'ordre du jour prévoit à *minima* :

- une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route et rappelé en annexe,
- un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotages suivants.

Article 4-2 : Organisation de la coordination

➤ Le porteur de projet est chargé de :

- assurer le pilotage du programme d'actions prévu à l'article 3, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires signataires et/ou techniques,
- rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

➤ L'équipe de coordination du contrat territorial est constituée de 4 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

- animation générale, technique, politique et communication : 1 ETP,
- animation technique, développement et suivi de projets : 2 ETP,
- secrétariat - comptabilité – communication : 1 ETP (0,5 ETP éligible AELB dans le cadre du CTMA),
- renforts ponctuels (stage ou configurations diverses) en appui aux projets

Elle met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions est joint en annexe V.

Article 5 : Modalités de suivi

Article 5-1 : Bilans annuels

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre de :

- faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage. Le rapport d'activités doit être établi selon la trame de l'agence de l'eau. La trame du rapport d'activité est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html>

Article 5-2 : Bilan de troisième année

Le premier contrat territorial adossé à la stratégie et la feuille de route associée doit obligatoirement faire l'objet d'un bilan technique et financier en troisième année.

Celui-ci sera présenté au comité de pilotage. La CLE des SAGE, pourra en être informée.

L'établissement du bilan technique et financier doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations, résultats et premiers impacts des actions. Il sera l'occasion d'identifier les non réalisations et leurs justifications au regard du contexte local.

Une synthèse du bilan technique et financier sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Elle accompagnera toute demande de signature d'un second contrat territorial de 3 ans.

Le respect des engagements conditionne la signature du second contrat territorial. Les ajustements de programmation effectués doivent être conformes à la stratégie de territoire et la feuille de route associée.

Si les éléments propres au contexte local et les conclusions du bilan technique et financier sont défavorables à la poursuite des actions sur le territoire concerné, l'agence de l'eau mettra un terme à son accompagnement et le contrat sera clos à l'issue de la troisième année.

Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Article 6-1 : Le Porteur de projet

Le SIVY s'engage à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats milieux aquatiques et s'il doit assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence GEMA(PI).
- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage.
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides].
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

Article 6-2 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Pour l'action dont il assure la Maîtrise d'ouvrage, le Département s'engage à :

- réaliser l'action prévue, dans les délais indiqués, selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides.
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser un bilan de l'action pour alimenter le bilan du contrat et rendre compte de l'efficacité de l'intervention menée.
- contribuer au bilan évaluatif au bout des 6 ans.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Accompagnement des financeurs

Article 7-1 : L'agence de l'eau Loire-Bretagne

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. **Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau.** Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial.
- dans le cadre du partenariat agence de l'eau et Région Centre Val-de-Loire visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de la coordination conformément au document 11^e programme.

Article 7-2 : La Région Centre-Val de Loire

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions et des modalités d'intervention retenues dans le présent contrat pour la période 2021-2027 (période du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) actuellement en vigueur), afin de permettre la mise en œuvre du programme d'actions prévu à l'article 3. Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de la Région. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires.
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées. Aussi, dans le cadre du présent contrat territorial, les parties pourront être amenées à recevoir ou avoir connaissance de données à caractère personnel telles que des bilans financiers concernant les demandes d'aides avec la Région et le suivi financier du contrat, des modèles de cahiers des charges, des guides de rédaction, Les données transmises dans le cadre du présent contrat ne peuvent être utilisées à d'autres finalités que celles prévues au présent contrat et sauf obligation légale ou réglementaire particulières, devront être détruites dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution de la présente convention.
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial.

Article 7-2 : Le Département du Cher

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions et des modalités d'intervention retenues dans le présent contrat. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. L'engagement du Département ne vaut que si l'échéancier prévu pour la réalisation des actions et la communication des documents justificatifs par le porteur de projet est respecté. Le Département dispose par ailleurs d'un droit à récupération de la subvention dans l'hypothèse où :

- les documents justificatifs font apparaître que le montant définitif justifié de l'action considéré est inférieur au montant prévisionnel. La subvention est alors réduite au prorata des dépenses réellement justifiées.
- Tout ou partie des sommes versées aurait été utilisée à des fins autres que celles prévues par le présent contrat. Le Département exige, après que le porteur de projet ait été mis en demeure de faire valoir ses observations, le versement des sommes indûment perçues ;
- transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le bassin versant, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose...

Article 8 : Données financières

Le coût prévisionnel global du contrat territorial (prioritaire) de 2023 à 2025 s'élève à **2 269 308 euros TTC**. Les dépenses prévisionnelles retenues par l'agence de l'eau s'élèvent à 2 176 705 euros TTC et le montant global maximal des aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne, conformément aux modalités d'intervention du 11^e programme en vigueur, serait de 1 227 258 euros TTC. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés à **titre indicatif**.

Les évolutions des modalités d'intervention de l'agence de l'eau, de la Région et du Département et de leurs capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 1 227 258 euros TTC de subvention de **l'agence de l'eau**, soit 54%
- 252 980 euros TTC de subvention de la **Région***, soit 11% (hors animation*)
- 181 889 euros TTC de subvention du **Département**, soit 8 %

Part de l'autofinancement :

- 394 703 euros TTC d'autofinancement de la part du **SIVY**, soit 17%
- 106 500 euros TTC d'autofinancement de la part du **Département**, soit 5% (relative à l'action portée en maîtrise d'ouvrage Département)

*L'animation pourra être financée par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21 avec un montant plancher minimum de 25 000 € (le montant à mobiliser est estimé à 105 977,63 €, soit 5%).

Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Article 9-1 : L'agence de l'eau

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions de coordination, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

Article 9-2 : La Région Centre-Val de Loire

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une déclaration individuelle d'aide financière prise par délibération de la Commission Permanente Régionale.

Toute demande d'aide régionale doit être déposée sur le portail régional dématérialisé à l'adresse suivante <https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr/>, préalablement au démarrage de l'opération.

Les pièces nécessaires au paiement de la subvention devront également être déposées sur le portail régional dématérialisé à l'adresse suivante <https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr/>.

Les aides sont versées au maximum en deux fois. Dans le cas d'un versement fractionné :

- l'acompte ne peut dépasser 50% de l'aide et est versé selon les conditions prévues par l'acte attributif (arrêté ou convention).
- le solde est versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées indiquant les dates de paiement et visé par le comptable public ou le responsable de la structure privée.

Dans l'hypothèse où les réalisations seraient inférieures aux prévisions, la subvention régionale sera réduite au prorata. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Région les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation régionale.

Dans tous les cas, le bénéficiaire présentera à la Région, dès la fin de l'opération, un bilan des actions engagées.

Les justificatifs financiers (frais, facture, ...) devront être tenu à la disposition de la Région en cas de contrôle sur l'opération menée pendant une durée de 10 ans à compter du mandat de solde du dossier.

Dans tous les cas, la Région est en droit d'exiger le reversement du montant versé en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti

Contrôle :

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée, ainsi que celles ayant fait l'objet d'une attestation sur l'honneur.

Vérifications à postériori :

La Région se réserve le droit, par échantillonnage, d'opérer des vérifications a postériori de l'attribution de la subvention. Pour rappel, des pièces n'ont pas été transmises lors de la demande de subvention et ont fait l'objet d'une attestation sur l'honneur. Le bénéficiaire s'engage à transmettre ces pièces sur demande de la Région. Par ailleurs, la Région peut être amenée à convoquer ou recevoir le représentant du bénéficiaire.

En cas de non transmission totale ou partielle ou de transmission insatisfaisante, une mise en demeure sera transmise au bénéficiaire pour régularisation / explications dans un délai de 30 jours. A l'issue des opérations de vérification, la Région pourra prendre :

- un avis de conformité si les pièces sont transmises et conformes ;
- un avis de non-conformité si les pièces ne sont pas transmises ou si elles sont transmises et non conformes.

En cas de non transmission, de transmission partielle, de déclaration fautive ou incomplète, la Région se réserve le droit d'annuler la subvention et les actes afférents et/ou de procéder au remboursement total ou partiel de la subvention.

Article 9-3 : Le Département du Cher

Chaque opération prévue dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par le Département.

Les opérations programmées devront toutefois faire l'objet d'un engagement avant l'échéance du présent contrat territorial mentionnée en son article 11 (31 décembre 2025). Pour la dernière année du contrat, un protocole d'accord sera signé entre le porteur du projet et le Département afin que les pièces justificatives puissent être transmises au plus tard le 31 décembre 2027.

Pour chaque opération, le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide qui sera constituée des pièces suivantes :

- BIC-IBAN,
- note technique présentant l'opération prévue,
- montant prévisionnel détaillé de l'opération et plan de financement prévisionnel,
- une délibération faisant référence à l'opération concernée.

L'engagement juridique du projet, tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande, ne pourra intervenir qu'après réception de la décision d'attribution. Néanmoins, une autorisation de démarrage anticipé pourra être sollicitée en cas de nécessité.

Les modalités de versement de l'aide, ainsi que les pièces à fournir, seront précisées dans la décision d'attribution pour l'opération concernée.

Le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'opération subventionnée ainsi que celles ayant fait l'objet d'une attestation sur l'honneur.

Le Département se réserve le droit, par échantillonnage, d'opérer des vérifications a posteriori de l'attribution de la subvention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre ces pièces sur demande du Département.

Article 10 : Durée du contrat territorial

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

Article 11 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel

Article 11-1 : L'agence de l'eau

Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Données collectées :

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale

Concernant les actions de coordination : les données à caractère personnel figurant sur les pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Destinataires des données à caractère personnel :

Les données collectées demeurent au sein de l'agence et ne sont communiquées à aucun destinataire.

Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet ;

Droits des personnes :

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr
- Contacter le DPD par courrier postal :
Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon –
CS 36339 – 45063 Orléans cedex 2

Toute personne qui, après avoir contacté l'agence de l'eau Loire-Bretagne, estime que les droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Article 11-2 : La Région Centre-Val de Loire

La Région applique la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel qu'elle collecte dans le cadre de l'instruction des demandes de subventions liées au présent contrat territorial.

À ce titre, l'ensemble des informations seront communiquées au demandeur quant à l'utilisation de ses données (finalité, base légale du traitement, durée de conservation, destinataires des données, exercice des droits des personnes concernées, ...).

Article 11-3 : Le Département du Cher

Le porteur de projet autorise le département à traiter les informations recueillies dans le cadre de l'activité. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services du Département, responsable du traitement, d'instruire le présent contrat ;
- aux agents de la Paierie départementale du Cher, de traiter les aspects comptables et budgétaires du présent contrat ;
- aux agents du Département d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluations de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin) ;
- aux prestataires du Département auxquels il peut sous-traiter une partie de la réalisation du traitement (si besoin) ;
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle (si besoin).

En fournissant les réponses, le porteur de projet consent à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Le porteur de projet bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ces données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer son consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données – Conseil départemental du Cher – Hôtel du Département – 1 Place Marcel Plaisant – CS 30322 – 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.

Les réclamations relatives à la protection de ces données sont à adresser auprès de la CNIL.

Article 12 : Communication sur le contrat

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire mention du concours financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région et du Département :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau, de la Région et du Département ;
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ; de la Région et du Département ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, ils s'engagent à informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet, visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...).

Article 13 : Révision et résiliation du contrat territorial

Article 13-1 : Révision

Par principe, toute modification du présent contrat territorial nécessite la conclusion d'un avenant, notamment les modifications portant sur :

- l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
- l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
- une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
- tout changement de l'un des signataires du contrat.

Par dérogation et à titre exceptionnel, les opérations listées ci-dessous feront simplement l'objet d'un échange en comité de pilotage avec inscription au compte-rendu de réunion, mais n'impliqueront pas d'avenant au contrat :

- le décalage de l'engagement d'une opération inscrite dans le contrat sans remise en cause de la stratégie ni même l'économie générale du contrat ;
- l'ajout d'opération(s) peu coûteuse(s) et de même nature, sans modification du montant total (pluriannuel) du poste dont elle relève, donc avec la réduction concomitante d'une autre dotation du poste.

Article 13-2 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de modification apportée par un des signataires sans avenant
- en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par les parties ne peut intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : litige

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement un règlement amiable à tout différend résultant de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat.

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat, qui n'aura pas pu être réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Boutonnerie – ORLÉANS CEDEX 1).

Fait à

Le 2023

Fait en quatre (4) exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie,

Pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)

Le Président,

Gilles BENOIT

Le Directeur général de
l'Agence de l'Eau Loire-
Bretagne

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation, le Vice-président
délégué à la Biodiversité, les Parcs
Naturel Régionaux, Loire et rivières,
eau, air et condition animale

Pour le Conseil départemental
du Cher, le Président

par délégation, Monsieur
Bertrand DUGRAIN, Directeur
de la délégation Centre Val de
Loire

Monsieur Jean-François BRIDET

Monsieur Jacques FLEURY

LISTE DES ANNEXES

- I. STRATEGIE TERRITORIALE / FEUILLE DE ROUTE
- II. CARTE DU TERRITOIRE
- III. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE, REGLES DE FONCTIONNEMENT
- IV. INDICATEURS DE SUIVIS RETENUS ET OBJECTIFS CIBLES
- V. FICHES MISSIONS DES ANIMATEURS ET ORGANISATION FONCTIONNELLE LA COORDINATION
- VI. PLAN DE FINANCEMENT

ANNEXE I

STRATEGIE TERRITORIALE & FEUILLE DE ROUTE

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2028
Stratégie territoriale et feuille de route

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du bassin de l'Yèvre 2023-2028



Cofinancé par
l'Union européenne

STRATEGIE TERRITORIALE & FEUILLE DE ROUTE

Sommaire

PREAMBULE & CONTENU	26
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	27
1.1 Le syndicat de rivière porteur du projet.....	27
1.2 Bilan du programme d'interventions 2016-2020.....	28
1.3 Contextualisation du territoire	30
1.4 Cohérences hydrographique et hydrogéologique	31
2. PROBLEMATIQUES ET ENJEUX	34
2.1 L'Etat écologique des Masses d'eau superficielles	34
2.2 L'état de la ressource souterraine	35
2.3 La continuité écologique / plans d'eau	35
2.4 Etat morphologique des cours d'eau	36
2.5 Le Changement climatique et la sévérité des étiages.....	37
2.6 Les initiatives en cours, en faveur de la ressource.....	37
2.7 Présentation « détaillée » des enjeux	38
<i>Enjeu A : Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité</i>	<i>38</i>
<i>Enjeu B : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau s.....</i>	<i>39</i>
<i>Enjeu C : Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau</i>	<i>39</i>
<i>Enjeu D : Amélioration de la connaissance des milieux.....</i>	<i>39</i>
<i>Enjeu E : Animation et fédération autour du projet.....</i>	<i>40</i>
3. PRIORITES.....	41
4. OBJECTIFS	45
4.1 Les objectifs stratégiques déclinés pour chacun des enjeux	45
4.2 Compatibilité avec les SAGE et cohérence les autres politiques.....	48
5. GOUVERNANCE	49
6. MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION	51
7. PROGRAMME D'ACTION	53
7.1 Le développement concret du projet	53
7.2 Le programme d'action	54
7.3 Les moyens politiques, financiers et humains pour la maîtrise du projet	68
8. CONDITIONS DE REUSSITE	69
9. SUIVI & EVALUATION	72

Tables des figures

Figure 1 : Ateliers de concertation sur l'avenir des projets du SIVY avec les élus délégués (2019)	26
Figure 2 : Illustration du planning "type" d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Territorial	26
Figure 3 : Le périmètre du SIVY et ses EPCI	27
Figure 4 : Grands ensembles paysagers du SIVY	30
Figure 5 : la Champagne berrichonne (Yèvre-amont)	30
Figure 6 : Secteur urbanisé de l'agglomération de Bourges	30
Figure 7 : Paysage bocager Pays fort-Moulon	30
Figure 8 : Forêt et étang de Sologne	30
Figure 9 : Cartographie du bassin de l'Yèvre au sein du SAGE Yèvre-Auron et du Département du Cher	31
Figure 10 : Masses d'eau superficielles du territoire	32
Figure 11 : Masses d'eau souterraines du territoire étudié	33
Figure 12 : Histogramme de l'évolution de l'état du Langis en 2012 puis 2021, suite aux actions du premier CTMA.	36
Figure 13 : Priorisation des masses d'eau du territoire d'étude	41
Figure 14 : Figure récapitulative des enjeux et priorisation par Masses d'eau / sous-bassins dans le cadre du projet 2023-2028.....	44
Figure 15 : Déclinaison des objectifs stratégiques à l'échelle de sous-bassins du bassin SIVY	47
Figure 16 : Conseil des élus du SIVY	49
Figure 17 : Concertation locale au cœur de la démarche de construction du projet du CTMA BV Yèvre	53
Figure 18 : Identification des segments et compartiments physiques d'un cours d'eau susceptibles de faire progresser l'Etat du tronçon	53
Figure 19 : Illustration du processus de criblage des actions du programme	53
Figure 20 : Répartition du programme 2023 - 2028 (actions prioritaires)	58
Figure 21 : Répartition du programme 2023 - 2028 (actions de substitutions)	58
Figure 22 : Cartographie du programme d'action 2023-2028.....	66
Figure 23 : Superposition des actions du programme 2023-2028 et de la cartographie stratégie	67
Figure 24 : Représentation des répartitions annuelles des projets du volet "travaux" sur 6 ans	69
Figure 25 : Plantations pour limiter les transferts par ruissellements et érosions des sols (Agence de l'Eau Artois-Picardie)	71
Figure 26 : Réseau du suivi piscicole du Cher (FDAAPPMA 18)	71

Table des tableaux

Tableau 1 : Les différentes masses d'eau concernées (Source : AELB / SAGE 2014).....	32
Tableau 2 : Masses d'eau souterraine sur le périmètre SIVY (Masses d'eau de niveau 1 en gras)	33
Tableau 3 : Etat écologique des Masses d'Eau superficielles du bassin du SIVY et les risques de non atteinte du bon état par pression.....	34
Tableau 4 : Linéaires "liste 2" au titre de la L.214-17 du Code de l'Environnement	35
Tableau 6 : linéaires dégradés pour le compartiment lit mineur (hors Masse d'eau Barangeon, Guette et Croulas) en 2021.....	36
Tableau 5 : Ecart à la limite du bon état pour les bassins versants (hors Barangeon, Guettes et Croulas, Marges intégré dans Yèvre amont) en 2012.....	36
Tableau 7 : Détail de l'évolution du REH entre 2012 et 2021 sur l'ensemble du territoire	36
Tableau 8 : Enjeux et objectifs du projet 2023-2028 du bassin de l'Yèvre.....	46
Tableau 9 : Comptabilité du programme 2023-2028 avec les objectifs du SAGE Yèvre-Auron	48
Tableau 10 : Gouvernance et suivi du Contrat Territorial	50
Tableau 11 : Synthèse générale - technique et financier du programme 2023 – 2028 (6 ans)	57
Tableau 12 : Prévisionnel technique sur 6 ans (2023 - 2028).....	59
Tableau 13 : Illustrations de la répartition prévisionnel des actions par Masses d'eau, sur 6 ans (2023 - 2028).....	60
Tableau 14 : Prévisionnel financier annuel, sur 2 x 3 ans, sur 6 ans (actions prioritaires et de substitutions)	61
Tableau 15 : Répartition financière / financeurs / an / 3 ans, pour le CTMA « 2023 - 2025 »	62
Tableau 16 : Répartition financière / financeurs / an / 3 ans, pour le CTMA « 2026 - 2028 »	63
Tableau 17 : Synthèse du partage financier sur 6 ans (actions prioritaires)	64
Tableau 18 : Programme d'indicateurs associés aux actions et prévisionnel financier / an / 2 x 3 ans / 6 ans	65



PREAMBULE & CONTENU

Fort d'une expérience d'un premier programme d'actions mis en œuvre de 2016 à 2020 (dernières actions en 2021), ce deuxième programme (stratégie 2023-2028), portée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), s'appuie sur l'étude bilan du précédent associée à un état des lieux du territoire concerné, sur un ensemble de connaissances agrégées depuis 2011, une concertation continue avec les membres du Comité de Pilotage et les différents acteurs du territoire.

Il s'agit de répondre à un cadre réglementaire, celui de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE), qui vise à atteindre le « bon état écologique » des masses d'eau, en cohérence avec l'ensemble des politiques et objectifs locaux

Cette démarche répond également, avec enthousiasme, à une réflexion des acteurs politiques locaux, qui, après le Contrat Territorial 2016-2020, ont souhaité poursuivre une dynamique ambitieuse dédiée aux enjeux environnementaux du territoire.



Figure 1 : Ateliers de concertation sur l'avenir des projets du SIVY avec les élus délégués



La « **Stratégie territoriale et feuille de route** » est un document qui accompagne le Contrat Territorial, outil phare du partenariat regroupant l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Régions et Départements pour œuvrer d'un point de vue opérationnel sur les territoires.

Ce document expose succinctement la cohérence entre la situation et problématiques liées à la ressource d'un territoire donnée, et le programme d'interventions proposées qui doit y répondre, qui fera l'objet du Contrat Territorial.

Son contenu se conforme aux attentes du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, réalisé selon le « Guide pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT eau », de janvier 2022.

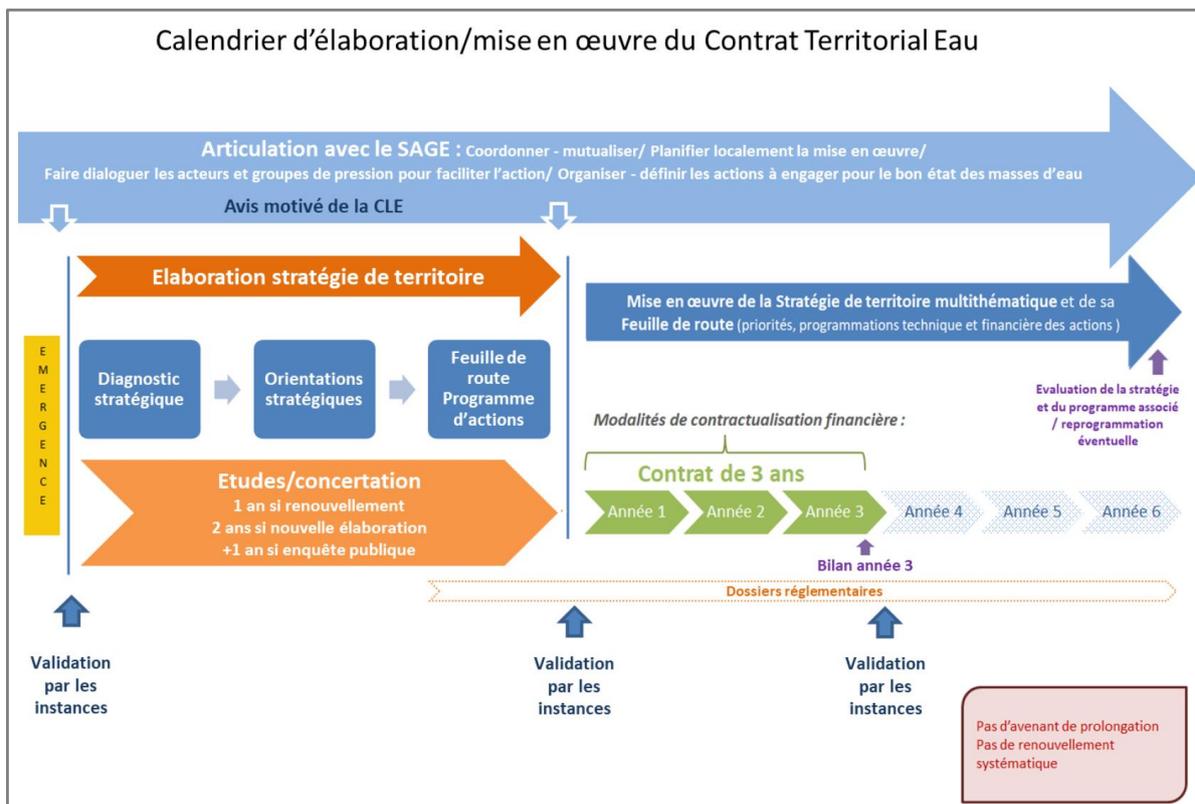


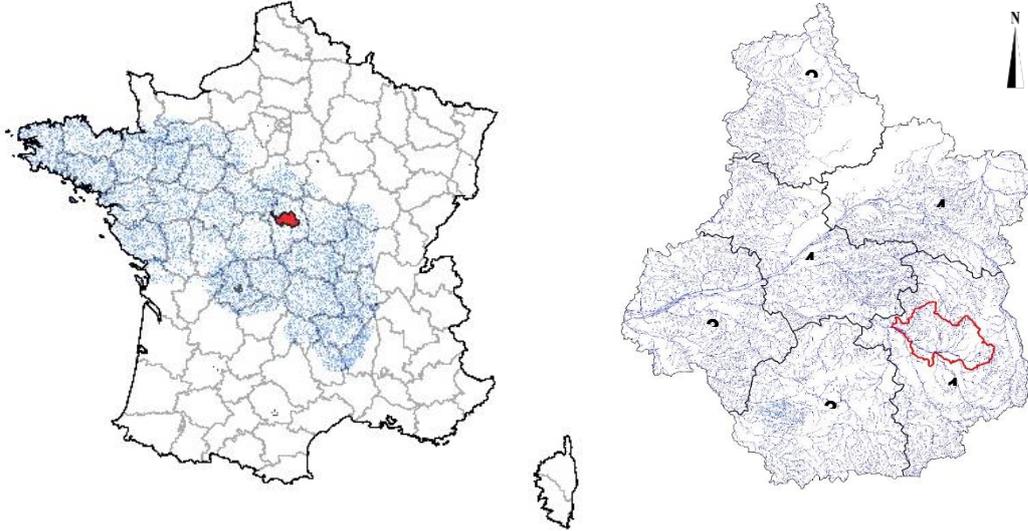
Figure 2 : Illustration du planning "type" d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Territorial



1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Le syndicat de rivière porteur du projet

Créé en 2013, le syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est un syndicat mixte fermé, qui se trouve dans le Département du Cher (18) en Région Centre-Val-de-Loire.



Il représente aujourd'hui un territoire comprenant 52 communes, sur un périmètre d'environ 1200km², sur une partie du bassin de l'Yèvre (le cours d'eau l'Yèvre, et ses affluents rive droite essentiellement).

En 2017, le SIVY fusionnait avec le SIAVB (Syndicat du Barangeon) par cohérence hydrographique (affluent de l'Yèvre), alors porteur d'une démarche territoriale en voie de finalisation (voir art 1.2).

Depuis 2018, le syndicat porte la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) confiée par délégation-substitution par 6 EPCI : La Septaine, Bourges Plus, Vierzon Sologne Berry, Terres de Haut Berry, Sauldre et Sologne, Berry Loire Vauvise.

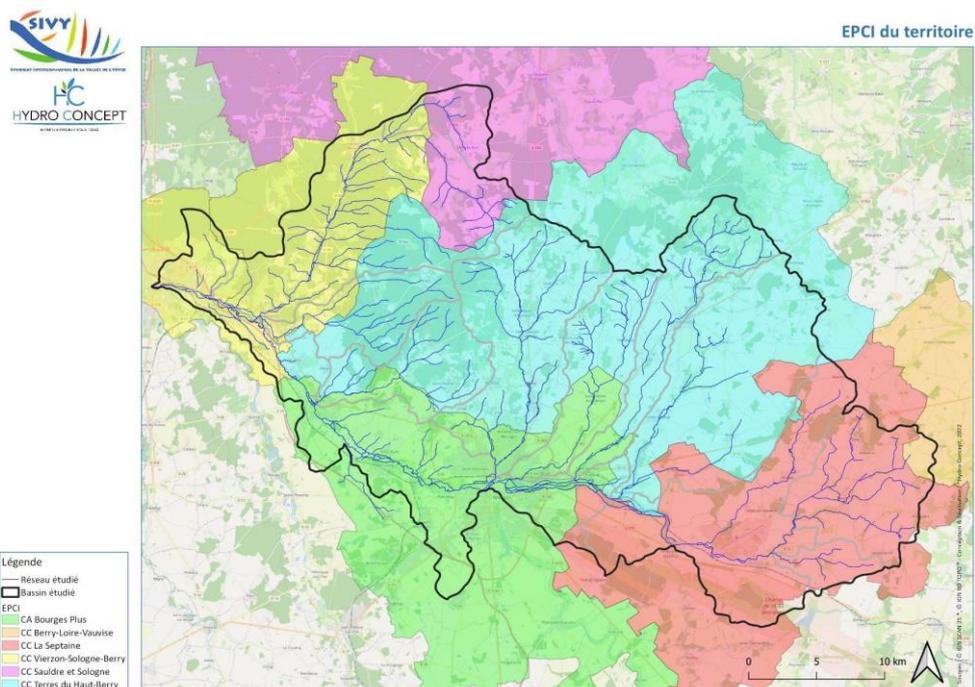


Figure 3 : Le périmètre du SIVY et ses EPCI

1.2 Bilan du programme d'interventions (CTMA) 2016-2020

Le SIVY a mis en place un 1^{er} programme d'actions concernant 9 Masse d'eau, dans le cadre d'un contrat territorial mis en œuvre de 2016 à 2020 :

Typologie d'action	Unité	Programme prévisionnel (2016-2020)		Programme réalisé (2016-2020)		Bilan technique et financier (2016-2020)	
		Quantité prévue	Dépenses prévues (TTC)	Quantité réalisée	Dépenses réalisées (TTC)	Ratio de réalisation technique %	Ratio de réalisation financier %
Restauration morphologique du lit mineur	Unités/ml	27/11 850	1 440 930 €	45/8 948	860 803 €	150%/76%	60%
Aménagement du lit mineur/lit d'étiage	ml	2 700	486 000 €	2395	216 090 €	89%	38%
Reprofilage/retalutage de berges	ml	5 495	659 400 €	4439	489 966 €	81%	87%
Création d'un lit	ml	470	112 800 €	0	0 €	0%	0%
Recharge granulométrique	ml	2 685	96 660 €	1614	40 998 €	60%	42%
Gestion des embâcles	ml	500	21 270 €	1/500	24 490 €	33%/100%	115%
Franchissement pour le bétail	Unité	3	7 200 €	8	17 274 €	267%	240%
Aménagement d'abreuvoirs	unité	24	57 600 €	36	71 985 €	150%	125%
Restauration des annexes hydrauliques	ml	250	13 200 €	290	27 854 €	116%	211%
Restauration de frayères	ml	250	13 200 €	290	27 854 €	116%	211%
Ripisylve et protection de berges	ml	20720	462 744 €	17790	148 679 €	86%	32%
Restauration légère	ml	850	35 700 €	1100	13 879 €	129%	39%
Plantation	ml	12 360	231 660 €	10580	21 517 €	86%	9%
Reconversion d'alignements de peupliers	ml	1 750	147 000 €	1320	68 943 €	75%	47%
Mise en défens/Clôture	ml	5 760	48 384 €	4790	44 340 €	83%	92%
Lutte contre les espèces invasives		5	17 400 €	5	7 327 €	50%	50%
Gestion des espèces invasives végétales	année	5	12 000 €	5	5 985 €	100%	50%
Gestion des espèces invasives animales	forfait	5	5 400 €	5	1 342 €	100%	25%
Restauration de la continuité écologique	unités	26	82 200 €	26	58 766 €	100%	71%
Restauration de la continuité, Ouvrages hydra	Unité	26	82 200 €	26	58 766 €	100%	71%
TOTAL Programme de travaux	Unités/ml	58/32 820	2 016 474 €	71/27 028	1 103 430 €	131%/82%	55%
Animation et fonctionnement	ETP+appui technique	4	729 860 €	4	712 730 €	100%	98%
TOTAL Fonctionnement syndicat			729 860 €		712 730 €		98%
Suivi	Unité	56	241 393 €	50	217 447 €	89%	167%
Communication	Annuel	5	45 600 €	6	27 925 €	120%	61%
Urgences	forfait	5	18 000 €	0	0 €	0%	0%
Etudes complémentaires Continuité	Unité	19	549 600 €	12	340 284 €	63%	62%
MOE/Travaux ouvrages >50cm et complexes			723 000 €	0	0 €	0%	0%
DIG complémentaires ouvrages	Unité	3	36 000 €	0	0 €	0%	0%
TOTAL Actions d'accompagnement			1 613 593 €		770 656 €		48%
TOTAL Programme CTMA signé			4 359 927 €		2 586 816 €		59%
TOTAL Programme CTMA après avenant			3 167 622 €		2 586 816 €		82%

Le bilan est jugé avec des gains écologiques et sociaux constatés.

Extrait de la synthèse du bilan du projet réalisé par le bureau d'étude « Hydro-Concept » :

- « respect global du programme initial »
- « feuille de route suivie »
- « Taux de réalisation des actions de restauration de 76% »
- « 2395ml / 2700ml réalisé des actions les plus ambitieuses »
- « Gestion rigoureuse des projets »
- « Collaboration et concertation entre nombreux acteurs »
- « Indicateurs financiers bons »
- « le SIVY est devenu un acteur connu et reconnu du territoire selon les retours d'enquête » « une certaine valeur inédite des actions dans le paysage local, à l'échelle départementale notamment »

Certaines interventions obtiennent par ailleurs une reconnaissance nationale : un site de démonstration nationale OFB (2017), un projet ayant obtenu le trophée LIFE ARTISAN dédié aux projets exemplaires mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature.



Figure 4 : Projet de restauration de l'Auxigny à St-Martin d'Auxigny (SIVY, 2019)

Trois Masses d'eau (Barangeon, Guettes et Croulas), non concernées par le programme 2016-2020, ont précédemment fait l'objet d'un contrat territorial, initié dès 2006 par le SIAVB et mis en œuvre de 2012 à 2016. Trois grands volets définissaient ce projet :

Restauration physique du lit mineur ;

Restauration de la continuité écologique ;

Interventions au niveau des berges et de la ripisylve.

L'étude bilan (réalisée en 2018 par le bureau d'étude GEONAT), apportait la conclusion suivante :

Le contrat a globalement répondu aux enjeux et objectifs préalablement définis. La majorité des actions ont été mises en œuvre pour des coûts moindres que le prévisionnel. Des actions répondent totalement ou partiellement aux objectifs sur chaque secteur. Un bilan mitigé par la communication avec les partenaires du projet, et parfois un manque d'adaptabilité vis-à-vis de l'évolution des enjeux.

	Unité	Prévisionnel 2012-2016	Réalisé	% de réalisation
Restauration				
Entretien de la végétation de berge lourde	ml	300	300	100%
Entretien de la végétation de berge légère	ml	8163	6283	77%
Abattage d'arbres	u	99	68	69%
Enlèvement d'embâcles	u	210	141	67%
Aménagements d'ouvrages (hors manipulation d'ouvrages)	u	54	45	83%
Aménagements d'abreuvoirs et passerelles	u	20	15 (*dont 5 pompes à museau qui n'ont pas été observées lors du terrain)	75%
Pose de clôtures	ml	2875	1600	56%
Création de frayères à brochet	m2	1200	1200	100%
Protection de berges	ml	130	60	46%
Plantation de végétation de berge	ml	2995	2995	100%
Entretien				
Entretien de la végétation de berge légère	ml	37500	20676	55%
Abattage d'arbres	u	64	38	59%
Enlèvement d'embâcles	u	64	55	86%
Entretien de frayères à truite fario	m2	8000	3540	44%
Entretien de frayères à brochet	u	3	3	100%
Études - Indicateurs de suivi				
IBG-DCE (*)	u	10	9	90%
IBD	u	10	10	100%
IPR (*)	u	4	3	75%
Analyses physico-chimiques	u	42	40	95%
Étude pour l'aménagement des moulins et étangs en barrage	u	1	1	100%
Animation				
Suivi et mise en œuvre du Contrat Territorial	-	5	5	100%
Sensibilisation - Communication				
Édition de plaquettes ...	€	7000	2740,09	39%

	Coût prévisionnel	Coût notifié	Coût facturé (réel)	% de réalisation financier
Actions de restauration	327 451,00 €	259 326,47 €	247 485,54 €	75,58%
Actions d'entretien	197 281,00 €	101 666,96 €	78 678,49 €	39,88%
Études et indicateurs de suivi	68 500,00 €	50 648,02 €	54 508,60 €	79,57%
Sensibilisation et communication	7 000,00 €	2 740,09 €	2 740,09 €	39,14%
Poste de technicien de rivière	218 750,00 €	171 803,41 €	171 803,41 €	78,54%
Total	818 982,00 €	586 184,95 €	555 216,13 €	67,79%

1.3 Contextualisation du territoire

Le territoire est complexe par la diversité de ses paysages, qui pré-déterminent différentes problématiques liées à l'eau.

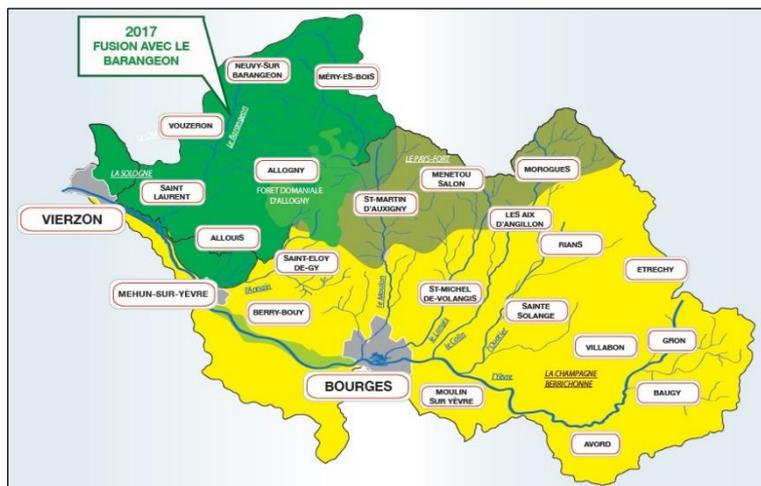


Figure 5 : Grands ensembles paysagers du SIVY

- ✓ Le paysage le plus vaste est le **paysage de plaine** qui correspond à la partie Est du territoire.

C'est le paysage ouvert de la Champagne Berrichonne dont les terres sont employées à l'agriculture intensive céréalière.



Figure 6 : la Champagne berrichonne (Yèvre-amont)

- ✓ Les villes de Bourges (> 65 000 hab) et Vierzon (> 25 000 hab) représentent **d'importantes surfaces urbanisées** aux nombreuses confluences.



Figure 7 : Secteur urbanisé de l'agglomération de Bourges

- ✓ Au Nord du territoire, les reliefs sont plus marqués, le paysage est davantage bocager avec une dominante prairiale mais aussi un **paysage de vignes et vergers** (contrefort du pays Sancerrois).



Figure 8 : Paysage bocager Pays fort-Moulon

- ✓ Le Nord-Ouest du territoire est caractérisé par un **paysage forestier** correspondant aux portes de la Sologne, avec de grandes parcelles forestières et une forte densité d'étangs.



Figure 9 : Forêt et étang de Sologne

Le territoire se caractérise également par des singularités naturelles et/ou patrimoniales liées à l'eau, comme la présence des Marais classés de la Voiselle à Bourges, 4 espaces Natura 2000, 29 sites ZNIEFF de type 1, 6 sites ZNIEFF de type 2, aucun arrêté de biotope, 3 bassins en 1^{ère} catégorie piscicole.

Le SAGE Yèvre-Auron a répertorié près de 501 zones humides (290km²) sur son territoire lors d'une identification encore partielle de ces espaces. Les usages locaux de la ressource sont répartis entre l'usage domestiques/Eau potable (≈40%), l'irrigation agricole (≈50%) et l'industrie (≈10%) (Donnée échelle SAGE Yèvre-Auron).

Cette diversité des paysages et des usages, sur une ressource fragile (art.2.1 à 2.5), mobilise actuellement plusieurs initiatives en faveur de la ressource (art. 2.6).



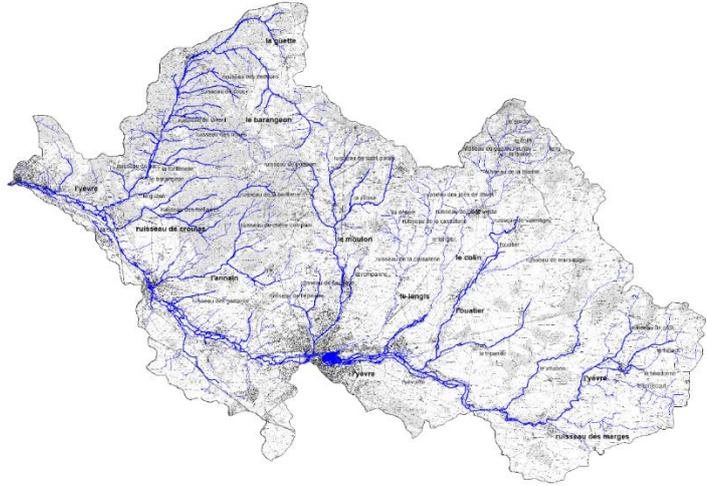
1.4 Cohérences hydrographique et hydrogéologique

L'Yèvre draine un bassin versant total de 2 232 km² avec son principal affluent « l'Auron, qu'il rejoint à Bourges », sa confluence avec le Cher est à Vierzon.

Le périmètre du projet est celui du SIVY (1200km², 1100km de cours d'eau permanents et intermittents).

Le réseau hydrographique et le fonctionnement des milieux est typiquement de plaine, sous influence océanique dégradée.

Le territoire se caractérise par une certaine diversité (relative), notamment par l'occupation des sols, la géologie, les reliefs, la pluviométrie, provoquant des différences marquées sur le fonctionnement des affluents de l'Yèvre (temps de réponse, sévérité des étiages, ...)



La quasi-entièreté de ce territoire fait l'objet d'un SAGE « Yèvre-Auron », dans lequel deux entités portent, chacune, une démarche Territoriale liée aux milieux aquatiques, le syndicat de l'Yèvre (SIVY) et le syndicat de l'Auron/Airain (SIAB3A).



Une partie restreinte du bassin (à la confluence de l'Yèvre avec le Cher) est comprise dans le « SAGE Cher-Amont »

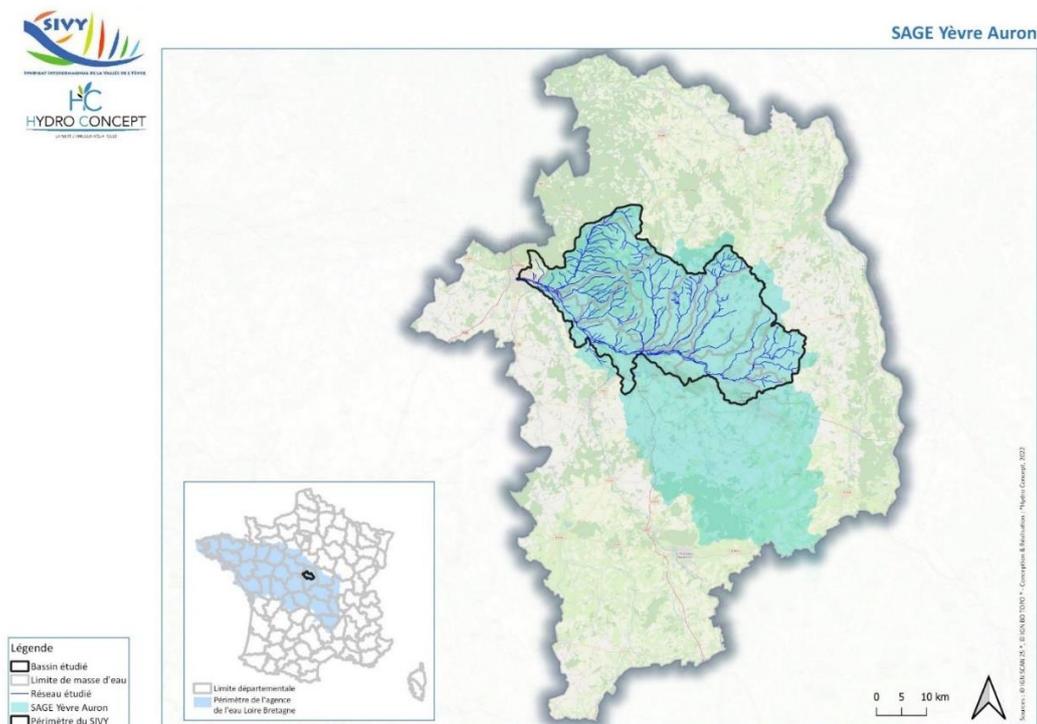


Figure 10 : Cartographie du bassin de l'Yèvre au sein du SAGE Yèvre-Auron et du Département du Cher

Les masses d'eau superficielles

Les 12 masses d'eau concernées sur le territoire du bassin versant de l'Yèvre (périmètre projet du SIVY) sont répertoriées dans le tableau suivant :

Nom de l'entité	Code européen	Superficie (km ²)
L'YÈVRE DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LES MARGES JUSQU'À OSMOY	FRGR0315a	111
L'YÈVRE DEPUIS OSMOY JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE CHER	FRGR0315b	222
LE BARANGEON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR0332	173
LES MARGES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR1479	17
L'YÈVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À FARGES-EN-SEPTAINE	FRGR2087	91
L'OUATIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR2108	162
LE LANGIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR2116	68
L'ANNAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR2118	62
LE CROULAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE BARANGEON	FRGR2123	54
LE MOULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR2132	133
LE COLIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'YÈVRE	FRGR2140	73
LA GUETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE BARANGEON	FRGR2183	25

Tableau 3 : Les différentes masses d'eau concernées (Source : AELB / SAGE 2014)

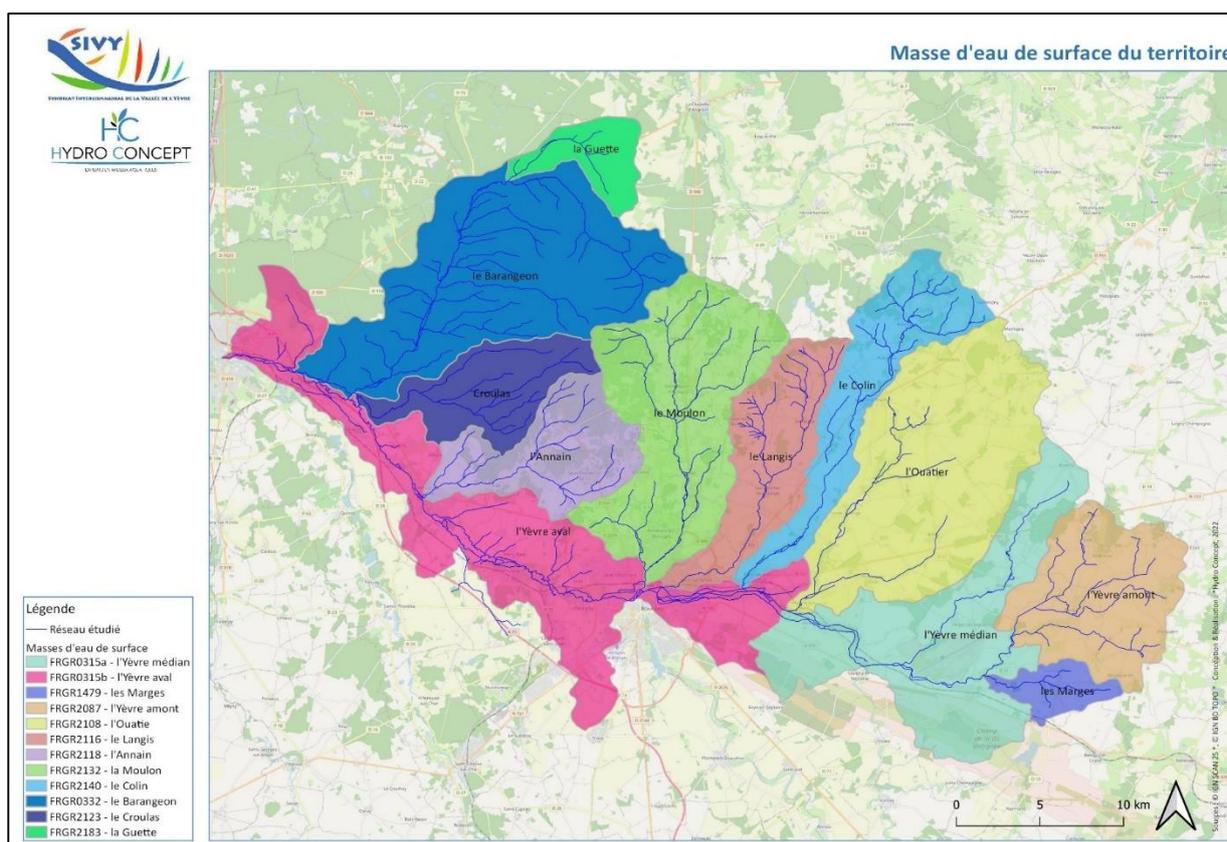


Figure 11 : Masses d'eau superficielles du territoire

Les masses d'eau souterraines

Le périmètre d'étude est situé sur plusieurs masses d'eau souterraines : 6 masses d'eau de niveau 1 et 8 masses d'eau de niveau 2.

Nom de l'entité	Code européen	Niveaux
CALCAIRES ET MARNES LIBRES DU DOGGER AU SUD DU BERRY	FRGG071	1
CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU BASSIN VERSANT DU CHER	FRGG076	2
CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU BASSIN VERSANT YEVRE-AURON	FRGG077	1 – 2
CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR BERRY-EST	FRGG078	2
CRAIE DU SENO-TURONNIEN DU SANCERROIS	FRGG084	1
CRAIE DU SENO-TURONNIEN CAPTIVE SOUS BEAUCE SOUS SOLOGNE	FRGG089	2
SABLES ET ARGILES MIOCENES DE SOLOGNE	FRGG094	1
ALLUVIONS CHER	FRGG109	1
SABLES ET GRES DU CENOMANIEN UNITE DE LA LOIRE LIBRE	FRGG122	1 – 2
CALCAIRES ET MARNES CAPTIFS DU LIAS DE LA MARCHE NORD DU BOURBONNAIS	FRGG130	2
CALCAIRES ET MARNES CAPTIFS DU DOGGER AU SUD DU BERRY	FRGG132	2
SABLES ET GRES CAPTIFS DU CENOMANIEN UNITE DE LA LOIRE	FRGG142	2

Tableau 4 : Masses d'eau souterraine sur le périmètre SIVY (Masses d'eau de niveau 1 en gras)

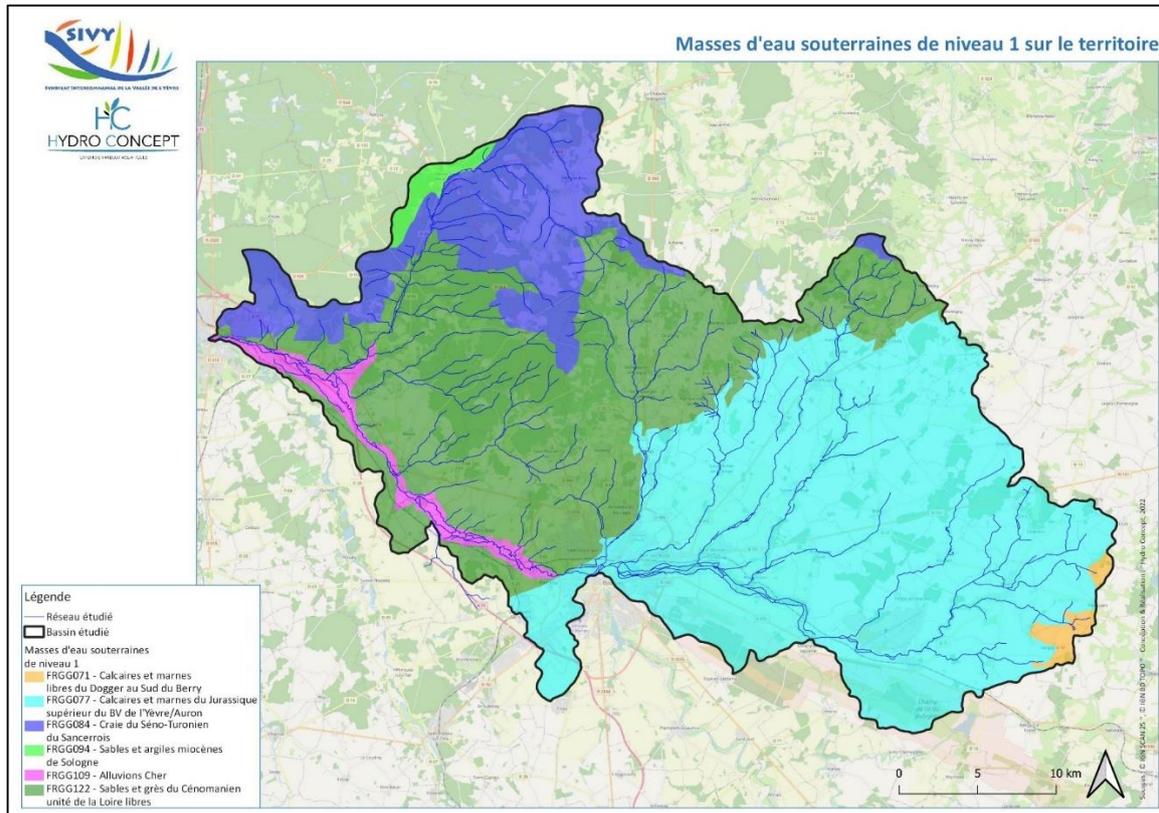


Figure 12 : Masses d'eau souterraines du territoire étudié

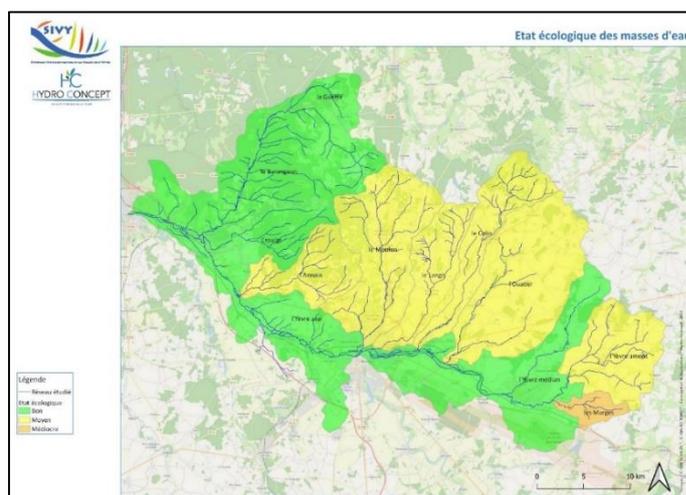
Cinq masses d'eau sont en bon état écologique : l'Yèvre médian et l'Yèvre aval, la masse d'eau du Barangeon et ses affluents, la masse d'eau du Croulas et ses affluents et la Guette et ses affluents.

La masse d'eau des Marges est la seule masse d'eau en état écologique mauvais.

Les autres masses d'eau sont en état moyen avec un délai d'objectif fixé à 2027 pour quasiment l'ensemble des masses d'eau.

Les risques de non atteinte du bon état écologique sont variés.

L'ensemble du territoire du SIVY est classé en zone vulnérable nitrates.

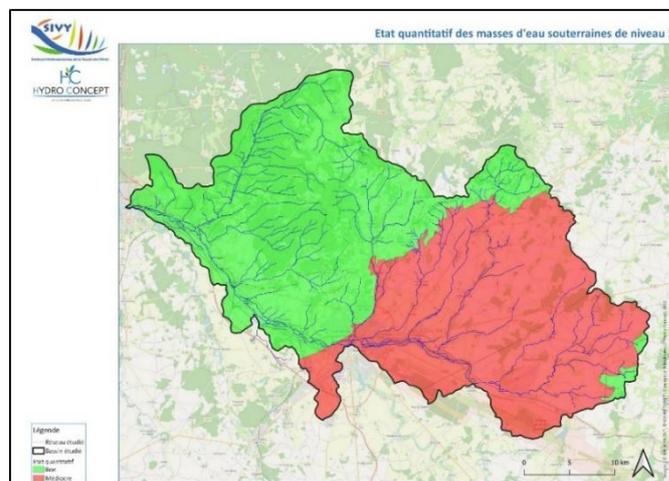


2.2 L'état de la ressource souterraine

Les Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant Yèvre-Auron est la seule masse d'eau souterraine de niveau 1 en état quantitatif médiocre.

Cette nappe est la plus étendue sur le territoire, près de 45 % de la surface, et la plus sollicitée pour toutes sortes de prélèvements (eau potable, irrigation et industrie).

La quasi-totalité du territoire est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)



2.3 La continuité écologique / plans d'eau

Une grande quantité d'ouvrages hydrauliques est relevée sur le territoire, avec une forte disparité selon les bassins et Masses d'eau. Les taux d'étagement varient ainsi, des catégories 1 [<10%] sur le Langis, à 6 [>80%] sur l'Yèvre aval, avec une moyenne estimée à environ 20% à l'ensemble des cours d'eau principaux du bassin.

7 bassins sont concernés au titre du L.214-7 du Code de l'Environnement :

Tableau 6 : Linéaires "liste 2" au titre de la L.214-17 du Code de l'Environnement

Secteurs
L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher
Le Colin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre
L'Annain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre
Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre
La Guette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon
Le Croulas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon

Une partie du territoire, concernée par les portes de la Sologne (bassin du Barangeon), voit une densité particulièrement importante de plans d'eau, majoritairement créé au 20^{ème} siècle.

Ces infrastructures impactent les milieux sur un large spectre d'enjeux (hydrologie, espèces...)

2.4 Etat morphologique des cours d'eau

L'étude préalable du précédent contrat territorial sur l'Yèvre a permis la réalisation de diagnostics de types « SYRAH » et « REH » sur une grande partie des linéaires du territoire.

La description physique du territoire a été ensuite renforcée en 2021-2022, à l'occasion des bilans et de l'état des lieux du territoire.

À l'échelle des sous bassins versants, aucun compartiment n'atteint le bon état selon la méthodologie REH, c'est-à-dire 75% du linéaire de tronçons qualifié de niveau bon à très bon.

Les tableaux ci-après récapitulent l'état morphologique général des cours d'eau et l'écart au bon état REH pour chaque sous bassin versant et chaque compartiment.

Masse d'eau	Linéaire total (km)	% Linéaire «état moyen à mauvais»	% Linéaire « état très mauvais»
Yèvre amont	56	66%	34%
Yèvre médian	49	80%	10%
Yèvre aval	134	55%	23%
Marges	13	85%	15%
Ouatier	47	81%	19%
Colin	70	53%	0%
Langis	57	72%	21%
Moulon	97	64%	18%
Annain	52	92%	0%

Tableau 8 : linéaires dégradés pour le compartiment lit mineur (hors Masse d'eau Barangeon, Guette et Croulas) en 2021

	Ecart au bon état							
	BV Yèvre amont	BV Yèvre médian	BV Yèvre aval	BV Annain	BV Colin	BV Langis	BV Moulon	BV Ouatier
Débit	53%	52%	36%	64%	47%	53%	55%	57%
Ligne d'eau	48%	58%	55%	34%	7%	41%	35%	17%
Lit	75%	66%	46%	66%	39%	70%	65%	75%
Berges/Ripisylve	67%	60%	75%	60%	47%	72%	53%	57%
Continuité	38%	56%	57%	70%	59%	43%	58%	39%
Annexes	12%	52%	52%	21%	15%	4%	39%	50%

Proche du bon état

Très éloigné du bon état

Tableau 7 : Ecart à la limite du bon état pour les bassins versants (hors Barangeon, Guettes et Croulas, Marges intégré dans Yèvre amont) en 2012.

L'état hydromorphologique du territoire a évolué selon une tendance favorable sur plus d'une vingtaine de kilomètres au cours des 6 dernières années, par les actions menées dans le cadre des CTMA Yèvre et Barangeon.

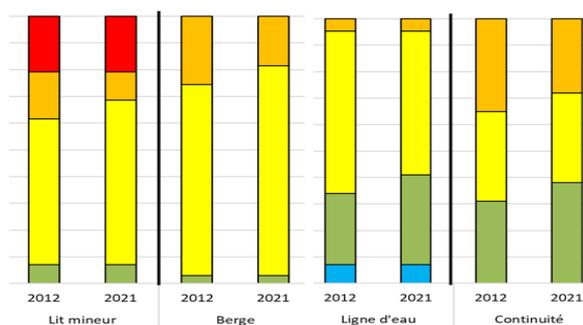


Figure 13 : Histogramme de l'évolution de l'état du Langis en 2012 puis 2021, suite aux actions du premier CTMA.

Linéaire 2021-2016	Lit mineur	Berge	Lit majeur	Débit	Ligne d'eau	Continuité
très bon	0	0	0	0	0	0
bon	+ 5 kms	+ 21,6 kms	0	0	+ 11,6 kms	+ 6,6 kms
moyen	+ 9,6 kms	- 17,6 kms	0	0	- 11,6 kms	- 11,3 kms
mauvais	- 14,6 kms	- 3,9 kms	0	0	0	- 12,9 kms
très mauvais						

Tableau 9 Détail de l'évolution du REH entre 2012 et 2021 sur l'ensemble du territoire

2.5 Le Changement climatique et la sévérité des étiages

Il est enfin utile de rappeler que l'ensemble des enjeux et problématiques énumérés précédemment sont observés et mesurés dans un contexte de changement climatique dont le SDAGE 2022-2027 rappelle la nécessité de sa prise en compte.

L'Établissement Public Loire a porté un bilan des connaissances des impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron en 2017.

Les modélisations climatiques pour 2050, prévoient notamment sur le territoire :

- Une baisse du cumul annuel des précipitations de -2,9% avec des précipitations plus rares au printemps et en été,
- Une baisse du niveau des nappes liée à la baisse de la recharge de -29,4 %
- Une baisse des débits d'étiage de -24,8 % (Yèvre à St-Doulchard)

Ces prévisions (de 2017) sont à mettre en perspective des derniers rapports du GIEC.

Le bassin est déjà soumis à des étiages et assecs longs et sévères, notamment par la conjonction du contexte hydrogéologique, les usages de la ressource, ou encore le fort taux de zones humides en état dégradé.

2.6 Les initiatives en cours, en faveur de la ressource

Outre le projet de second Contrat Territorial, le territoire fait l'objet de plusieurs démarches en cours en faveur de l'amélioration et de la préservation de la ressource, sous l'impulsion des enjeux d'ordres écologiques, mais également sanitaires et économiques.

- **Un Contrat Territorial de Gestion Qualitative et Quantitative (CTGQQ) [Concert'Eau]** mise en œuvre depuis 2021 sur le périmètre du bassin du Cher dans le département du Cher, porté par le Conseil Départemental du Cher. Associé à trois autres collectivités, le SIVY y porte une action pédagogique.
- **Un projet de second Contrat Territorial captage (Pré de la Grouere) sur le bassin du Langis (Soulangis)**, porté par le SMIRNE, prévu pour 2023, après un « groupe 30 000 » sur ce même périmètre.
Les projets SIVY / SMIRNE développent leurs stratégies dans un esprit de complémentarité des enjeux, objectifs et actions, et avec l'association des membres dans les COPIL de suivi CT.
- **Une analyse HMUC sur le bassin du Cher, démarrée en 2022, préalable à une démarche PTGE.**
- **Une gestion volumétrique des volumes dédiés à l'irrigation**, mise en place progressivement depuis 2007, qui comprend l'ensemble du territoire SIVY depuis 2011.
- **Un projet PEP / PAPI sur le bassin du Cher.** Démarche portée par l'EP Loire, pour lequel le SIVY s'engage sur des actions à partir de 2023. Ces actions sont notamment liées à la connaissance et à la pédagogie. Avec des relations liées aux enjeux CTMA :
 - limitation des ruissellements/coulées de boues <> enjeu transferts / qualités
 - Lutte contre les macro-déchets
- **Des actions engagées en périodes CTMA et inter-CTMA, avec ou sans le CRST Centre-Cher**, le SIVY s'investit sur des actions « CTMA compatible » : effacement d'ouvrages hydrauliques, étude sur le colmatage des milieux aquatiques, projets pédagogiques, ...
- **Les PCAET de l'EPCI BOURGES PLUS** (en cours de mise en œuvre), et les PCAET Terres du Haut Berry et Vierzon Sologne Berry (en cours d'élaborations)

2.7 Présentation « détaillée » des enjeux

Liens avec le programme de mesure (PDM) SDAGE 2022-2027

Le PDM de la commission « Loire-Moyenne » évoque 3 priorités :

Priorités sur les milieux aquatiques :

- *maintenir la puissance enclenchée en matière de travaux de restauration de l'hydromorphologie et la continuité des cours d'eau, associés aux actions pour limiter l'érosion, ruissellement et mesures agricoles* »
- « *La préservation voire la restauration des têtes de bassins* »
- « *La restauration de la ripisylve* »
- « *Lever les freins sociologiques* » en mettant en valeur les indicateurs
- ...

Priorités sur les pollutions diffuses :

- « Réduire les transferts »
- « *Restauration de la ripisylve* »,
- « *Zones tampons* »
- ...

Priorités sur la gestion quantitative :

- « Restauration de zones humides »
- « Réduire l'impact des plans d'eau »
- ...

Pour répondre aux problématiques du territoire, être en cohérence avec les cadres du SDAGE et des SAGE, et les compétences de la collectivité, 5 enjeux sont retenus pour la stratégie 2023-2028 :

Enjeu A : Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité

Les altérations morphologiques sont principalement dues aux travaux de recalibrage, de rectification et de curage qui ont eu lieu sur la majorité des cours d'eau du périmètre d'étude, qui entraînent des problématiques importantes : colmatage marqué sur plusieurs secteurs, cloisonnement de cours d'eau, perte de fonctionnalités naturelles (auto-épuration de l'eau, habitats ...).

Le territoire présente un important linéaire de têtes de bassin versant, assez altéré notamment sur les parties ayant un usage agricole (masses d'eau Yèvre amont, Marges, Yèvre médian, Langis, Colin et Quatier principalement).

Poursuivre les actions engagées lors du premier contrat territorial au regard de l'importante quantité de linéaires concernés pour en faire évoluer de façon significative les indicateurs.

Des enjeux n'étaient pas / peu pris en compte dans le cadre des précédents contrats, comme la forte pression des plans d'eau visualisée sur les bassins du Barangeon, Croulas et Guette. Mais également des richesses/caractéristiques bien marquées ont été mises en évidence sur plusieurs secteurs, notamment sur le Barangeon, le Croulas, la Guette, l'Annain ainsi que le Colin par exemple (zones humides, zones Natura 2000, ...). Cette richesse doit être prise en compte dans le futur programme d'actions.

Enjeu B : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et contribution à limiter la sévérité des étiages

Plusieurs secteurs identifiés présentent des particularités hydrologiques fortes. En exemple, les secteurs du Langis, du Colin, de la Tripande (affluent de l'Ouatier), du Villabon, le ruisseau des Marges, de l'Yèvre amont, du Barangeon, de la Guette et du Croulas subissent des assecs réguliers, pouvant être très précoces et intenses en fonction des années. Également, une problématique d'inondation touche plusieurs secteurs, notamment l'Yèvre, le Moulon, ou encore le Barangeon. Une modification de l'état naturel des cours d'eau (par travaux hydrauliques, usages ...) entraîne une perte des fonctionnalités naturelles de ceux-ci. La diminution du nombre de zones humides entraîne un soutien d'étiage moins fort, la recalibration et la rectification, une perte d'habitats, de facultés d'auto-épuration du cours d'eau...

Ce territoire présente un déficit structurel d'eau avéré. L'inscription de ce territoire en ZRE depuis 1994 constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau, caractérisé par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport au besoin.

Tout comme l'enjeu A, la problématique des plans d'eau s'inscrit également ici. Cependant, la vision de l'enjeu B est centrée sur l'impact cumulé de ceux-ci, et la répercussion de leurs impacts.

Concernant le changement climatique, le rapport du GIEC de 2021 est très alarmiste tablant sur une prédiction d'augmentation de la température moyenne à +4°C pour la fin du siècle. Les scientifiques observent un réchauffement planétaire dont la rapidité et l'amplitude étonnent. Dans le rapport, il est clairement indiqué que le cycle de l'eau sera de plus en plus perturbé : des phénomènes extrêmes, dépendant du niveau des émissions de GES au niveau global, deviendront plus fréquents. En France par exemple, on s'attend à des pluies torrentielles et une raréfaction des précipitations estivales.

Enjeu C : Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau

Le bon état écologique, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, impose d'avoir une qualité de l'eau conforme aux normes édictées, d'un point de vue chimique (macropolluants, métaux lourds, substances prioritaires ...) et physico-chimique (nutriments, teneur en oxygène, température ...). Avant de s'intéresser à restaurer l'habitat physique, il est pertinent de résoudre certains problèmes dès leurs sources, par incitation, sensibilisation et communication autour de cette thématique. Différents programmes et projets sont en cours sur le territoire portés par des structures partenaires.

Masse eau	Etat écologique (MAJ 2019)	Objectif bon état	Paramètre(s) déclassant(s)
FRGR0315a - L'Yèvre depuis la confluence avec les marges jusqu'à Osmoy	Bon	2021	Pesticides, Hydrologie
FRGR0315b - L'Yèvre depuis Osmoy jusqu'à la confluence avec le Cher	Bon	2021	
FRGR0332 - Le Barangeon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Bon	2021	Morphologie, Obstacles à l'écoulement
FRGR1479 - Les Marges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Mauvais	2027	Nitrates, Pesticides, Morphologie, Hydrologie
FRGR2087 - L'Yèvre et ses affluents depuis la source jusqu'à Farges-en-Septaine	Moyen	2027	Pesticides, Morphologie, Obstacles à l'écoulement, Hydrologie
FRGR2108 - L'Ouatier et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Moyen	2027	Morphologie, Obstacles à l'écoulement, Hydrologie
FRGR2116 - Le Langis et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Moyen	2027	Pesticides, Morphologie, Hydrologie
FRGR2123 - Le Croulas et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon	Bon	2015	
FRGR2118 - L'Annain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Moyen	2027	Morphologie
FRGR2132 - Le Moulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Moyen	2027	Macropolluants, Pesticides
FRGR2140 - Le Colin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	Moyen	2027	Nitrates, Morphologie, Hydrologie
FRGR2183 - La Guette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon	Bon	2021	

Enjeu D : Amélioration de la connaissance des milieux

Les actions réalisées doivent être intégrées dans un processus de suivi de celles-ci, et surtout de leurs résultats à court et moyen terme. Un programme d'indicateurs de suivi des actions et du programme d'actions va permettre de faire un bilan clair et également de valoriser les aménagements.

Le programme d'actions précédent a impulsé une dynamique sur le territoire de mise en place de suivis multi-partenariaux. Également, un point important est le renforcement de mise en commun des données récoltées sur le territoire, et des liens avec les structures opérantes aux suivis.



Les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques ont des répercussions sur la biodiversité qu'ils accueillent. Le cycle de vie des espèces inféodées aux milieux aquatiques est déjà perturbé selon les espèces. Un besoin fort de surveiller et suivre ces éléments est nécessaire.

Cette démarche de suivi est également un travail complémentaire aux implications des différents acteurs du territoire et notamment du SAGE Yèvre-Auron (Etablissement Public Loire) qui suit de près les aspects quantitatif et qualitatif de la ressource du territoire.

Enjeu E : Animation et fédération autour du projet

Le bilan du premier Contrat Territorial porté par le SIVY, ainsi que celui porté par le SIAVB, achevé en 2016, et les résultats d'enquêtes des acteurs du territoire démontrent l'importance de fédérer l'ensemble de ces acteurs.

Le portage d'un programme d'actions sur un territoire aussi grand nécessite d'amener une communication efficace afin de bien faire adhérer le « grand public » au projet. La médiation auprès des riverains, des élus et des acteurs locaux est un élément essentiel à la bonne réalisation des actions du programme.

Cette adhésion du grand public et des riverains aux projets du Syndicat est un moyen de faire évoluer les consciences et les pratiques, de les faire participer concrètement à l'évolution du milieu et de soutenir le travail du SIVY et de ses partenaires. Plusieurs actions internalisées ou externalisées seront mises en place pour informer, sensibiliser et former les différents publics (populations, riverains, scolaires, élus locaux ...).

Ces actions, déjà portées par le syndicat (et également dans le cadre d'autres projets, comme les actions d'information/sensibilisation dans le cadre du CGT2Q (Concert'Eau)), doivent être poursuivies dans le futur CTMA.

De plus, le SAGE Yèvre-Auron insiste bien sur l'intérêt de « promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin ». Le précédent bilan a mis en avant une communication efficace, intégrant de nombreux acteurs, avec différents niveaux d'information/communication en fonction du public. Le bilan et les enquêtes ont largement exprimé la nécessité de poursuivre dans cette voie.

Le tableau suivant rappelle les intitulés des cinq enjeux développés précédemment.

Enjeu	Intitulé de l'enjeu
A	Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité
B	Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et contribution à limiter la sévérité des étiages
C	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau
D	Amélioration de la connaissance des milieux
E	Animation et fédération autour du projet

3. PRIORITES

Les 5 enjeux sont ici déclinés par priorités et par masses d'eau (ou sous-bassins)

Les 2 enjeux « D : Amélioration de la connaissance des milieux » et « E : Animation et fédération des acteurs autour du projet » sont des enjeux transversaux à l'ensemble du territoire. Ils ne peuvent être déclinés à la masse d'eau.

Certaines spécificités des enjeux ont entraîné un découpage des masses d'eau en « bassin » développé et validé au sein du Comité de Pilotage de la démarche.

Priorité 1 : Les masses d'eau où les enjeux sont prédominants

Un état écologique dégradé et un objectif SDAGE de Bon état 2021 à 2027,

Secteurs où des actions ont déjà été réalisées, où une dynamique est en cours en relation avec le bilan du programme achevé et les objectifs d'état écologique des masses d'eau.

Présence de secteurs à forts enjeux biologiques (sites Natura 2000, sites du CEN...). La priorité est aux cours d'eau qui présentent des potentialités d'accueil de la vie aquatique les plus intéressantes,

Priorité 2 : les masses d'eau avec des enjeux importants, moins généralisés qu'en priorité 1, nécessitant des actions plus ponctuelles.

Priorité 3 : les masses d'eau pour lesquels les enjeux sont moins importants et sur lesquels l'effort d'interventions sera davantage lié à l'accompagnement plus qu'à des actions structurantes.

Cette priorisation est perçue comme un critère d'orientation fort mais non systématique.

La carte suivante présente la priorisation des bassins sur le territoire d'étude :

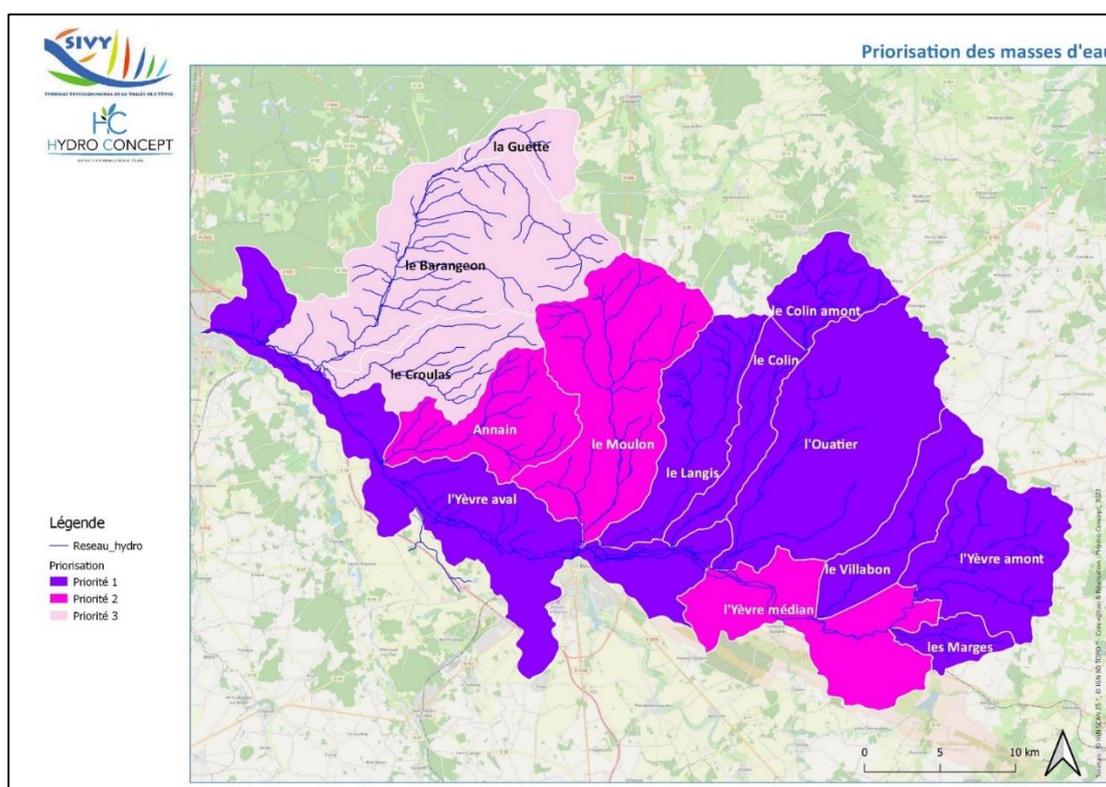


Figure 14 : Priorisation des masses d'eau du territoire d'étude

Priorité 1

Les Marges

La masse d'eau des Marges comporte principalement le ruisseau du même nom, d'environ 10 kms. Il est l'affluent de l'Yèvre en rive gauche, et rejoint celui-ci à Avord en amont du bassin de l'Yèvre.

Il est observé une occupation de sol principalement constituée par de l'agriculture intensive. Le linéaire hydrographique est fortement recalibré et/ou rectifié, et on note la présence d'assecs réguliers ainsi que des prélèvements agricoles importants.

L'état écologique est classé en « médiocre », avec des risques identifiés sur les volets « morphologie, continuité, hydrologie et pesticide ».

Enjeux associés : A / B / C

L'Yèvre amont

Les cours d'eau situés en tête de bassin versant de l'Yèvre s'inscrivent dans un contexte de modifications physiques importantes et dans un contexte d'agriculture intensive.

Enjeux associés : A / B / C

Villabon

Le Villabon présente des caractéristiques bien différentes du reste de la masse d'eau de l'Yèvre médian.

En effet, le cours d'eau principal a fait l'objet de nombreux remaniements, de remblaiements, et de forts travaux hydrauliques. Un découpage de la masse d'eau de l'Yèvre médian a été réalisé en deux bassins dans le cadre de l'élaboration du programme, afin d'être plus cohérent avec les caractéristiques observées des cours d'eau et du terrain.

Enjeux associés : A / B / C

L'Ouatier

Classé en première catégorie piscicole, l'Ouatier est une rivière permanente, contrairement à plusieurs de ses affluents et aux rivières des bassins versants voisins. Son cours est fortement artificialisé (près de 90% de son lit recalibré-rectifié). Plusieurs de ses principaux affluents (Tripande, Marsiauge) ont fait l'objet de profonds remaniements (curage, chenalisation ...) et sont sujets, eux, régulièrement à des assecs.

Enjeux associés : A / B / C

Le Colin médian et aval

Ce linéaire a subi de profonds remaniements, et présente des secteurs recalibrés et fortement rectifiés, notamment en aval d'Aubinges. On visualise des assecs sévères sur la partie médiane ayant subi de lourds travaux morphologiques jusque dans les années 1980.

Un découpage de la masse d'eau du Colin a été réalisé en deux bassins dans l'élaboration de ce programme afin d'être plus cohérent avec les caractéristiques des cours d'eau et du terrain.

Enjeux associés : A / B / C

Le Colin amont et affluents

On y observe des écoulements permanents et d'importants linéaires de cours d'eau naturels ou peu atteints liés au contexte géologique et usages différentes des sols adjacents. De plus, certaines zones sont classées en Natura 2000, avec la présence d'espèces sensibles dans cette partie du bassin classée depuis 2019 en 1^{ère} catégorie piscicole.

Enjeux associés : A



Le Langis

Le Langis est en assec au moins le tiers de l'année voire la moitié, c'est un cours d'eau qui a été fortement remanié. La quasi-totalité des cours d'eau du bassin a été recalibrée et rectifiée. La tête de bassin dont certains cours d'eau sont permanents révèle un potentiel fort en zone humide.

Enjeux associés : A / B / C

L'Yèvre aval

Malgré la densité de ces complexes hydrauliques et la présence de plusieurs obstacles à la continuité écologique et l'absence régulière de ripisylve, l'Yèvre en aval de Bourges est un cours d'eau aux caractéristiques plutôt naturelles à préserver. Le lit majeur est très peu urbanisé, favorisant l'implantation de zones humides et de frayères à brochets potentielles. La rivière alimente à plusieurs reprises le canal du Berry à Marmagne, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon. Les agglomérations de Vierzon (barrage de l'abattoir) et de Bourges (nombreux ouvrages transversaux) constituent des « verrous » majeurs au rétablissement de la continuité écologique sur le secteur d'étude.

Enjeux associés : A / B

Priorité 2

L'Yèvre médian

Le cours de l'Yèvre est légèrement sinueux. S'il a subi des remaniements par le passé, ces derniers ne semblent pas perceptibles sur site. Le secteur paraît peu atteint et donc à préserver.

Enjeux associés : A / B

Le Moulon

Le Moulon est un cours d'eau relativement encaissé possédant plusieurs affluents sur sa partie amont.

De nombreuses résurgences sont présentes en tête de bassin versant, ainsi le Moulon s'écoule de manière permanente tout au long de l'année. On observe sur ce dernier de rapides montées des eaux en crue ainsi qu'une problématique d'érosion des sols, de nombreux plans d'eau sont implantés sur les affluents.

Les traitements mis en œuvre par les exploitants agricoles sur les vergers et les vignobles (et également sur les cultures de maïs et de céréales) ont un impact significatif sur la qualité des eaux du bassin versant. On observe ainsi des désordres physico-chimiques ici (macropolluants et de pesticides).

Enjeux associés : C

L'Annain

La partie amont de l'Annain est située en zone forestière. Sur la partie médiane et aval, une grande partie des linéaires de berge est dépourvue de ripisylve.

Plusieurs plans d'eau interrompent la continuité écologique jusqu'au verrou sur la partie aval, à Mehun-sur-Yèvre.

Enjeux associés : A



Priorité 3

Le Barangeon

Sur cette masse d'eau, il y a 4 problématiques qui sont considérées comme prioritaires : la forte densité de plans d'eau, le fort ensablement des cours d'eau, le recalibrage et les obstacles.

L'état écologique de la masse d'eau du Barangeon est classé en « bon ». Il y a malgré tout un risque sur le paramètre « hydrologie, morphologie et continuité ».

Enjeux associés : A

Le Croulas

Sur cette masse d'eau, trois problématiques sont proposées : l'impact du piétinement par les bovins sur les berges, la rectification et le recalibrage des affluents du Croulas, et les plans d'eau.

Un autre point important sur cette masse d'eau est lié à la présence d'un nombre conséquent de verrous pour la continuité en aval du bassin.

Enjeux associés : A

La Guette

Sur cette masse d'eau, deux problématiques sont mises en avant : les plans d'eau (46 recensés sur un linéaire de 15 kms), et l'ensablement/colmatage.

La carte suivante présente une synthèse de la priorisation enjeux sur le territoire d'étude :

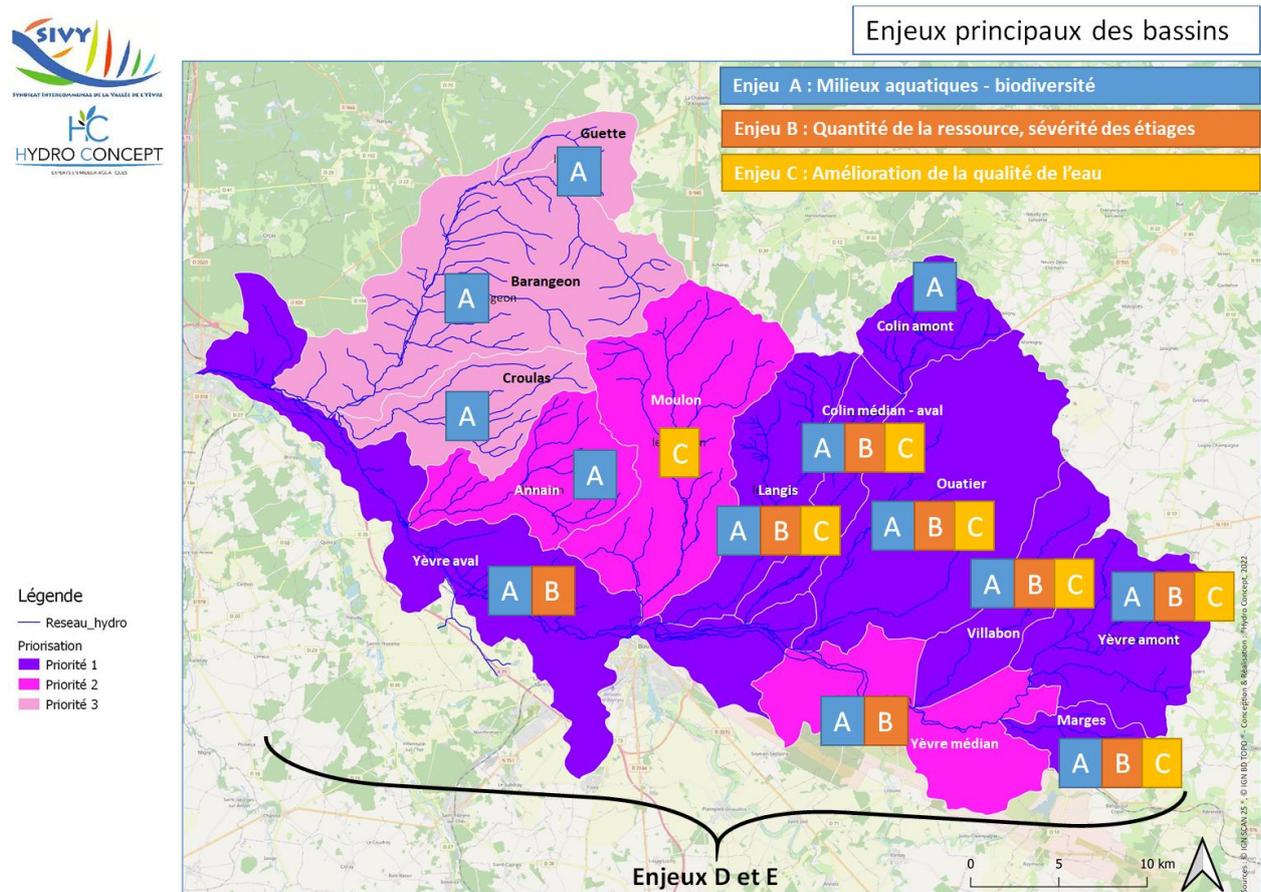


Figure 15 : Figure récapitulative des enjeux et priorisation par Masses d'eau / sous-bassins dans le cadre du projet 2023-2028



4.OBJECTIFS

4.1 Les objectifs stratégiques déclinés pour chacun des enjeux

Les objectifs stratégiques sont donnés pour répondre à chacun des enjeux et pouvoir atteindre les finalités. Les objectifs cités ci-dessous font parties du champ de compétence du SIVY et des autres acteurs partenaires.

Les objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels (cadre d'intervention) qui correspondent aux opérations à mener. (tableau suivant)

Les objectifs stratégiques ont ensuite été déclinés en objectifs stratégiques principaux, voire secondaires, affinant des tendances en termes de typologie d'actions et d'ambition à apporter sur chacun des bassins (Cartographie suivante)

Grandes orientations	Enjeux	Objectifs stratégiques	Catégorie d'actions/Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> • EAU • BIODIVERSITE • CHANGEMENT CLIMATIQUE • PATRIMOINE NATUREL • PAYSAGES 	ENJ A : Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité	OBJ A1 : Restaurer les écosystèmes aquatiques	-Restauration de l'hydromorphologie pour retrouver toutes les capacités des écosystèmes (reméandrage, retalutage, réduction de section, diversification des écoulements, débusage...) -Maintien d'une biodiversité (restauration de la ripisylve, corridors écologiques) -Préserver et restaurer l'état des berges (limiter le piétinement et la dégradation du cours d'eau par l'élevage) -Actions sur ouvrages et plans d'eau (effacement d'ouvrages, aménagements, restauration des lits de cours d'eau ...) -Actions pour la préservation d'espèces sensibles
		OBJ A2 : Restaurer les têtes de bassin versant	
		OBJ A3 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	
	ENJ B : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et contribution à limiter la sévérité des étiages	OBJ B1 : Préserver et restaurer les zones d'expansion de crues en prévention des inondations	-Restauration de l'hydromorphologie pour ralentir les écoulements, reconnecter le lit à sa nappe et soutenir l'étiage (rehaussement de lit, retraits de merlon, remise en fond de vallée, diversification des écoulements, débusage...) -Restauration des zones humides liées aux cours d'eau -Restaurer/préserver/valoriser les annexes hydrauliques / bras morts -Limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux humides -Etudier/inventorier les zones humides -Favoriser l'infiltration plutôt que le ruissellement
		OBJ B2 : Restaurer les annexes hydrauliques / milieux humides	
		OBJ B3 : Contribuer à améliorer l'hydrologie des cours d'eau	
	ENJ C : Amélioration de la qualité de l'eau	OBJ C1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles épuratrices	-Restauration de l'hydromorphologie pour accentuer l'auto-épuration (restaurer la couche hyporhéique, diversification des écoulements) -Créer/restaurer des zones humides / espaces rivulaires tampons (mares, dépressions, ...) -Renforcer la gestion/plantation d'une ripisylve efficace -Limiter les embâcles problématiques ou polluants et les déchets en cours d'eau -Etudier les processus de transferts
		OBJ C2 : Contribuer à limiter les transferts (pollutions diffuses)	
	ENJ D : Renforcement de la surveillance analytique	OBJ D1 : Agir dans un contexte de changement climatique	-Mise en place complémentaire du suivi des milieux -Mettre en place d'un suivi transversal et des dynamiques des actions des territorialisées (CTMA, GROUPE 30000, CTGQQ, PTGE, Plantons le décor...) -Renforcement des liens avec les structures opérantes aux suivis (suivi FDAAPPMA, BRGM, DREAL, ...) -Suivre pour mieux anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique (espèces invasives et biodiversité, suivi des assecs complémentaire au réseau ONDE, ...) -Poursuivre les dynamiques de suivi CTMA 1 > 2 -Mesures de suivi de la qualité biologique et physico-chimique adaptées aux actions des enjeux A/B/C
		OBJ D2 : Poursuivre une dynamique multi-partenarial	
		OBJ D3 : Elaborer un suivi des actions des enjeux A/B/C	
	ENJ E : Animation et fédération autour du projet	OBJ E1 : Animer le programme d'actions avec les acteurs du territoire	-Actions de communication/sensibilisation (réunion publique, panneau pédagogique, flyer, encart, bulletins municipaux ...) -Poste de technicien(ne)s / animateur (trice) / assistant(e) administratif(ve) -Mettre en place un outil de suivi du contrat
		OBJ E2 : Assurer le suivi et l'évaluation du contrat	
OBJ E3 : Communiquer les actions et les bonnes pratiques			
OBJ E4 : Valoriser les initiatives (privées, publiques) et sensibiliser le public			

Tableau 10 : Enjeux et objectifs du projet 2023-2028 du bassin de l'Yèvre

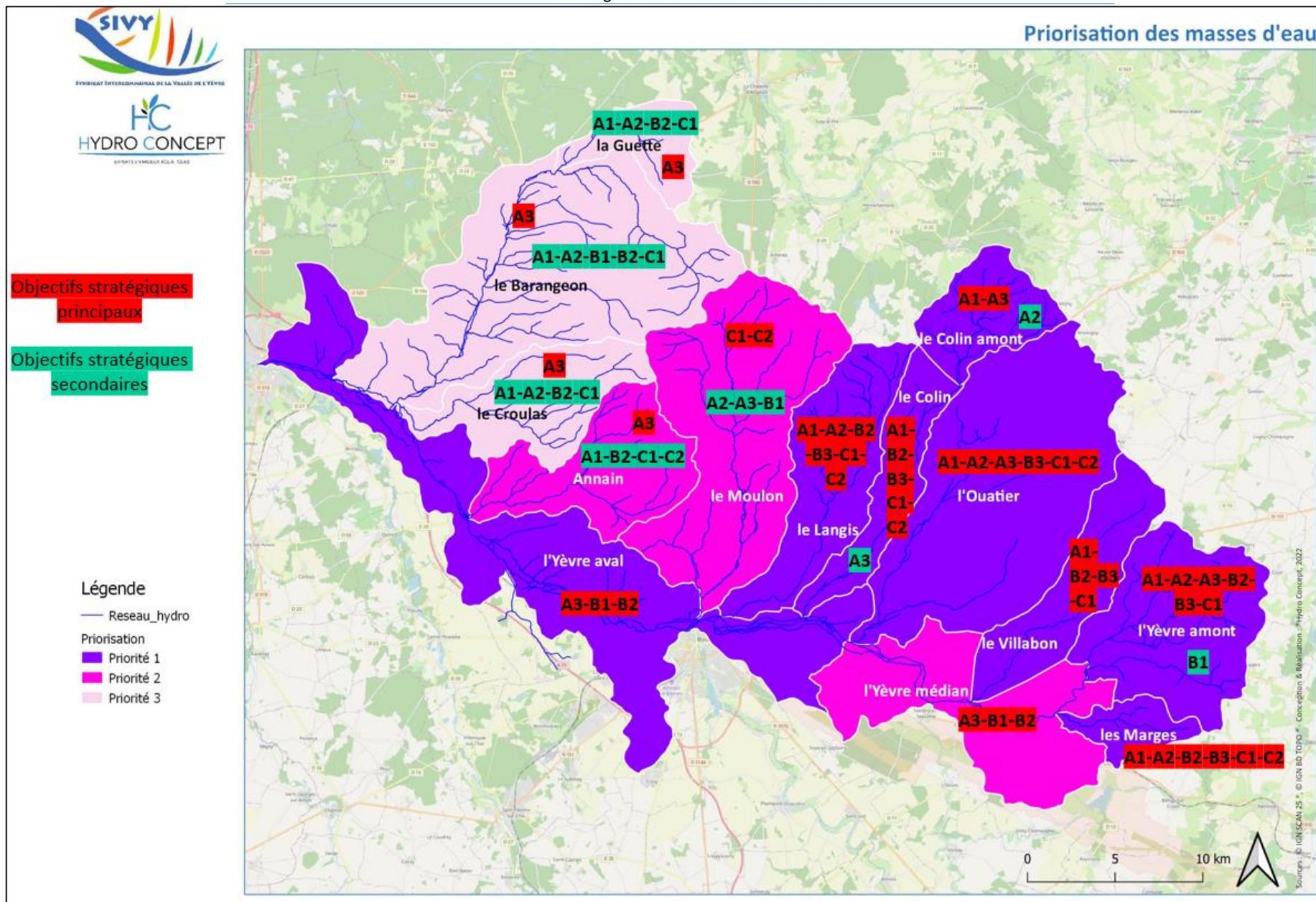


Figure 16 : Déclinaison des objectifs stratégiques à l'échelle de sous-bassins du bassin SIVY



4.2 Compatibilité avec les SAGE et cohérence avec les autres politiques publiques

Pour rappel, les **objectifs opérationnels** du programme ont été élaborés sur la base d'un Etat des lieux des démarches en cours et dans le cadre des orientations du SAGE Yèvre-Auron et son PAGD (approuvé par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014).

Objectifs généraux du SAGE Yèvre-Auron	Objectifs SAGE Yèvre-Auron	Sous-objectifs (<i>dispositions du SAGE Yèvre-Auron, extraits</i>)	Objectifs stratégiques et opérationnels du projet de CTMA Yèvre 2023-2028
PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU CONTRE TOUTE POLLUTION	Réduire les pollutions d'origines agricoles (limiter les transferts)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Planter des haies et bandes enherbées 	A1, C1, C2
RECONQUERIR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES	Animer, coordonner et pérenniser les actions	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mettre en place des programmes d'actions sur les BV ➢ Pérenniser les Maîtres d'ouvrages ➢ Sensibiliser le grand public ➢ ... 	E1, E2, E3, E4
	Restaurer la morphologie du lit mineur	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Informer les communes sur les pratiques ➢ Réaliser des actions de restauration des milieux ➢ Restaurer les annexes hydrauliques ➢ Restaurer les zones humides ➢ Aménager les bassins versants de façon à limiter l'érosion 	A1, A2, A3, B1, B2, B3, C1, E3, E4
	Préserver, restaurer et entretenir les berges et la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Restaurer une ripisylve fonctionnelle ➢ Préserver et entretenir la ripisylve existante ➢ Organiser la lutte contre les espèces invasives, sensibiliser, ... ➢ Limiter la plantation de peuplier 	
	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Restaurer la continuité écologique en priorité sur les cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement 	
	Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Hiérarchiser les plans d'eau ➢ Privilégier la suppression des plans d'eau impactants 	
	Lutter contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Connaissance ➢ Sensibilisation ➢ Suivi des espèces ➢ Lutter contre les ragondins 	D1, D2, D3
	Améliorer la connaissance sur les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réalisation d'inventaire ➢ Gérer, entretenir, restaurer ➢ Sensibiliser 	A1, A2, B1, B2, B3, C1, C2, D1, E3, E4
DEVELOPPER LES CONNAISSANCE ET LA COMMUNICATION	Mobiliser, sensibiliser, connaître	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Actions de sensibilisations générales, supports, ... 	E1, E2, E3, E4

Tableau 11 : Comptabilité du programme 2023-2028 avec les objectifs du SAGE Yèvre-Auron

Les thèmes majeurs sur le territoire Cher Amont (oct.2015) sont : l'alimentation en eau potable et en eau industrielle, l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion du risque inondation, la **restauration, entretien et valorisation des milieux naturels**, la satisfaction des demandes en loisirs liés à l'eau et à la valorisation touristique de la vallée.

De la même façon que pour le SAGE Yèvre-Auron, les objectifs de la stratégie 2023-2028 répondent aux enjeux et objectifs prévus par le SAGE sur son périmètre : lutte contre les espèces invasives, atteindre le bon état des masses d'eau, amélioration de la connaissance des zones humides, ...



5. GOUVERNANCE

Les actions du projet sont sous maîtrise d'ouvrage du SIVY, porteur de la compétence GEMAPI. *Le Conseil Départemental est également maître d'ouvrage d'une action travaux, année 3 (2025).*

Le SIVY fonctionne selon le cadre réglementaire associé aux collectivités, prenant ici la forme d'un syndicat mixte fermé. Son financement dépend d'un appel à cotisation annuelle auprès des EPCI qui, selon les cas, lèvent ou non la taxe GEMAPI.

Ses projets, son budget... sont statués par un conseil d'élus, qui délèguent une partie des décisions au Président.

Certaines affaires (hors budget) sont ensuite déléguées à des élus Vice-présidents (5 Vice-Présidents en 2023) membres du bureau, il s'agit généralement des affaires courantes et dossiers techniques spécifiques.



Figure 17 : Conseil des élus du SIVY

Le SIVY réunit son conseil 4 à 6 fois/an, pour y prendre des décisions, établies ou non sous formes de délibérations, permettant le bon fonctionnement de la collectivité et de ses projets.

Le Contrat Territorial s'organise concrètement autour de 4 instances :

- **Un Comité de Pilotage dit « général » (COFIL)**, constitué par les acteurs institutionnels, financiers, publics, techniques, politique du territoire, qui suit la démarche de construction et de mise en œuvre du programme d'interventions.

Le porteur du Contrat rend compte régulièrement de l'avancement des projets à cette instance et charge le Comité de Pilotage d'évaluer, de débattre, de valider, et de prendre les grandes décisions stratégiques sur le programme. Ce comité de pilotage est également garant des synergies et des coopérations entre projets portés par les acteurs locaux.

Ce Comité se réunit 1 à 2 fois par an

- **Un Comité de pilotage dit « restreint »**, constitué du Maître d'ouvrage, financeurs des actions CTMA, du SAGE, de la DDT, de l'OFB.

Ce Comité est complémentaire au Comité de Pilotage général, il permet d'assurer un suivi plus opérationnel à l'échelle de chaque action, selon une lecture plus technique, administrative (Police de l'Eau) et financière.

Ce Comité se réunit 1 à 2 fois par an en plus du Comité de Pilotage général, généralement en période de préparation des projets de l'année en cours/à venir, afin d'assurer le cadrage administratif, technique et financier de chaque action.

- **Un/des Comité(s) thématique(s)**, il se réunit occasionnellement selon la nécessité des projets. Généralement constitué du Comité de Pilotage restreint associé à des acteurs spécialistes du thème concerné : la continuité écologique, les zones humides, les espèces invasives, Ce Comité permet de cadrer, orienter, techniquement certains projets.
- **Un Comité des associations/riverains**, composé d'une vingtaine d'associations usagères des milieux aquatiques (APPMA, Marais, Moulins, Loisirs aquatiques, Associations de riverains...). Le SIVY réunit ce comité 1 fois par an (ou 2 ans). Il permet de transmettre et d'échanger sur la situation des projets du syndicat et des associations.

Enfin, le SIVY réunit depuis 2022 un Comité des EPCI, qui rassemble un interlocuteur technique/Direction de chaque EPCI qui adhère au SIVY, afin de rendre compte des activités du syndicat, des projets à venir, de la situation politique et financière du syndicat. Ce Comité se réunit 1 fois par an.



GOVERNANCE ET SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL

COPIL GENERAL

Maître d'ouvrage : le SIVY

Pôle Financeurs :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- Région Centre Val de Loire
- Conseil Départemental du Cher

Pôle services de l'Etat :

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Office français de la Biodiversité (OFB)
- DREAL Centre-Val de Loire

Partenaires Techniques :

- SAGE Yèvre-Auron, SAGE Cher-Amont
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques 18
- Conservatoire d'Espaces Naturels CVL
- PETR Centre-Cher
- Chambre d'Agriculture du Cher
- Syndicat du Canal de Berry (SCB)
- Nature 18
- ASTER 18 (Conseil Départemental du Cher)
- Maison de l'Eau de Neuvy-sur-Barangeon

COPIL RESTREINT

Maître d'ouvrage : le SIVY

Pôle Financeurs :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- Région Centre Val de Loire
- Conseil Départemental du Cher

Pôle services de l'Etat :

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Office français de la Biodiversité (OFB)

Partenaires Techniques :

- SAGE Yèvre-Auron, SAGE Cher-Amont

Partenaire(s) Technique(s) spécifique(s) :

- CEN /
- EP Loire (ouvrage-continuité) /
- Etc...

COMITE THEMATIQUE

COMITE DES EPCI

- **Maître d'ouvrage** : SIVY (*Compétence GEMAPI*)

- **6 EPCI** : Bourges Plus, Vierzon Sologne Berry, Terres du Haut Berry, Sauldre et Sologne, Berry Loire Vauvise, La Septaine

COMITE DES ASSOCIATIONS

- **Maître d'ouvrage** : SIVY

- **Associations d'usagers et de riverains** : APPMA, Amis des Moulins, Marais, Loisirs aquatiques (canoë, plongeurs), Associations

Tableau 12 : Gouvernance et suivi du Contrat Territorial



6. MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION

La cellule animation est organisée autour de 4 agents : 3 agents techniciens et 1 agent administratif.

Les missions se répartissent entre agent (par binômes) selon différents volets d'interventions (suivi, travaux morphologiques, communication, animation ...). L'architecture de la répartition des missions est représentée dans un organigramme mis à jour régulièrement.



Equipe technique SIVY 2023

Il est prévu que le SIVY accompagne une grande partie des actions, notamment dans un cadre de maîtrise d'œuvre technique, de suivi de chantiers, de pédagogie et de concertation et de valorisation autour des actions réalisées, il s'agit également de travailler dans une logique multi-partenaire avec les différents acteurs du territoire dans le cadre des projets transversaux en faveur de la ressource.

Le dimensionnement de cette animation doit être adapté à la gestion courante des compétences du syndicat porteur de la démarche, supports à la bonne maîtrise du projet : connaissance et veille technique du territoire, missions d'accompagnement des riverains, partage au sein du réseau d'acteurs locaux sur la gestion de la ressource, etc...

La mise en œuvre du programme 2023-2028 prévoit le maintien de cet effectif, selon une décomposition prévisionnelle suivante des missions (en ETP) :

- **Secrétariat / administration**

- ✓ 0,4 ETP : Gestion courante de la collectivité (conseils d'élus, réunions de bureaux, fonctionnement courant de la collectivité, bureaux, budgets, archives ...),
- ✓ 0,1 ETP : Missions dédiées à la pédagogie / sensibilisation à l'environnement (acquisitions de compétence 2023),
- ✓ 0,5 ETP : Gestion administrative de l'animation technique, des marchés, gestion financière des actions CTMA, CTGQQ (actions Concert'eau phase 1 portées par le SIVY)).

- **Technique**

- ✓ 1,4 ETP : Montage et suivi technique des travaux, indicateurs associés, ...
- ✓ 0,4 ETP : Etude complémentaire en régie « Identification Zones/Milieux Humides » BV Yèvre
- ✓ 0,3 ETP : Gestion administrative, politique et pédagogique des projets, comités de pilotages CTMA, ...
- ✓ 0,3 ETP : Missions transversales liées au réseau local et partenarial : participation aux travaux des CLE des SAGE, PLUI, PEP/PAPI, Missions FDAAPPMA/OFB..., Missions GEMAPI EPCI, journées AELB, RCVL, ASTER, associations locales, cellules préfectorales de l'eau/sécheresses...
- ✓ 0,3 ETP : Projets techniques indirectement associés au CTMA (CTGQQ, CTAAC, CRST, travaux communaux), conseils techniques et accompagnements vertueux auprès des riverains
- ✓ 0,15 à 0,2 ETP : Communication générale autour des projets et sur l'environnement : vidéos, site internet, articles, animations/stands, parcours pédagogiques...
- ✓ 0,1 à 0,15 ETP : Mise en œuvre des actions de suivi des actions et du territoire
- ✓ 0,05 à 0,1 ETP : Projet de PTGE / étude HMUC du bassin du Cher > animation concertée sur le bassin du SIVY

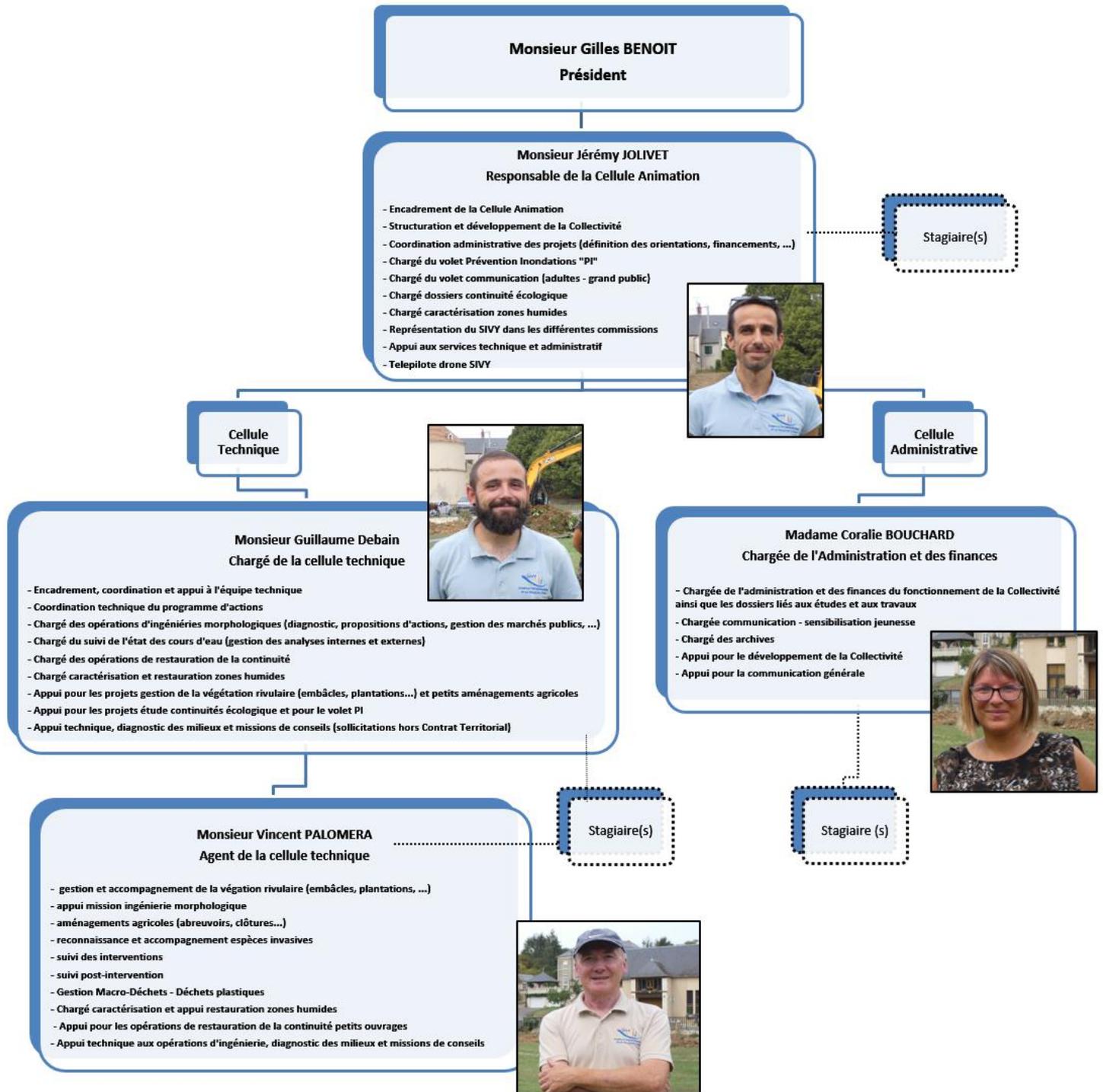
- **Appuis ponctuels :**

Des appuis ponctuels selon différentes formes (stages, emplois aidés, services civiques, ...) permettent d'assurer des missions spécifiques, techniques ou administratives, d'enrichir le travail à mener dans le cadre du programme en termes d'approfondissement des connaissances pour développer des stratégies d'interventions, ou encore de développer et accompagner les projets, ...

À travers cette répartition des moyens humains, il s'agit d'envisager des tendances et de maintenir des synergies et la dynamique multi-partenaire du territoire, pour poursuivre l'implication du SIVY dans les projets transversaux : étude HMUC, Mise en œuvre du CTGQQ, programme de suivi FDAAPPMA, ...



Organigramme SIVY 2023



7. PROGRAMME D'ACTION

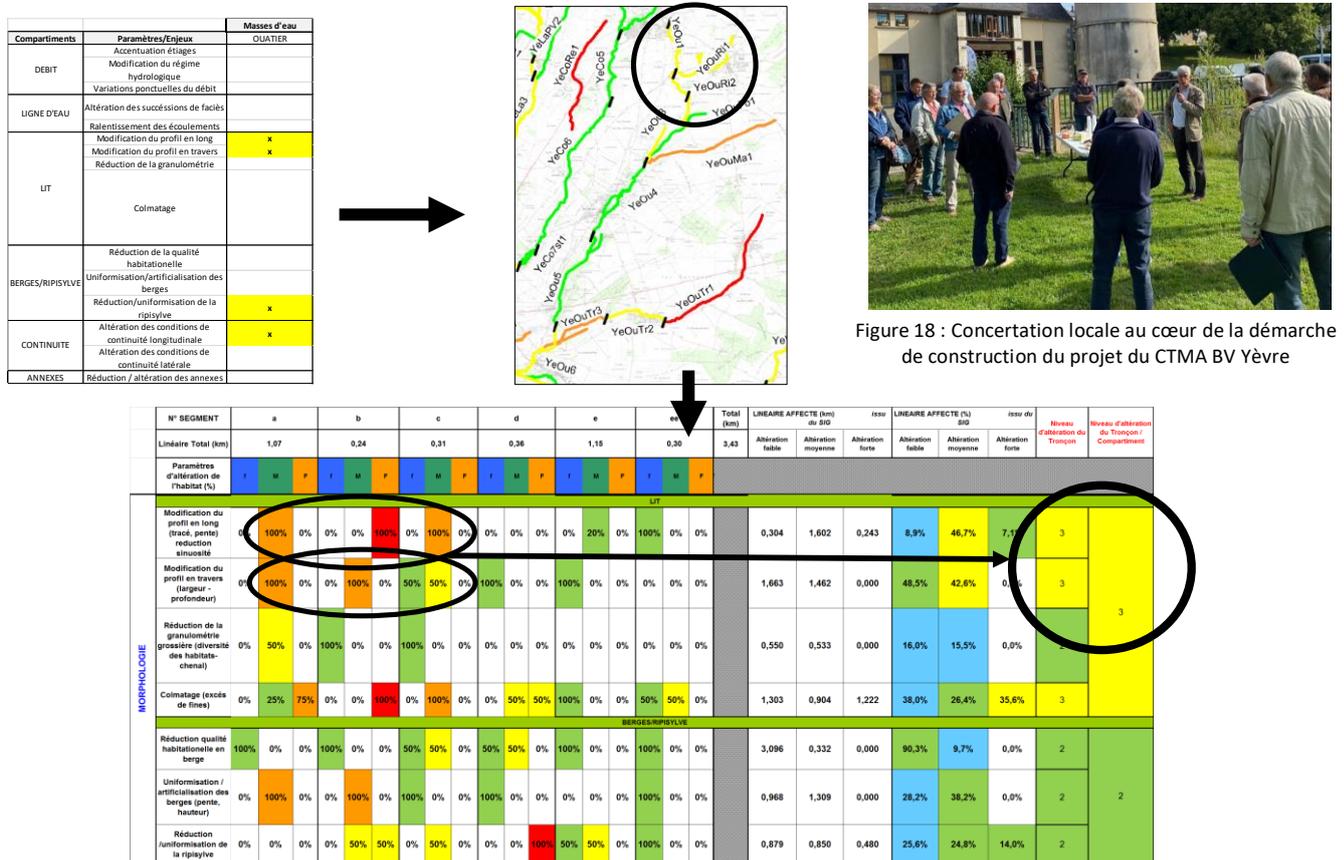
a. Le développement concret du projet

Ce deuxième programme d'actions en faveur des milieux aquatiques du bassin de l'Yèvre, porté par le SIVY, a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation, d'abord politique, à l'issue du premier programme, puis plus technique, selon l'état des lieux du territoire et l'édification de la stratégie, en concertation avec le Comité de Pilotage de la démarche.

La connaissance terrain s'est principalement reposée sur le diagnostic (REH) de 2012 mis partiellement à jour en 2022, ainsi que la connaissance du territoire et l'expérience cumulée du SIVY.

Un travail de sélection et de criblage des actions favorables aux objectifs a eu lieu progressivement par méthodes de sélections et de criblages, passant d'un programme initial « optimal » à un programme final « réaliste », en y associant des enjeux d'efficacités écologiques, de moyens financiers, de volontés politiques, de capacités logistiques, de concertations, de méthodologies techniques, etc...

La figure suivante schématise l'analyse de la démarche de sélection des segments REH en fonction de leurs potentiels à faire évoluer l'Etat des tronçons et de la Masse d'Eau :



Programme initial Une action par segment moyen à mauvais [Diagnostic 2012-2013]

> 780 actions

Programme intermédiaire Respect des enjeux & objectifs, efficacités des actions, actions liées aux études précédentes

> 150 actions

Programme final Capacités financières et humaines, concertation locale, logistique, ...

> 60 actions "travaux" + études, suivi, communication, ...

b. Le programme d'action

Typologie des actions du programme + programmes transversaux (PEP, CTGQQ) en relation avec les objectifs stratégiques du CTMA

Objectifs stratégiques	Code action	TRAVAUX 2023-2028
		Description sommaire de l'action
A1, A2, B1, B2, B3, C1	R	Restaurer la morphologie du lit mineur et/ou ses connexion lit majeur selon différentes techniques : - Aménagement du lit, réduction du lit mineur - Reprofilage/retalutage de berges - Emboitement de lits mineur/majeur - Reméandrage - Remise en fond de vallée, remise à ciel ouvert - Recharge granulométrique - Restauration d'Annexes hydrauliques
A1, A2, B2, C1	DEF	Préservation du cours d'eau en limitant son accessibilité dégradante : -Installation de clôtures -Installation de systèmes pour l'abreuvement -Mise en place de passages à gué
A1, A2, A3	o	Rétablissement de la continuité écologique par effacement
A1, A2, A3	O	Rétablissement de la continuité écologique par restauration morphologique du lit
A3	O Amgt	Rétablissement de la continuité écologique (Chute>0,5m) par : -Aménagement de l'ouvrage et/ou du complexe hydraulique avec Maîtrise d'œuvre
A1, A2, B1, B2, B3, C1, C2	V	Restauration de la ripisylve selon différents types d'interventions : - Plantation - Gestion post-plantation - Reconversion espèces nuisibles/inadaptées (peupliers)
C2	V Tr	Dispositifs destinés à limiter les risques d'érosions / transferts : -Plantations filtrantes (haies, cordon rivulaire dense) -Terrassement associé à l'implantation de haies pour limiter les érosions
A1, A2, B1, B2, B3, C1, C2	RZH	Restauration de Zones humides
A1, A2 (C1), D1, E3, E4,	INV	Lutte contre les espèces invasives végétales & animales
(A, B, C, D, E)	Trvx C	Actions ponctuelles dédiées à accompagner les communes (hors DIG) par des interventions opportunistes/conjoncturelles améliorants le fonctionnement écologique des milieux
C, E3, E4	Macro D	Lutte contre les macro-déchets plastiques et autres
Urgence	Urg	Interventions d'Urgences (L. 214-44)
ACTIONS QUI ACCOMPAGNENT LES ACTIONS « TRAVAUX »		
D2, D3, E1, E2, E3, E4	A	Animation administrative et technique pour la mise en œuvre du programme d'actions
D1, D3, E2	IND	Indicateurs de suivis : du territoire, des actions et du Contrat Territorial
A1, A2, B2, D1, D2	ETU	Etudes (identification des milieux et zones humides, étude « rivière-climat », ...)
D2, E1, E3, E4	COM	Communication
PROJETS ASSOCIES AU PROGRAMME 2023-2028 (AUTRES PROJETS AUXQUELS PARTICIPE LE SIVY)		
Projet Inondation	PEP	Programme en faveur de la prévention des inondations
B3, C2, D1, D2, E3	CTGQQ	Programme d'actions associé aux enjeux qualité et quantité de la ressource (bassin du Cher)



Données générales

Le programme se décline brièvement en

- **46 actions travaux de restauration des fonctionnalités « prioritaires » sur 6 ans**

Dont 16 actions de substitutions : les actions dites « de substitutions » se substituent aux actions « prioritaires » dans le cas d'invalidité/caducité postérieure à leur inscription dans le programme d'actions (raisons techniques, économiques, sociales, ...). Ces actions respectent la stratégie mise en place et sont associées à la procédure administrative unique initiale (DIG, Loi sur l'eau). Elles doivent permettre in fine de se rapprocher au mieux des objectifs fixés du programme en termes d'indicateurs de réalisation / quantité restauré.

- ✓ 21 actions travaux en première phase CTMA (2023-2025)
- ✓ 28 actions travaux en deuxième phase CTMA (2026-2028)
- ✓ 4 interventions étalées annuellement sur 6 ans
- ✓ 7 études (dont 5 menées en régie par l'animation CTMA)

ANNEE 1

N°1 - Source de Valentigny aux Aix d'Angillon - R
N°2 - Le Marcellie à Soulangis / Menetou-Salon - R
N°3 - Source de l'Annain à Vasselay - R
N°4 - Le Putet à Morogues / Humbligny - DEF
N°5 - Le Colin à Morogues - DEF
N°6 - Le Tripaud à Gron - V
N°7 - Le Terrecout à Baugy – V

ANNEE 2

N°8 - La Fontenelle à Saint-Laurent- O
N°9 - Seuil du Lavoir de Neuvy-sur-Barangeon - O
N°10 - Etang des Noues à Vouzeron - o
N°11 - Seuil des Noues à Vouzeron - o
N°12 - Amont Gué de l'Aunay à Morogues - DEF
N°13 - Le Gué de l'Aunay à Morogues - DEF
N°14 - Le Sordon à Morogues - DEF
N°15 - La Douée à Humbligny - RZH drainage
N°16 - La Douée à Humbligny - RZH peupleraie
N°17 - Yèvre – Canal D Fenestrelay - RZH peupleraie
N°18 - La Guette à Méry-ès-Bois - R

ANNEE 3

N°19 - l'Yèvre à St-Germain-du-Puy - O (Barrage D)
N°20 - Le Colin à Aubinges - O Salarderie
N°21 - La Brosse à Aubinges – O
N°22 - La Douée à Humbligny (Grivot) - DEF
N°23 - La Brosse à Aubinges – R (aval gué)
N°24 - La Brosse à Aubinges – o

ANNEE 4

N°25 - La Bondonne à Baugy - R SIAEP
N°25 - La Bondonne à Baugy - V SIAEP
N°26 - La Bondonne à Baugy - R Bourg
N°27 - La Douée à Humbligny - R
N°27 - La Douée à Humbligny - O
N°28 - L'Ouatier (Quétilly) à Rians/Sainte-Solange - R
N°28 - L'Ouatier (Quétilly) à Rians/Sainte-Solange - V
N°29 - Le Marcellie à Menetou-Salon - R
N°29 - Le Marcellie à Menetou-Salon - V
N°30 - La Tripande à Moulins-sur-Yèvre – R
N°31 - La Loge / Gravelle à Farges-en-Septaine - o
N°32 - Le Langis au Château de Turly - o
N°33 - Le Colin à Morogues - O
N°34 - Le Colin à Morogues Pont de Pierre - o
N°35 - l'Yèvre à Baugy – R

ANNEE 5

N°36 - Le Moulon à Menetou-Salon – Dionet - R
N°36 - Le Moulon à Menetou-Salon – Dionet - V
N°37 - La Déhole à Vignoux-sous-les-Aix - R
N°37 - La Déhole à Vignoux-sous-les-Aix- V
N°38 - La Rempanne à Fussy - R
N°39 - Le Pré de Davet à Menetou-Salon - R
N°40 - Les Marges à Avord - DEF
N°41 - L'Ouatier à Rians amont - R
N°42 - L'Ouatier à Rians aval - R
N°43 - Le Pissevielle à Parassy - R
N°44 - Le Colin à Sainte-Solange - R
N°45 - Le Tripaud à Villequiers/Gron - R
N°46 - Trois Bondons sur l'Yèvre à Osmoy – O amgt

ANNEE 6

N°47 - Le Terrecout à Villequiers - R
N°47 - Le Terrecout à Villequiers - V
N°48 - Ancien seuil du Moulin de Berry – O amgt
N°49 - L'Yèvre à Marmagne – R Frayère zone humide
N°50 - Pont D160 sur l'Annain à St-Eloy-de-Gy - o
N°51 - Pont D68 sur l'Annain à Berry-Bouy - o
N°52 - Vannes sur l'Annain à Mehun-sur-Yèvre - o
N°53 - Le Croulas à Allouis - o
N°54 - Le Marsiauge à Sainte-Solange - R
N°54 - Le Marsiauge à Sainte-Solange - V
N°55 - Le Barangeon à Saint-Palais - o
N°56 - Le Barangeon à Saint-Palais - DEF
N°57 - l'Yèvre à Bourges – O amgt (Clapet St-Ambroix)

ACTION PORTEE PAR LE CD18

N°58 - Le Langis à St-Germain-du-Puy Barreau - R

ANNEES 1 à 6

N°59 - Lutte contre les érosions – transferts
N°60 - Interventions post-plantations – V post
N°61 – Lutte contre les invasives – INV
N°62 – Lutte contre les Macro-déchets – Macro-D

ETUDES

Etude 1 : Enjeu plans d'eau et climat
Etude 2 - Ouvrage – Clapet de la Laiterie
Etude 3 – Définition gestion de milieux à Aubinges
Etude 4 - Zone humide à Moulins-sur-Yèvre
Etude 5 – Caractérisation Zone Humide
Etude 6 – Suivi « rivières & climat » du territoire
Etude 7 - Bilan du Programme d'actions



Porteurs d'actions et collaborateurs du programme

Porteurs des actions

Porté et animé par le SIVY, le Contrat Territorial associe deux porteurs d'actions :

1. Actions portées par le SIVY :

- 61 actions « travaux » (*actions 1 à 57 et 59 à 62*)
- 7 études
- Programme d'indicateurs
- Programme de communication
- Montant prévisionnel total de : 5 326 481,77 € TTC

Pour un partage financier associé aux différentes modalités des partenaires :

Type d'intervention <i>Actions 1 à 57, 59 à 62</i>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Centre- Val-de-Loire	Conseil Département du Cher	SIVY
Actions de restauration « structurantes »	50%	20%	10%	20%
Actions de restauration « complémentaires »	30%	-	30%	40%
Effacement / arasement d'ouvrage (>0,5m)	70%	30%	-	-
Equipement d'ouvrage	50% (liste 2)	-	30%	20%
Etude continuité écologique	50%	-	30%	20%
Animation	60%	Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027	-	20%
Indicateurs / suivi	50%	-	30%	20%
Communication	60%	-	20%	20%
Urgence, lutte Macro-Déchets, Travaux communaux	-	-	-	100%

2. Action portée par le Conseil Départemental du Cher

- 1 action « travaux » (action 58 : remise en fond de vallée du Langis)
- Montant prévisionnel total de : 355 000,00 € TTC

Type d'intervention <i>Action n°58 : Remise en fond de vallée du Langis</i>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Centre- Val-de-Loire	Conseil Département du Cher	SIVY
Actions de restauration « structurantes »	50%	20%	30%	-

Les collaborations techniques

Le programme implique également plusieurs « collaborateurs » techniques, selon les besoins et synergies autour des projets. Il peut ainsi s'agir, par exemple : de la FDAAPPMA et de l'EP Loire pour le programme de suivi, Nature 18 pour la création d'une mare (action 3), la Chambre d'agriculture et le PETR pour la lutte contre les transferts (action 59), la FDAAPPMA pour la création d'une frayère (action 49), etc.

Tableau 13 : Synthèse générale - technique et financier du programme 2023 – 2028 (6 ans)

ACTIONS			PREVISIONS FINANCIERES 2023-2028 (TTC)				PREVISIONS FINANCIERES 2023-2028 (TTC)		
	Code action	Description succincte	unité	Actions prioritaires	Actions de substitutions	TOTAL Technique	Actions prioritaires	Actions de substitutions	TOTAL financier
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	unité/ETP	4		4	1 377 799,77 €		1 377 799,77 €
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	ml	12419	6499	18918	1 849 690,00 €	431 820,00 €	2 281 510,00 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	ml	2410	890	3300	116 450,00 €	26 700,00 €	143 150,00 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	u	8	3	11	167 000,00 €	25 000,00 €	192 000,00 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	u	11	1	12	403 434,00 €	- €	403 434,00 €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	u	3	2	5	388 000,00 €	376 008,00 €	764 008,00 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	ml	4921	1200	6121	7 330,00 €	- €	7 330,00 €
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions	ml						
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	m²	17 600	0	17 600	94 000,00 €	- €	94 000,00 €
TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	forfait				30 000,00 €	- €	30 000,00 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	forfait				24 000,00 €	- €	24 000,00 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	forfait				6 000,00 €	- €	6 000,00 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	station	16			60 200,00 €	- €	60 200,00 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	u	7			275 000,00 €	- €	275 000,00 €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	forfait				23 050,00 €	- €	23 050,00 €
		TOTAL					4 821 953,77 €	859 528,00 €	5 681 481,77 €



Code action	Description succincte
A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels
R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur
DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs
o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m
O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute
O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages
V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)
V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions
RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...
TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales
Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...
Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents
IND	Indicateurs de suivi
ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...
COM	Communication, sensibilisation

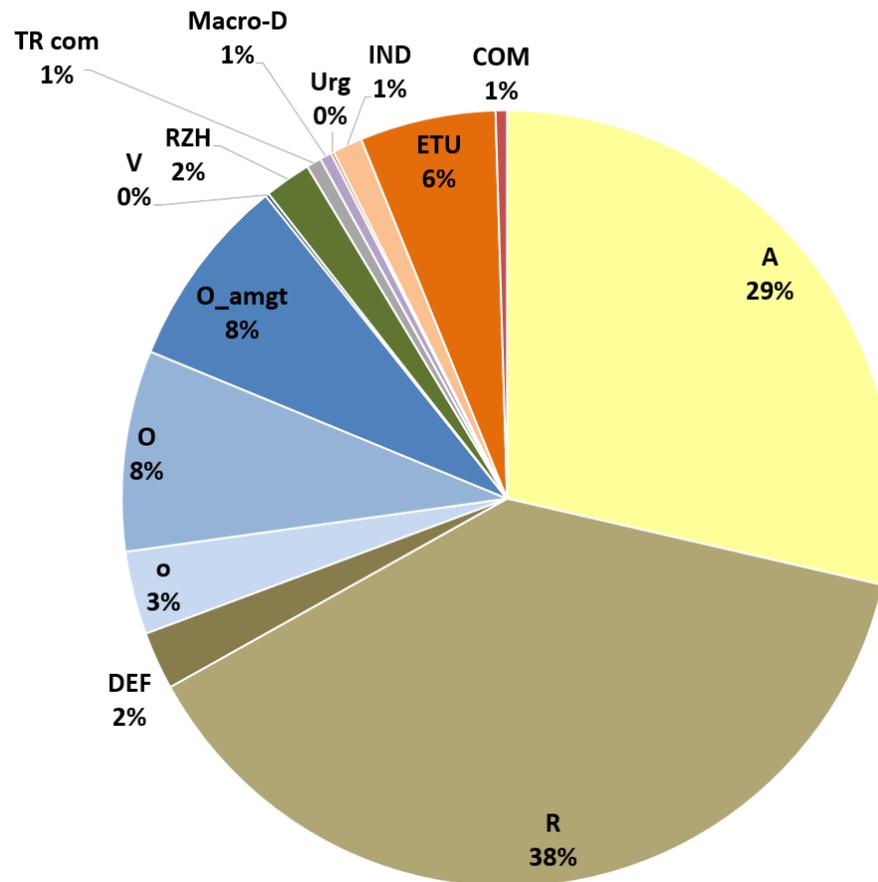


Figure 22 : Répartition financière du programme 2023 - 2028 (actions prioritaires)

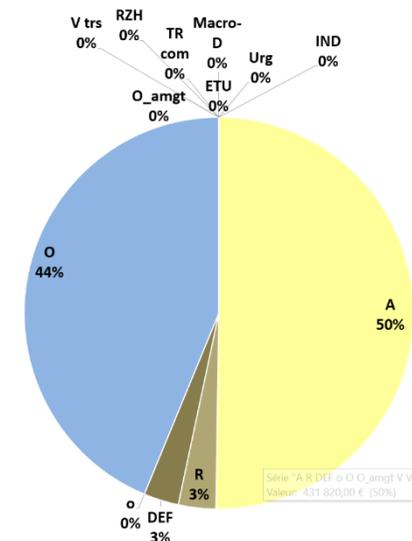


Figure 21 : Répartition du programme 2023 - 2028 (actions de substitutions)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2028
Stratégie territoriale et feuille de route

Tableau 14 : Prévisionnel technique sur 6 ans (2023 - 2028)

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL TECHNIQUE																											
			unité	2023			2024			2025			2026			2027			2028			CTMA 2023-2025	CTMA 2023-2026	CTMA 2026-2028	CTMA 2026-2028					
Code action	Description succincte	Prioritaire		Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	PROGRAMME PRIORITAIRE	PROGRAMME SUBSTITUTION	PROGRAMME PRIORITAIRE	PROGRAMME SUBSTITUTION																		
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	ETP	4		4	4		4	4		4	4		4	4		4	4		4	4		4	12	0	12	0		
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	ml	425		425	200	200	1240	600	1840	5515	710	6225	4138	3789	7927	1100	1200	2300	1665	800	10753	5699						
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	ml	510		510	500	270	770	800		800			0	600		600		620	620	1810	270	1400	620					
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	u				2		2		1	1	1	2	3	2		2	3	1	4	2	1	6	3					
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	u				2		2	2		2	7		7							4	0	9	0					
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	u							1		1						1	1	2	0	2	1	0	2	1				
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	ml	1286		1286							1535		1535	1200		1200	900	1200	2100	1286	0	2735	1200					
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions	ml																											
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	m²				17 600	0	17 600															17 600	0	0	0			
TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	Forfait	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	15 000,0 €	0,0 €	15 000,0 €	0,0 €		
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	Forfait	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	12 000,0 €	0,0 €	12 000,0 €	0,0 €		
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	Forfait	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	3 000,0 €	0,0 €	3 000,0 €	0,0 €		
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	Secteur	3		3	8		8	4		4	4		4	4		4	4		4	4		4	15	0	12	0		
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	unité - démarrage	2		2	3		3	1		1						1			1			6	0	1	0			
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	Forfait	3 050,0 €		3 050,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	12 050,0 €	0,0 €	11 000,0 €	0,0 €		



Tableau 15 : Illustrations de la répartition prévisionnel des actions par Masses d'eau, sur 6 ans (2023 - 2028)

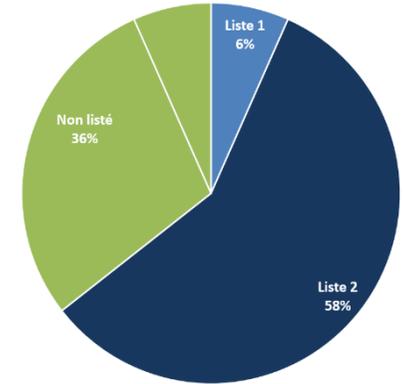
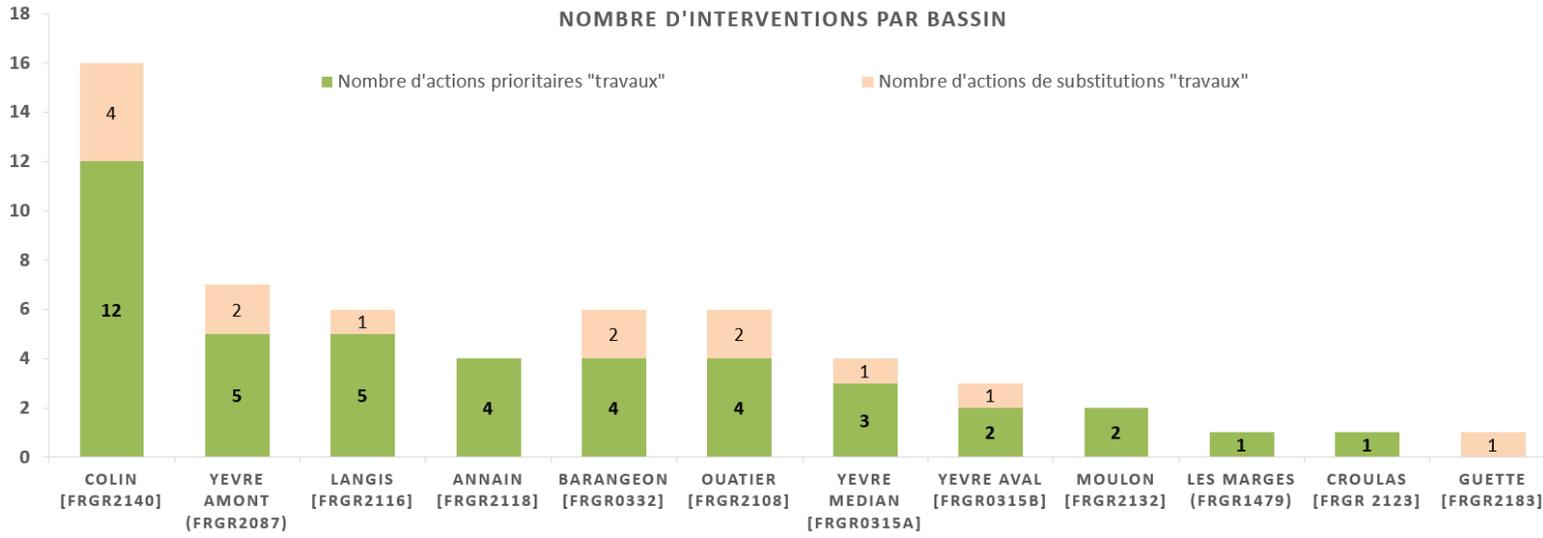


Figure 23 : Répartition des actions "ouvrages" selon le classement cours d'eau (L.214-17 CE). Ouvrages de 0,3 à 2m de chutes (moyenne : 0,7m)

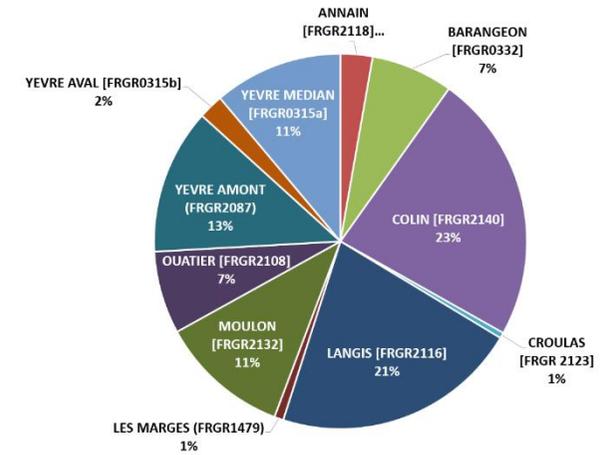
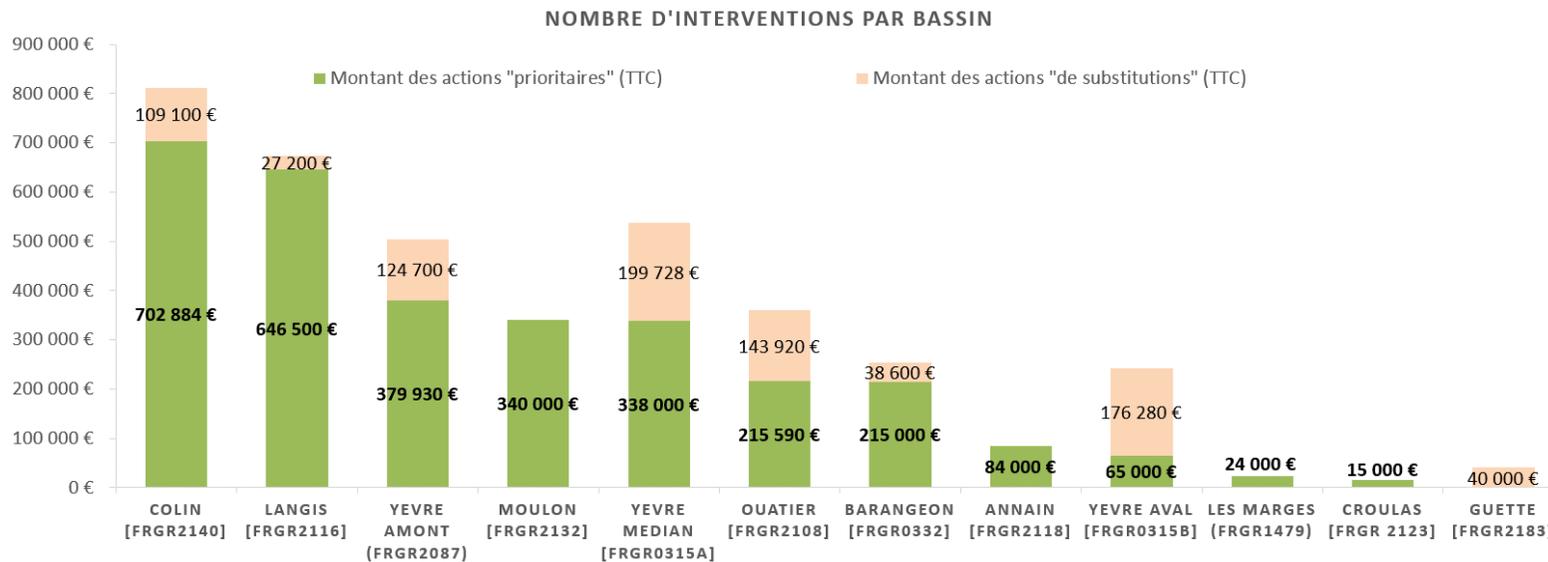


Figure 24 : Répartition financière du programme par Masse d'Eau



Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2028
Stratégie territoriale et feuille de route

Tableau 16 : Prévisionnel financier annuel, sur 2 x 3 ans, sur 6 ans (actions prioritaires et de substitutions)

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL FINANCIER (TTC)																		TOTAL	
			2023			2024			2025			2026			2027			2028				
Code action	Description succincte	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution			
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	217 879,7 €		217 879,7 €	222 426,7 €		222 426,7 €	227 087,4 €		227 087,4 €	231 864,6 €		231 864,6 €	236 761,2 €		236 761,2 €	241 780,2 €		241 780,2 €	1 377 799,8 €	
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	152 750,0 €		152 750,0 €	40 000,0 €		40 000,0 €	355 000,0 €	42 000,0 €		397 000,0 €	644 750,0 €	49 700,0 €		694 450,0 €	571 040,0 €	216 120,0 €		787 160,0 €	2 281 510,0 €	
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	24 450,0 €		24 450,0 €	24 000,0 €	8 100,0 €		32 100,0 €	44 000,0 €		44 000,0 €					24 000,0 €			24 000,0 €	143 150,0 €	
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m				73 000,0 €			73 000,0 €		5 000,0 €		5 000,0 €	55 000,0 €			55 000,0 €			39 000,0 €	20 000,0 €	192 000,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute				142 000,0 €			142 000,0 €	251 434,0 €			251 434,0 €	10 000,0 €			10 000,0 €					403 434,0 €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages							298 000,0 €			298 000,0 €						199 728,0 €	199 728,0 €	90 000,0 €	176 280,0 €	764 008,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	7 330,0 €		7 330,0 €																	7 330,0 €
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions																				
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...				94 000,0 €			94 000,0 €													94 000,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	30 000,0 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	24 000,0 €	
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	6 000,0 €	
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	1 000,0 €		1 000,0 €	31 500,0 €		31 500,0 €	6 400,0 €		6 400,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	6 900,0 €		6 900,0 €	9 400,0 €		9 400,0 €	60 200,0 €	
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	20 000,0 €		20 000,0 €	35 000,0 €		35 000,0 €										220 000,0 €		220 000,0 €	275 000,0 €	
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	3 050,0 €		3 050,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	23 050,0 €	
TOTAL			436 459,7 €	0,0 €	436 459,7 €	633 926,7 €	48 100,0 €	682 026,7 €	1 198 921,4 €	47 000,0 €	1 245 921,4 €	963 614,6 €	49 700,0 €	1 013 314,6 €	850 701,2 €	415 848,0 €	1 266 549,2 €	738 330,2 €	298 880,0 €	1 037 210,2 €	5 681 481,8 €	
			CTMA 2023-2025									CTMA 2023-2025										
ACTIONS PRIORITAIRES			2 269 307,81 €									2 552 645,95 €									4 821 953,77 €	
ACTIONS SUBSTITUTIONS			95 100,00 €									764 428,00 €									859 528,00 €	



Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2028
Stratégie territoriale et feuille de route

Tableau 17 : Répartition financière / financeurs / an / 3 ans, pour le CTMA « 2023 - 2025 »

ACTIONS		AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE									REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE									CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER									SIVY											
		2023			2024			2025			2023			2024			2025			2023			2024			2025			2023			2024			2025					
Code action	Description succincte	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution			
A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	118 515 €		118 515 €	120 938 €		120 938 €	123 422 €		123 422 €	34 634 *		34 634 *	35 320 *		35 320 *	36 023 *		36 023 *																					
R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	76 375 €		76 375 €	20 000 €		20 000 €	177 500 €		177 500 €	30 550 €		30 550 €	8 000 €		8 000 €	71 000 €		71 000 €	15 275 €		15 275 €	4 000 €		4 000 €	106 500 €		106 500 €	4 200 €		4 200 €	110 700 €		110 700 €	30 550 €		30 550 €			
DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	12 225 €		12 225 €	12 000 €		12 000 €	4 050 €		4 050 €	16 050 €		16 050 €	22 000 €		22 000 €	22 000 €		22 000 €	0 €		0 €																		
o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m			0 €	36 500 €		36 500 €	2 500 €		2 500 €			0 €	14 600 €		14 600 €	1 000 €		1 000 €			0 €		7 300 €		7 300 €			500 €		500 €			0 €		14 600 €		14 600 €		
O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute			0 €	99 400 €		99 400 €	176 004 €		176 004 €			0 €	42 600 €		42 600 €	75 430 €		75 430 €			0 €		0 €		0 €			0 €		0 €			0 €		0 €		0 €		
O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages			0 €			0 €	149 000 €		149 000 €			0 €			0 €			0 €			0 €		89 400 €		89 400 €			0 €		0 €		59 600 €		59 600 €					
V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	2 199 €		2 199 €			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €			2 199 €		2 199 €			0 €		2 932 €		2 932 €			0 €		0 €				
V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €		0 €		0 €		0 €		0 €			0 €		0 €		0 €			
RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...			0 €	47 000 €		47 000 €			0 €			0 €	18 800 €		18 800 €			0 €			0 €	9 400 €		9 400 €			0 €		0 €		18 800 €		18 800 €			0 €			
TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales																																				5 000 €		5 000 €	
Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...																																				4 000 €		4 000 €	
Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents																																					1 000 €		1 000 €
IND	Indicateurs de suivi	500 €		500 €	15 750 €		15 750 €	3 200 €		3 200 €												300 €		300 €	9 450 €		9 450 €	1 920 €		1 920 €	200 €		200 €	6 300 €		6 300 €	1 280 €		1 280 €	
ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestion, étude bilan...	10 000 €		10 000 €	17 500 €		17 500 €															6 000 €		6 000 €	10 500 €		10 500 €			4 000 €		4 000 €	7 000 €		7 000 €					
COM	Communication, sensibilisation	1 830 €		1 830 €	1 200 €		1 200 €	4 200 €		4 200 €												610 €		610 €	400 €		400 €	1 400 €		1 400 €	610 €		610 €	400 €		400 €	1 400 €		1 400 €	
TOTAL		221 644 €	0 €	221 644 €	350 288 €	24 050 €	374 338 €	655 326 €	23 500 €	678 826 €	65 184 €	0 €	65 184 €	111 320 €	8 000 €	119 320 €	182 453 €	9 400 €	191 853 €	31 719 €	0 €	31 719 €	44 250 €	6 430 €	50 680 €	212 420 €	4 700 €	217 120 €	117 912 €	0 €	117 912 €	128 068 €	9 620 €	137 688 €	148 723 €	9 400 €	158 123 €			
ACTIONS PRIORITAIRES		1 227 258,14 €									358 957,83 €									288 389,00 €									394 702,84 €											
ACTIONS SUBSTITUTIONS		47 550,00 €									17 400,00 €									11 130,00 €									19 020,00 €											

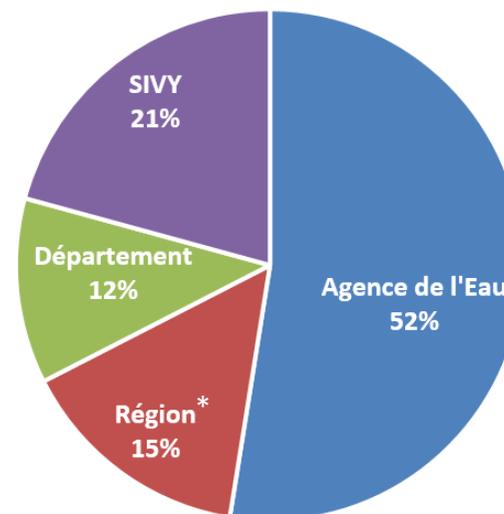
* L'animation pourra être financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21 avec un montant plancher minimum de 25 000€.



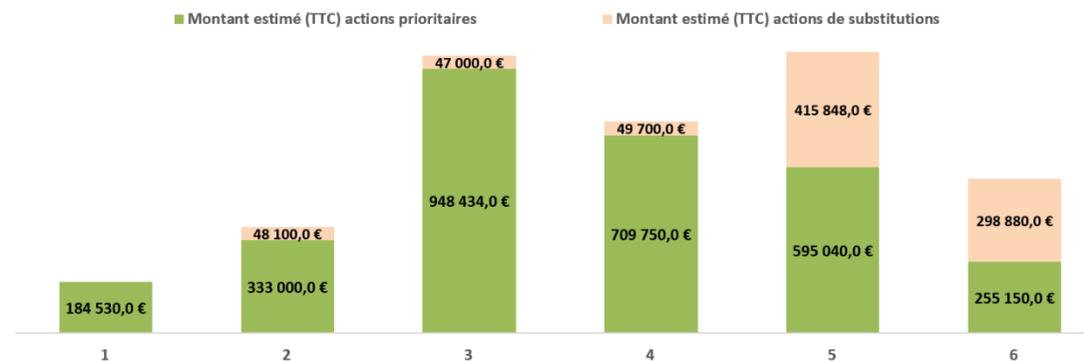
Tableau 19 : Synthèse du partage financier sur 6 ans (actions prioritaires)

ACTIONS			AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	REGION CENTRE- VAL-DE-LOIRE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	SIVY
	Code action	Description succincte	TOTAL TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	748 669,9 €	218 443,1 € *	- €	410 686,8 €
PROGRAMME DE TRAVAUX	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge, annexes hydrauliques, /Frayères, ...	921 845,0 €	366 938,0 €	258 969,0 €	301 938,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	53 425,0 €	- €	34 935,0 €	28 090,0 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	83 500,0 €	33 400,0 €	16 700,0 €	33 400,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	282 403,8 €	121 030,2 €	- €	- €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	194 000,0 €	- €	116 400,0 €	77 600,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	2 199,0 €	- €	2 199,0 €	2 932,0 €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	- €	- €	- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	47 000,0 €	18 800,0 €	9 400,0 €	18 800,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	- €	- €	- €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	- €	- €	- €	24 000,0 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	- €	- €	- €	6 000,0 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	30 100,0 €	- €	18 060,0 €	12 040,0 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	181 500,0 €	- €	38 500,0 €	55 000,0 €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	13 830,0 €	- €	4 610,0 €	4 610,0 €
TOTAL			2 558 473 €	758 611 €	499 773 €	1 005 097 €

Répartition financière du programme 2023-2028



ECHELONNEMENT FINANCIER DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023-2028



* L'animation pourra être financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21 avec un montant plancher minimum de 25 000€.



Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2028
Stratégie territoriale et feuille de route

Tableau 20 : Programme d'indicateurs associés aux actions et prévisionnel financier / an / 2 x 3 ans / 6 ans

Site - Commune	Masse d'Eau	Rivière	N° action	Type d'action	Objectif du suivi	Suivi	Année action	Années du suivi	Année action	Années du suivi	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		
											2023	2024	2025	2026	2027	2028							
Suivi actions CTMA 2016-2021																							
Vierzon	FRGR0315b	Yèvre aval	CTMA 1	et privé - accompagné par le	Verrou majeur sur l'Yèvre - Population liste rouge et continuité axe Yèvre	EPL - Suivi spécifique anguille - BV Cher	2022	2023				1											
St-Palais	FRGR2132	St-Palais	CTMA 1	Lit emboîté rural - péri-urb	Suivi renforcé - Analyse temps résilience biologique après travaux rivière	IPR, IBD, I2M2	2019	2024				1		4 000 €									
Gron	FRGR2087	Yèvre source	CTMA 1	Lit emboîté grande culture	Site de démonstration OFB - Suivi PC - Nutriments (Nitrates)	PC, nutriments	2017	2024				1		7 000 €									
St-Martin d'Auxigny	FRGR2132	Auxigny	CTMA 1	Réouverture - zone humide	Travaux de restauration morpho ZH et CE - LIFE ARTISAN	IPR, Colmatage, relevé faune-flore	2021	2025					1		2 400 €								
Rians	FRGR2108	Ouatier	CTMA 1	Banquettes minérales - recharges	Evaluation de ce type d'action avant poursuite de la méthode	IPR, IBD, I2M2	2020	2024				1		4 000 €									
Suivi actions CTMA 2023-2028																							
Vasselay	FRGR2118	Annain	3	Effacement plan d'eau - création mare	Action d'effacement d'un petit plan d'eau à la source de l'Annain, création d'une mare associé à la restructuration du ruisseau, enjeu pédagogique fort	relevé faune-flore, T°C		2023	2023	2025	1	1 000 €					1	1 000 €					
Saint-Laurent	FRGR0332	Fontenelle	8	Effacement plan d'eau	Action effacement plan d'eau - Enjeu général de la Masse d'eau + enjeu pédagogique fort	IPR, ICE simplifié, morpho, colmatage; T°C		2020 et 2021	2024	2026							1		1 400 €				
Neuvy-sur-Barangeon	FRGR0332	Barangeon	9	Effacement ouvrage	Action effacement ouvrage site APPMA + enjeu pédagogique fort	IPR, IBD, ICE allégé, I2M2, Morpho, colmatage		2024	2024	2026		1	4 000 €					1		4 000 €			
Humbigny	FRGR2140	Douée	15	Restauration zone humide - drainage	Evaluation de l'incidence sur la nappe d'une action sur le drainage	Piezo (pose)		2024	2024	2025 à 2028		1	2 000 €										
St-Germain-du-Puy	FRGR0315B	Yèvre médian	17	Restauration ZH - peupleraie	Evaluer l'évolution d'une reconversion de peupleraie, stratégie autour de ce type de site, pédagogie	relevé faune-flore		2024	2024	2027		1	1 500 €					1		1 500 €			
St-Germain-du-Puy	FRGR0315B	Yèvre médian	19	Effacement d'ouvrage, maintien des profils en longs	Surveillance du transit sédimentaire et des profils pour la répartition des écoulements	Morpho, ICE allégé		2025	2025	2026 à 2028				1		1		1			1		
Aubinges	FRGR2140	Colin	20	Effacement ouvrage	Verrou du Colin amont 1ère catégorie, ouvrage chute importante	IPR, ICE simplifié, morpho		2021	2025	2028											1	1 400 €	
Yèvre amont	FRGR2087	Affluents tête de bassin Yèvre, Bondonne - Tribaut	26	Remise en fd de vallée - Tête de bassin	Evaluation biologique tête de bassin peu connu - suivi action structurante	IPR, IBD, I2M2, T°C (n-2)		2025	2026	2028				1	4 000 €						1	4 000 €	
Colin amont	FRGR2140	Affluents tête de bassin du Colin, Douée	27	Remise en fd de vallée - Tête de bassin	Evaluation biologique tête de bassin peu connu - Calage action puis suivi action structurante	IPR, IBD, I2M2, piezo (pose), T°C (n-2)		2025	2026	2028		1	6 000 €	1		1					1	4 000 €	
Langis amont	FRGR2116	Déholle, Marcellie, Pissevielle - Tête bassin Langis	37	Restauration morphologique tête de bassin	Evaluation biologique tête de bassin peu connu - suivi action structurante	IPR, IBD, I2M2, T°C (n-2)		2026	2027						1		4 000 €						
Moulon	FRGR2132	Moulon et affluents	36	Actions sur l'enjeu qualité - pesticides	Masse d'eau dégradée par l'enjeu pesticide - Poursuite du travail engagé par Concert'eau et actions Vtr (transferts). Nécessité de préciser et suivre la donnée territorialisée des pesticides pour engager des stratégies de concertations ciblées	PC-Pesticide		2024	2027			1		3 000 €									
											3	1 000 €	8	31 500 €	4	6 400 €	4	5 000 €	4	6 900 €	4	9 400 €	
											38 900 €				21 300 €								
											60 200 €												



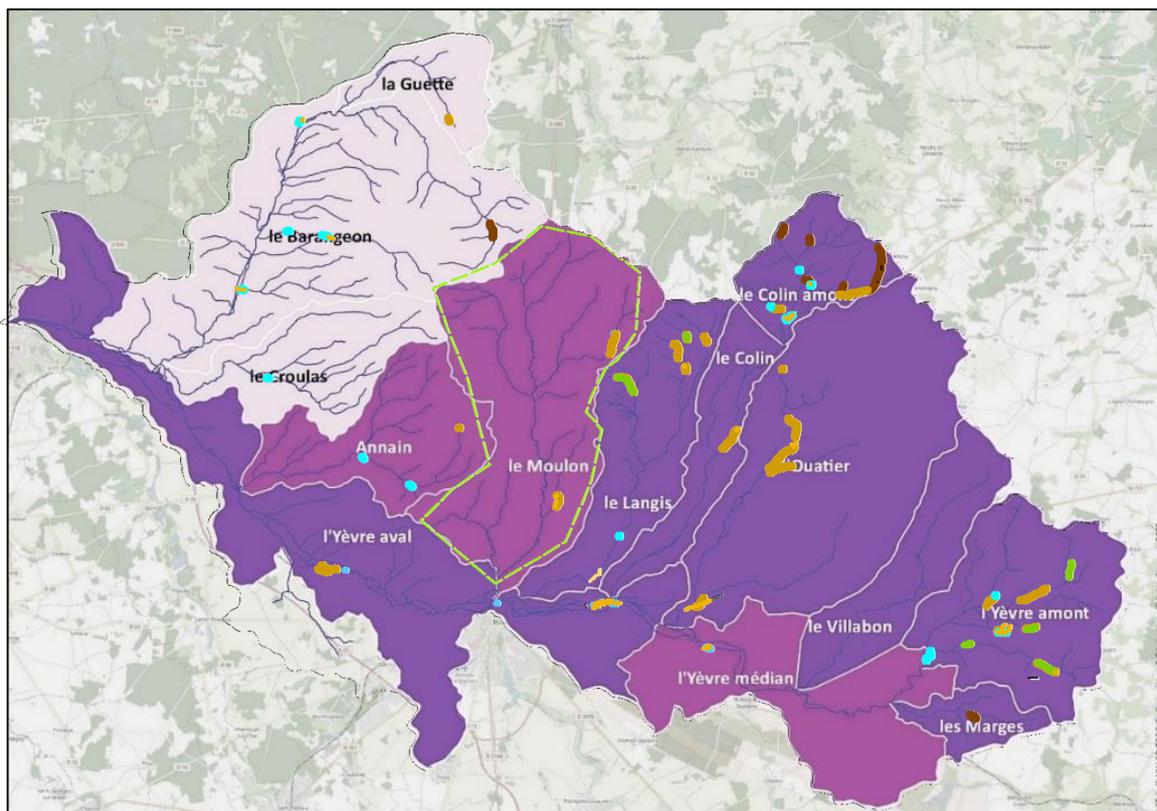


Figure 26 : Superposition des actions du programme 2023-2028 et de la cartographie stratégique

La superposition des cartographies permet de bien discerner une répartition et densité des actions selon la densité des enjeux et objectifs territoriaux, avec une tendance aux projets sur les têtes de bassins.

Plus largement, le projet répond aux besoins des SAGE Yèvre-Auron et Cher-Amont, et pleinement aux objectifs du Programme de Mesure du SDAGE 2022-2027 « commission Loire-Moyenne » dans lequel se situe le projet (voir art. 2.7) :

Orientations fondamentales du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique, phosphorée, microbiologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Préserver et restaurer les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Enjeux majeurs pour le programme de mesures SDAGE « Commission Loire Moyenne, secteur SAGE Yèvre-Auron, SAGE Cher-amont » (extraits)

- **Priorités sur les milieux aquatiques : morphologie (Champagne berrichonne), plan d'eau (Sologne), continuité écologique.**
- **Priorités sur les pollutions diffuses : Champagne berrichonne, secteurs viticoles et cultures spécialisées**
- **Priorités sur la gestion quantitative : dans un contexte de changement climatique, plan d'eau (Sologne), les zones de répartitions (ZRE) concernées**



c. Les moyens politiques, financiers et humains pour la maîtrise du projet

Le SIVY a été créé sous l'impulsion du SAGE Yèvre-Auron, ayant eu pour objectif l'organisation de la maîtrise d'ouvrage locale en capacité de répondre aux besoins du bassin sur le volet « milieux aquatiques ». Cette structure créée en 2013 a ainsi porté une première démarche de Contrat territorial des Milieux Aquatiques et la compétence GEMAPI consolide désormais les compétences statutaires du syndicat pour le portage cette démarche.

Cette assise est également sociale, faire connaître le SIVY et faire reconnaître sur le territoire les enjeux du Contrat Territorial a été l'un des objectifs des précédents projets.

L'organisation humaine, politique et financière du SIVY profite d'une certaine stabilité et tournent essentiellement autour du CTMA, dont la construction s'est basée selon des repères financiers actés préalablement, dans la continuité du premier CTMA, avec une cotisation annuelle des EPCI maintenue à 170 000 euros. Certaines des cinq EPCI assurent cette contribution en levant la taxe GEMAPI.



8. CONDITIONS DE REUSSITE

L'expérience acquise par le SIVY au cours du premier CTMA, en matière de développement de projets, de suivi de travaux, de collaborations avec les élus, les riverains ou encore les entreprises, a conduit la structure à développer ce second programme avec une plus grande proximité du territoire, maîtrise technique des projets, et avec toujours le respect du cadre des interventions sur cours d'eau non domaniaux.

La concertation avec les élus et riverains a été au cœur du développement du programme, le SIVY a par ailleurs mis l'accord des riverains/propriétaires pour chacun des projets selon deux étapes :

- **Des conventions « de principes »** établies entre le SIVY et les riverains permettant de stabiliser les échanges et de créer un climat de confiance, parfois plusieurs années avant la mise en œuvre de l'opération. Les premières conventions de principes ont été signées dès le développement du programme (en 2022) et se poursuivront tout au long du projet.
- **Des conventions « de travaux »** établies entre le SIVY et les riverains au stade d'élaboration budgétaire annuelle et de lancement de la démarche liée à la Maîtrise d'œuvre (rédaction du cahier des charges). Cette deuxième de concertation a lieu quelques mois avant les travaux et stabilise plus précisément les échanges avec des notions juridiques.

Les élus du SIVY ont souhaité pérenniser la masse salariale, l'architecture, l'organisation et les finances du syndicat, dans la perspective de poursuivre la bonne dynamique du contrat 2016-2020, selon un niveau d'ambition « élevé » du programme. Ce projet a aussi été élaboré avec la conscience des situations financières aléatoires des collectivités et de diverses évolutions de coûts d'ordres conjoncturels, complexe à établir sur plusieurs années.

La cellule technique du SIVY a envisagé l'échelonnement annuel et territorial des actions en prenant en considération un certain nombre de critères dont les principaux sont :

- Les niveaux de fiabilité techniques des actions
- Les niveaux de fiabilités sociales des actions (accords des propriétaires)
- Les échéances DCE liées aux Masses d'Eau
- La logistique du SIVY, en termes de charge de travail pour assurer l'élaboration et le bon suivi de la mise en œuvre des projets, ainsi que l'accompagnement sociale, la communication, ...
- L'organisation territoriale des actions (la proximité des actions)
- La continuité des études dites « d'aides à la décisions » liées à la restauration de la continuité écologique réalisée dans le cadre des précédents Contrat Territoriaux (Yèvre et Barangeon)
- Les capacités budgétaires de la collectivité

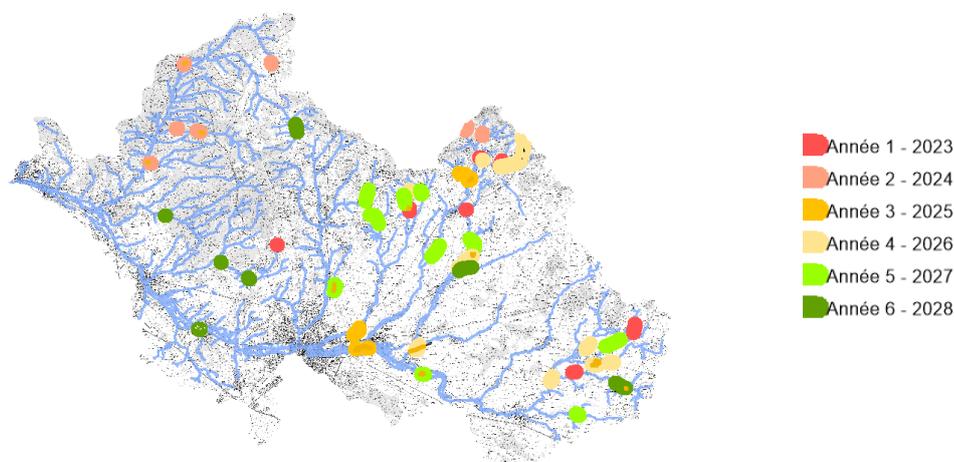


Figure 27 : Représentation des répartitions annuelles des projets du volet "travaux" sur 6 ans, stratégie territoriale qui a participé à l'échelonnement des actions

Articulation entre les différents volets du Contrat Territorial

Le volet « travaux de restauration des fonctionnalités » est accompagné d'un programme d'indicateurs et de communication qui permettront de suivre les actions d'un point de vue politique, financier, social, scientifique. Il s'agit également d'un programme d'études associées : 7 études sont prévues, pour accompagner les gestionnaires locaux, contribuer à la connaissance locale dans le cadre des initiatives HMUC, actions SAGE, notamment, comme la caractérisation des zones humides, le suivi de l'hydrologie du territoire selon une étude « rivières & climat », ainsi que l'étude « bilan » du CTMA.

Le programme CTMA représente le projet fondamental autour duquel s'est créée et se structure la collectivité. Le projet est ainsi à envisager en termes d'équilibre des besoins et attentes locales vis-à-vis du syndicat portant la compétence GEMAPI.

Il s'agit concrètement de volets d'actions non éligibles selon les partenaires fondamentaux du CTMA, mais « complémentaires » et qui « accompagnent » les travaux à engager dans le CTMA :

- Les « Travaux communaux », permettent l'intervention du syndicat sur terrains communaux/intercommunaux de façon non programmée, afin de saisir des opportunités d'interventions, à vocations écologiques, qui dépendent de conjonctures annuelles.
- Les « travaux d'urgence », permettent l'intervention du syndicat dans des contextes permettant l'exemption de procédure Loi sur l'Eau et de DIG (R214-44 CE), mettant en évidence la vocation « PI » de la GEMAPI.
- La « lutte contre les Macro-déchets – déchets plastiques », est un enjeu souligné dans le SDAGE, il s'agit de la gestion d'embâcles générateurs de pollutions sur domaines privés/publics. Ce volet nécessite notamment du temps agents/animations CTMA.
- La « lutte contre les espèces invasives », aucune intervention en termes de travaux n'est prévue dans le cadre du projet CTMA, il s'agit de poursuivre l'identification et l'accompagnement des gestionnaires locaux sur cet enjeu.

Le SIVY porte également des actions dans le cadre d'autres programmes avec une notion de complémentarité / synergies inter-Contrats à souligner :

- Le CTGQQ (Concert'Eau) bassin Cher (2021 – 2025) : action communication - sensibilisation grand public
- Le PEP Cher aval (à partir de 2023) : actions d'études et de sensibilisations



Synergies entre acteurs du territoire autour du CTMA du bassin de l'Yèvre

Une concertation étroite a été développée avec différents acteurs et partenaires techniques, ainsi qu'associatifs, dans le cadre de l'élaboration du programme.

Des actions sont ainsi projetées dans une dynamique multi-partenariale, il s'agit par exemple :

- D'une action portée par le Conseil Départementale et son service des routes, avec lequel le SIVY collabore depuis 2020 dans le cadre de l'élaboration d'un projet de voirie associé à une action de restauration d'un segment altéré (Masse d'eau du Langis)
- D'une action de plantation de ripisylve (CTMA) liée à un projet porté par un tiers de replantations de haies et de reconnexion de corridors.
- Du temps « animations » liées à des projets de territoire : projet de frayère à Brochet sur le Moulon en compensation de la rocade Nord de Bourges, projets liés à des ouvrages d'art, ...
- D'actions associées à un contexte de développement « cadres de vies d'espaces communaux » ou liés à un enjeu transversal « inondation » fort, et lutte contre les transferts.
- De Projets pédagogiques connexes auxquels participe le SIVY (Concert'Eau, CRST, ...)
- De collaborations explicites du SIVY, avec la Chambre d'Agriculture du Cher et le PETR Centre-Cher pour la mise en œuvre d'une stratégie de replantations pour lutter contre les transferts sur la Masse d'eau du Moulon, en lien avec le CTGQQ (Concert'eau).



Sourcé : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Figure 28 : Plantations pour limiter les transferts par ruissellements et érosions des sols (Agence de l'Eau Artois-Picardie)



- De collaborations avec la Fédération de pêche, le SAGE, ou encore dans le contexte de l'étude HMUC en cours, pour la mise en place d'un réseau de suivi des débits, ou encore avec le CEN et le SAGE pour la caractérisation des zones humides, ...

Figure 29 : Réseau du suivi piscicole du Cher (FDAAPPMA 18)

- De soutiens aux suivis spécifiques, comme le suivi des populations d'anguilles sur le bassin du Cher, comprenant l'Yèvre aval, porté par l'EPLoire ; ou les suivis des populations d'écrevisses pattes blanches réalisés en collaboration avec l'OFB, Fédération de pêche, CEN et syndicats de rivières.



9. SUIVI & EVALUATION

La configuration du projet sous la forme d'un programme pluriannuel nécessite un suivi exigeant pour cadrer le projet « en continu » avec le Comité de Pilotage de suivi projet et rendre compte in-fine de la réussite du projet en termes de capacité et d'efficacité de mise en œuvre.

L'édification des « enjeux » du territoire et la mise en œuvre des actions de types « travaux » incitent à suivre précisément les actions mises en œuvre, pour en déterminer leurs efficacités, et si les réponses/secteurs correspondent aux objectifs préalablement fixés, il s'agit également d'envisager d'éventuelles évolutions techniques / méthodologiques pour optimiser les efficacités écologiques des projets.

Nous pouvons scinder ce volet « indicateurs / suivi » en deux :

1. Les indicateurs de suivi du Contrat :

Il s'agit des indicateurs de moyens, de réalisations et d'efficacités :

- ETP mis en œuvre
- Montant des réalisations / montants prévisionnels
- Taux d'aides et de consommation financière
- Nombre de réunions
- Nombre d'actions réalisées / actions prévues
- Situation des délais
- Taux d'accords de principes (conventions de travaux) signés pour les années à venir
- Linéaires ou surfaces ou unités ou hauteurs de chutes réalisé(e)s / prévu(e)s

2. Les indicateurs de résultats (effets) :

- Evolution des indices biologiques et Physico-chimiques
- Evolution qualités et atteintes d'objectifs DCE
- Photographies avant - après
- Nombre de personnes touchées / appropriation sociale

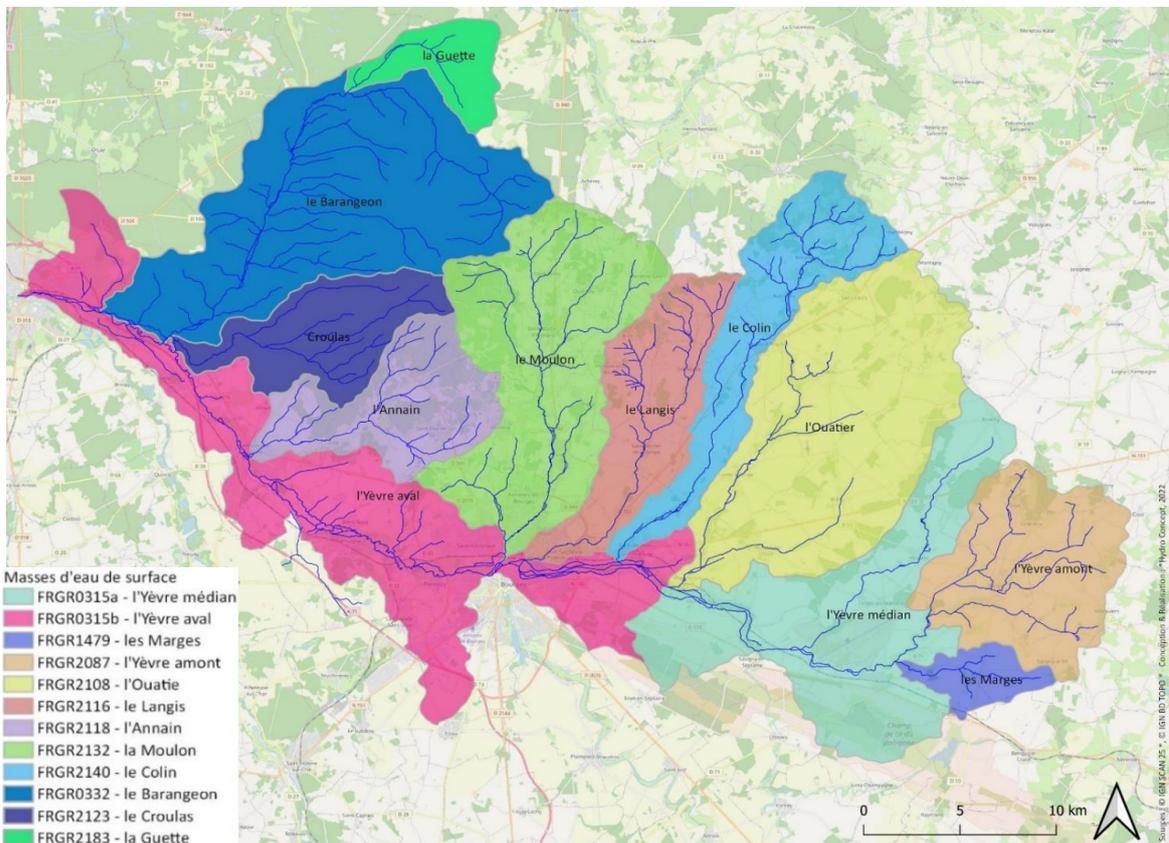
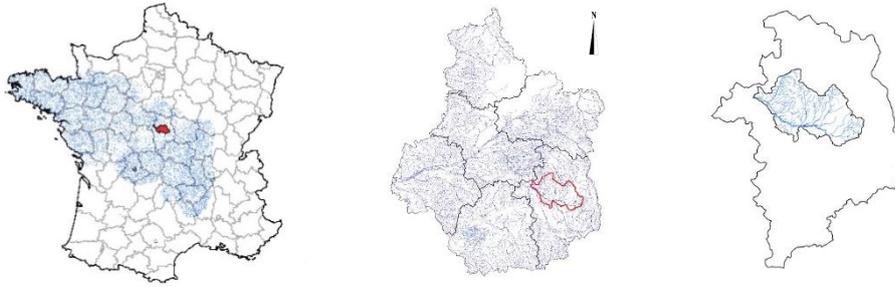
Ces indicateurs de « résultats » nécessitent une connaissance fine des indicateurs potentiels déjà en place sur le territoire selon une logique de complémentarité et de stratégie d'analyse (stations DCE, RCO, RCA, RD, autres...). Chacun des indicateurs proposés ont fait l'objet d'une réflexion sur l'(les) objectif(s) précis associé(s), construit avec les retours des membres du Comité de Pilotage (Fédération de pêche, SAGE, ASTER, CEN, Chambre d'agriculture)



Le **bilan de fin de contrat** reprend et analyse l'ensemble de ces indicateurs (Volet « étude » du CTMA) prévu lors de la dernière année des deux phases du CTMA (2028), il s'agit notamment d'une analyse critique fine de l'ensemble du projet réalisé, d'un état des lieux et des perspectives pour évaluer l'intérêt de l'élaboration d'un nouveau projet.

ANNEXE II

CARTE DU TERRITOIRE



ANNEXE III

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE, REGLES DE FONCTIONNEMENT

(Voir art.5 Annexe I)



ANNEXE IV

INDICATEURS DE SUIVIS RETENUS ET OBJECTIFS CIBLES

1. Les indicateurs de suivi du Contrat :

Il s'agit des indicateurs de moyens, de réalisations et d'efficacités :

3. ETP mis en œuvre
4. Montant des réalisations / montants prévisionnels
5. Taux d'engagement et de consommation financière
6. Nombre de réunions
7. Nombre d'actions réalisées / actions prévues
8. Situation des délais
9. Taux d'accords de principes (conventions de travaux) signés pour les années à venir
10. Linéaires ou surfaces ou unités ou hauteurs de chutes réalisé(e)s / prévu(e)s

2. Les indicateurs de résultats (effets) :

11. Evolution des indices biologiques et Physico-chimiques
12. Evolution qualités et atteintes d'objectifs DCE
13. Photographies avant - après
14. Nombre de personnes touchées / appropriation sociale

Ces indicateurs de « résultats » nécessitent une connaissance fine des indicateurs potentiels déjà en place sur le territoire selon une logique de complémentarité et de stratégie d'analyse (stations DCE, RCO, RCA, RD, autres...). Chacun des indicateurs proposés ont fait l'objet d'une réflexion sur l'(les) objectif(s) précis associé(s), construit avec les retours des membres du Comité de Pilotage (Fédération de pêche, SAGE, ASTER, CEN, Chambre d'agriculture)



Suivi actions réalisées CTMA 1

Commune	Masse d'Eau	Rivière	Type d'action	Suivi	Année action	Années du suivi
Vierzon	FRGR0315b	Yèvre	Projet privé - accompagné par le SIVY	EPLoire - Suivi spécifique anguille	2022	2023
St-Palais	FRGR2132	St-Palais	Lit emboîté rural - péri-urb	IPR, IBD, I2M2	2019	2024
Gron	FRGR2087	Yèvre source	Lit emboîté grande culture	PC, nutriments	2017	2024
St-M d'Auxigny	FRGR2132	Auxigny	Réouverture - zone humide	IPR, Colmatage, Naturaliste	2021	2025
Rians	FRGR2108	Ouatier	Banquettes minérales - recharges	IPR, IBD, I2M2	2020	2024

Suivi actions projets CTMA 2

Commune	Masse d'Eau	Rivière	Type d'action	Suivi	Années du suivi	Année action	Années du suivi
Vasselay	FRGR2118	Annain	Effacement plan d'eau	relevé naturaliste, T°C	2023	2023	2025
Saint-Laurent	FRGR0332	Fontenelle	Effacement plan d'eau	IPR, ICE simplifié, morpho, colmatage; T°C		2024	2026
Neuvy-sur-B	FRGR0332	Barangeon	Effacement ouvrage	IPR, IBD, ICE allégé, I2M2, Morpho, colmatage	2024	2024	2026
Humbligny	FRGR2140	Douée	Restauration zone humide	Piezo (pose)	2024	2024	
St-G-du-Puy	FRGR0315B	Yèvre médian	Restauration ZH - peupleraie	relevé naturaliste	2024	2024	2027
St-G-du-Puy	FRGR0315B	Yèvre médian	Effacement d'ouvrage, maintien des profils en longs	Morpho, ICE allégé	2024	2025	2027
Aubinges	FRGR2140	Colin	Effacement ouvrage	IPR, ICE simplifié, morpho		2025	2027
Yèvre amont	FRGR2087	tête de bassin	Remise en fond de vallée	IPR, IBD, I2M2, T°C	2025	2026	2028
Colin amont	FRGR2140	Douée	Remise en fond de vallée	IPR, IBD, I2M2, piezo (pose), T°C	2025	2026	2028
Langis amont	FRGR2116	Tête de bassin	Restauration tête de bassin	IPR, IBD, I2M2, T°C	2026	2027	
Moulon	FRGR2132	bassin	Actions qualité - pesticides	PC-Pesticide	2024	2027	

Le **bilan de fin de contrat** reprend et analyse l'ensemble de ces indicateurs (Volet « étude » du CTMA) prévu lors de la dernière année des deux phases du CTMA (2028), il s'agit notamment d'une analyse critique fine de l'ensemble du projet réalisé, d'un état des lieux et des perspectives pour évaluer l'intérêt de l'élaboration d'un nouveau projet.

ANNEXE V

FICHES MISSIONS DES ANIMATEURS (Coordinateurs) ET ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'ANIMATION

La cellule animation est organisée autour de 4 agents :

3 agents techniciens et 1 agent administratif.

Les missions se répartissent entre agent (par binômes) selon différents volets d'interventions (suivi, travaux morphologiques, communication, animation ...). L'architecture de la répartition des missions est représentée dans un organigramme mis à jour régulièrement.



Equipe technique SIVY 2023

Il est prévu que le SIVY accompagne une grande partie des actions, notamment dans un cadre de maîtrise d'œuvre technique, de suivi de chantiers, de pédagogie et de concertation et de valorisation autour des actions réalisées, il s'agit également de travailler dans une logique multi-partenaire avec les différents acteurs du territoire dans le cadre des projets transversaux en faveur de la ressource.

Le dimensionnement de cette animation doit être adapté à la gestion courante des compétences du syndicat porteur de la démarche, supports à la bonne maîtrise du projet : connaissance et veille technique du territoire, missions d'accompagnement des riverains, partage au sein du réseau d'acteurs locaux sur la gestion de la ressource, etc...

La mise en œuvre du programme 2023-2028 prévoit le maintien de cet effectif, selon une décomposition prévisionnelle suivante des missions (en ETP) :

- **Secrétariat / administration**

- ✓ 0,4 ETP : Gestion courante de la collectivité (conseils d'élus, réunions de bureaux, fonctionnement courant de la collectivité, bureaux, budgets, archives ...)
- ✓ 0,1 ETP : Missions dédiées à la pédagogie / sensibilisation à l'environnement
- ✓ 0,5 ETP : Gestion administrative de l'animation technique, des marchés, gestion financière des actions CTMA, CTGQQ (actions Concert'eau portées par le SIVY)

- **Technique**

- ✓ 1,4 ETP : Montage et suivi technique des travaux, indicateurs associés, ...
- ✓ 0,4 ETP : Etude complémentaire en régie « Identification Zones/Milieux Humides » BV Yèvre
- ✓ 0,3 ETP : Gestion administrative, politique et pédagogique, comités de pilotages CTMA, ...
- ✓ 0,3 ETP : Missions transversales liées au réseau local et partenarial : participation aux travaux des CLE des SAGE, PLUI, PEP/PAPI, Missions FDAAPPMA/OFB..., Missions GEMAPI EPCI, journées AELB, RCVL, ASTER, associations locales, cellules préfectorales de l'eau/sécheresses...
- ✓ 0,3 ETP : Projets techniques indirectement associés au CTMA (CTGQQ, CTAAC, CRST, travaux communaux), conseils techniques et accompagnements vertueux auprès des riverains
- ✓ 0,15 à 0,2 ETP : Communication générale autour des projets et sur l'environnement : vidéos, site internet, articles, animations/stands, parcours pédagogiques...
- ✓ 0,1 à 0,15 ETP : Mise en œuvre des actions de suivi des actions et du territoire
- ✓ 0,05 à 0,1 ETP : Projet de PTGE / étude HMUC du bassin du Cher > animation concertée sur le bassin du SIVY

- **Appuis ponctuels :**

Des appuis ponctuels selon différentes formes (stages, emplois aidés, services civiques, ...) permettent d'assurer des missions spécifiques, techniques ou administratives, d'enrichir le travail à mener dans le cadre du programme en termes d'approfondissement des connaissances pour développer des stratégies d'interventions, ou encore de développer et accompagner les projets, ...

À travers cette répartition des moyens humains, il s'agit d'envisager des tendances et de maintenir des synergies et la dynamique multi-partenaire du territoire, pour poursuivre l'implication du SIVY dans les projets transversaux : étude HMUC, Mise en œuvre du CTGQQ, programme de suivi FDAAPPMA, ...



Organigramme SIVY 2023

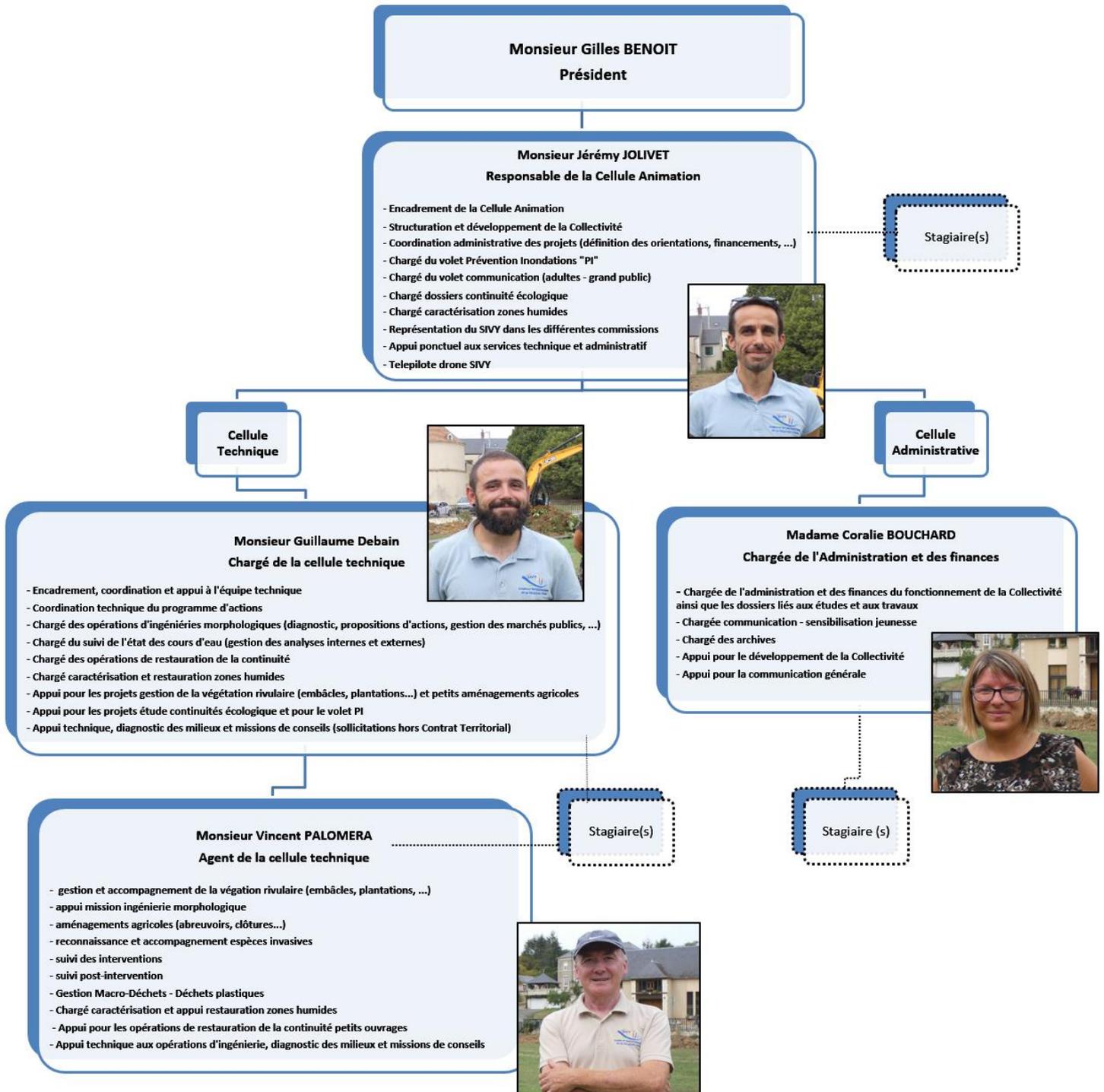


Figure 30 : Organigramme SIVY 2023



INTITULÉ DU POSTE : CHARGÉ DE MISSION

DESCRIPTION DU POSTE :

Affectation/service : Service Technique

Catégorie A

Cadre d'emplois : Ingénieur Contractuel – CDIisation 01/11/2016

Temps de travail : 35h00

IDENTITÉ DE L'AGENT :

NOM – Prénom : JOLIVET Jérémy

Date de naissance : 12/12/1985

Année d'affectation dans la FPT : 2010

Date d'affectation dans le poste : 01/11/2010

Niveau d'études de l'agent occupant le poste : BAC + 5 - Master 2 (niveau 1)

✓ **Missions**

- Préparation, mise en œuvre, suivi du contrat territorial du bassin versant de l'Yèvre ;
- Réalisation de dossiers administratifs liés aux travaux cours d'eau ;
- Accompagnement technique, développement de projets, organisation et suivi de travaux ;
- Animation, sensibilisation du territoire, coordination des actions et médiation entre les différents acteurs ;
- Relations avec les partenaires politiques, techniques, financiers et usagers (riverains) ;
- Surveillance des milieux ;
- Développement des différents volets de la collectivité : restauration des milieux, prévention des inondations, projets pédagogiques, ... ;
- Gestion organisationnelle du SIVY, encadrement d'équipe.

✓ **Moyens nécessaires**

Ordinateur et imprimante

Photocopieur, scanner et fax

Internet et messagerie électronique

Téléphones fixe et portable

Logiciels bureautiques et autres...

Equipements/matériel terrain

Véhicule de service

✓ **Compétences requises**

Maîtrise des procédures administratives liées aux marchés publics et travaux en milieux aquatiques

Connaissance de l'environnement institutionnel et des collectivités territoriales

Connaissance de la réglementation encadrant les milieux aquatiques

Maîtrise des techniques d'entretien et de restauration liée aux milieux aquatiques

Maîtrise d'outils de terrain (GPS, topographiques...) et informatiques (logiciels de bureautiques, cartographiques,...)

✓ **Qualités requises**

Autonomie et capacité au travail en équipe, rigueur et organisation

Aptitude au dialogue et à la pédagogie, à l'animation de réunions avec tout type de public (qualités relationnelles requises)

Esprit d'initiative et adaptabilité à la diversité des tâches,

Capacités rédactionnelles et de synthèse

✓ **Autres**

Permis B

✓ **Contraintes et risques particuliers associés au poste**

Travail sur le terrain et écran quotidien

✓ **Notification de la fiche de poste**

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien individuel



INTITULÉ DU POSTE : CHARGÉ DE MISSION

DESCRIPTION DU POSTE :

Affectation/service : service technique

Catégorie A

Cadre d'emplois : ingénieur contractuel

Temps de travail : 35h00

IDENTITÉ DE L'AGENT :

NOM - Prénom : DEBAIN Guillaume

Date de naissance : 19/09/1992

Année d'affectation dans la FPT : 2018

Date d'affectation dans le poste : 01/10/2018

Niveau d'études de l'agent occupant le poste : Master 2 (Bac +5)

✓ **Missions**

- Mise en oeuvre et suivi du programme d'action 2016-2020 du bassin versant de l'Yèvre
- Développer et proposer des projets de restauration aux différents acteurs concernés (propriétaires riverains, élus, partenaires techniques et financiers)
- Préparer les dossiers administratifs et techniques pour la passation des marchés publics
- Coordonner, organiser et assurer le suivi d'études et de travaux
- Surveillance quantitative et qualitative des milieux
- Animation, information, communication, sensibilisation du territoire, des riverains et des élus
- Encadrement d'appuis techniques temporaires (CDD, stagiaires, ...)

✓ **Moyens nécessaires**

- Ordinateur et imprimante
- Photocopieur, scanner et fax
- Internet et messagerie électronique
- Téléphones fixe et portable
- Logiciels bureautiques et autres...
- Equipements et matériel de terrain
- Véhicule de service

✓ **Compétences requises**

- Maîtrise des procédures administratives liées aux marchés publics
- Connaissance de l'environnement institutionnel et des collectivités territoriales
- Connaissance de la réglementation encadrant les milieux aquatiques
- Maîtrise des techniques d'entretien et de restauration liée aux milieux aquatiques
- Maîtrise d'outils de terrain (GPS, topographiques...) et informatiques (logiciels de bureautiques, cartographiques,...)
- Rigueur scientifique et technique

✓ **Qualités requises**

- Autonomie et capacité au travail en équipe, rigueur et organisation
- Sens de la pédagogie et de la négociation
- Compétences relationnelles, sens du contact et capacité d'écoute
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Bonne expression orale et écrite
- Autonomie de travail et esprit d'initiative
- Travail en équipe

✓ **Autres**

- Permis B

✓ **Contraintes et risques particuliers associés au poste**

- Travail sur le terrain et écran quotidien

Notification de la fiche de poste

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien individuel



INTITULÉ DU POSTE : CHARGÉ DE MISSION

DESCRIPTION DU POSTE :

Affectation/service : Service Technique

Catégorie A

Cadre d'emplois : Ingénieur Contractuel – CDI sation 03/01/2016

Temps de travail : 35h00

Fusion SIVY-SIAVB au 01/01/2017

IDENTITÉ DE L'AGENT :

NOM – Prénom : PALOMERA Vincent

Date de naissance : 21/01/1967

Année d'affectation dans la FPT : 2010

Date d'affectation dans le poste : 04/01/2010

Niveau d'études de l'agent occupant le poste : Maîtrise des Sciences et Techniques IMACOF

✓ Missions

- Suivi du contrat territorial du bassin versant de l'Yèvre ;
- Réalisation de dossiers administratifs liés aux travaux cours d'eau ;
- Réalisation d'analyses terrain et de documents techniques ;
- Accompagnement technique, développement de projets, organisation et suivi de travaux ;
- Animation, sensibilisation du territoire, coordination des actions et médiation entre les différents acteurs ;
- Relations avec les partenaires politiques, techniques, financiers et usagers (riverains) ;
- Surveillance des milieux.

✓ Moyens nécessaires

Ordinateur et imprimante

Photocopieur, scanner et fax

Internet et messagerie électronique

Téléphones fixe et portable

Logiciels bureautiques et autres...

Equipements/matériel terrain (waders, bottes, veste et pantalon...)

Véhicule de service

✓ Compétences requises

Maîtrise des procédures administratives liées aux marchés publics et travaux en milieux aquatiques

Connaissance de l'environnement institutionnel et des collectivités territoriales

Connaissance de la réglementation encadrant les milieux aquatiques

Maîtrise des techniques d'entretien et de restauration liée aux milieux aquatiques

Maîtrise d'outils de terrain (GPS, topographiques...) et informatiques (logiciels de bureautiques, cartographiques,...)

✓ Qualités requises

Autonomie et capacité au travail en équipe, rigueur et organisation

Aptitude au dialogue et à la pédagogie, à l'animation de réunions avec tout type de public (qualités relationnelles requises)

Esprit d'initiative et adaptabilité à la diversité des tâches,

Capacités rédactionnelles et de synthèse

✓ Autres

Permis B

✓ Contraintes et risques particuliers associés au poste

Travail sur le terrain et écran quotidien

✓ Notification de la fiche de poste

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien individuel



INTITULÉ DU POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF

DESCRIPTION DU POSTE :

Affectation/service : service administratif
Catégorie C
Cadre d'emplois : adjoint administratif – titulaire
Temps de travail : 35h00

IDENTITÉ DE L'AGENT :

NOM – Prénom : BOUCHARD Coralie
Date de naissance : 16/11/1991
Année d'affectation dans la FPT : 2013
Date d'affectation dans le grade : 01/02/2014
Date d'affectation dans le poste : 16/09/2013
Niveau d'études de l'agent occupant le poste : Licence Ressources Humaines Option Paie et Social

✓ **Missions Générales du poste**

Accueil physique et téléphonique, gestion du standard
Réception, traitement et diffusion de l'information
Réalisation de divers travaux bureautique
Suivi et mise en forme des dossiers administratifs, financiers et techniques
Exécution et suivi des procédures et décisions administratives, financières et techniques

✓ **Activités et tâches relatives au poste (quelques exemples de tâches)**

- Gestion du standard : réception des appels, prise de messages, orientation du public/élus...
- Réception, traitement et diffusion de l'information : gestion complète du courrier envoi/réception, transmission/diffusion de l'information en général
- Travaux bureautique : saisie et mise en forme de documents informatiques (courriers, tableaux, compte-rendu, procès-verbaux,...) tri, classement, archivage, numérisation, suivi des plannings et agendas, préparation des conseils syndicaux/réunions diverses
- Exécution et suivi des procédures et décisions administratives (budgétaire et comptable) suivi des délibérations, conventions, arrêtés...
- Ressources humaines : suivi des dossiers de carrière des agents (formations, visites médicales, congés, entretien professionnel,...)
- Gestion : suivi du matériel et fournitures courantes, réapprovisionnement,... suivi et gestion contrats (assurances, voiture, local...)
- Comptabilité du Syndicat : dépenses/recettes, préparation Débat d'Orientations budgétaires, Budget Primitif, Compte Administratif et vérification du Compte de Gestion... aide à la réalisation et suivi des dossiers de subventions,
- Aide à la réalisation et suivi administratif des marchés en cours : annonces légales, règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, pièces réglementaires des prestataires...
- Participation au volet « communication » du pré-programme puis de la phase opérationnelle du Contrat Territorial : organisation de réunions, aide aux plaquettes, à la reprographie, dossiers de presses, etc...
- Participation à la mise en place des échanges riverains/syndicat dans le cadre des actions : recherches latitude 18 notamment, réalisation d'une base de donnée « riverains » du bassin de l'Yèvre, suivi et gestion des conventions
- Travaux annexes : acquisition de données techniques, aide à la recherche d'archives, règlements d'eau/plans, site internet, aide au travail et aux animations du syndicat...

✓ **Moyens nécessaires**

Ordinateur et imprimante
Photocopieur, scanner et fax
Internet et messagerie électronique
Téléphone
Logiciels bureautiques et autres...
Véhicule de service

✓ **Compétences requises**

Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
Connaissance des circuits administratifs et financiers
Connaissance de la comptabilité des collectivités locales et des logiciels
Compétences en marchés publics



Connaissance des logiciels de bureautique

✓ **Qualités requises**

Autonomie, rigueur

Sens du relationnel et de l'organisation

Esprit d'initiative et adaptabilité à la diversité des tâches

Aisance à prendre en compte de nouveaux outils

✓ **Formations et diplômes requis**

Niveau d'études: bac+2 en secrétariat ou expérience équivalente

✓ **Autres**

Permis B

✓ **Contraintes et risques particuliers associés au poste**

Travail sur écran quotidien

Travail assis quotidien

✓ **Notification de la fiche de poste**

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien individuel



ANNEXE VI

PLAN DE FINANCEMENT



ACTIONS			PREVISIONS TECHNIQUES 2023-2028		PREVISIONNEL ANNUEL TECHNIQUE							
					Actions prioritaires							
	Code action	Description succincte	unité	Actions prioritaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	CTMA 2023-2025	CTMA 2026-2028
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	unité / ETP	4	4	4	4	4	4	4	4	4
PROGRAMME DE TRAVAUX PROGRAMME	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'été, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge, annexes hydrauliques, /Frayères, ...	ml	12419	425		1240	5515	4138	1100	1665	10753
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	ml	2410	510	500	800		600		1810	600
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	u	8		2		1	2	3	2	6
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	u	11		2	2	7			4	7
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	u	3			1			2	1	2
	v	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	ml	4921	1286			1535	1200	900	1286	3635
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	ml									
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	m ²	17 600		17 600					17 600	0
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	forfait		5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	15 000,0 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	forfait		4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	12 000,0 €	12 000,0 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	forfait		1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	3 000,0 €	3 000,0 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	station	16	3	8	4	4	4	4	15	12
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	u /démarrage	7	2	3	1			1	6	1
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	forfait		3 050,0 €	2 000,0 €	7 000,0 €	7 000,0 €	2 000,0 €	2 000,0 €	12 050,0 €	11 000,0 €

Tableau 21 : Tableau de synthèse technique des actions "prioritaires" sur 3 ans (phase 1) et 6 ans (phase 2)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL FINANCIER (TTC)									
			Actions prioritaires									
	Code action	Description succincte	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	2026	2027	2028	TOTAL 2026-2028	TOTAL 2023-2028	
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	217 879,72 €	222 426,71 €	227 087,38 €	667 393,81 €	231 864,57 €	236 761,18 €	241 780,21 €	710 405,95 €	1 377 799,77 €	
PROGRAMME DE TRAVAUX PROGRAMME	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge , annexes hydrauliques,/Frayères, ...	152 750,00 €		355 000,00 €	507 750,00 €	644 750,00 €	571 040,00 €	126 150,00 €	1 341 940,00 €	1 849 690,00 €	
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	24 450,00 €	24 000,00 €	44 000,00 €	92 450,00 €		24 000,00 €		24 000,00 €	116 450,00 €	
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m		73 000,00 €		73 000,00 €	55 000,00 €		39 000,00 €	94 000,00 €	167 000,00 €	
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute		142 000,00 €	251 434,00 €	393 434,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	403 434,00 €	
	O_amt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages			298 000,00 €	298 000,00 €			90 000,00 €	90 000,00 €	388 000,00 €	
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	7 330,00 €			7 330,00 €					- €	7 330,00 €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon				- €					- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...		94 000,00 €		94 000,00 €					- €	94 000,00 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	1 000,00 €	31 500,00 €	6 400,00 €	38 900,00 €	5 000,00 €	6 900,00 €	9 400,00 €	21 300,00 €	60 200,00 €	
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	20 000,00 €	35 000,00 €		55 000,00 €			220 000,00 €	220 000,00 €	275 000,00 €	
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	3 050,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	12 050,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	11 000,00 €	23 050,00 €	
TOTAL			436 459,72 €	633 926,71 €	1 198 921,38 €	2 269 307,81 €	963 614,57 €	850 701,18 €	738 330,21 €	2 552 645,95 €	4 821 953,77 €	
			2 269 307,81 €			2 552 645,95 €						

Tableau 22 : Tableau de synthèse financier des actions "prioritaires" sur 3 ans (2023-2025), 3 ans (2026-2028) et sur 6 ans (2023-2028)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

ACTIONS			PREVISIONNEL ANNUEL FINANCIER (TTC)																		TOTAL	
			2023			2024			2025			2026			2027			2028				
Code action	Description succincte	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution	Prioritaire	Substitution	Prioritaire + Substitution			
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	217 879,7 €		217 879,7 €	222 426,7 €		222 426,7 €	227 087,4 €		227 087,4 €	231 864,6 €		231 864,6 €	236 761,2 €		236 761,2 €	241 780,2 €		241 780,2 €	1 377 799,8 €	
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	152 750,0 €		152 750,0 €	40 000,0 €		40 000,0 €	355 000,0 €	42 000,0 €	397 000,0 €	644 750,0 €	49 700,0 €	694 450,0 €	571 040,0 €	216 120,0 €	787 160,0 €	126 150,0 €	84 000,0 €	210 150,0 €	2 281 510,0 €	
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	24 450,0 €		24 450,0 €	24 000,0 €	8 100,0 €	32 100,0 €	44 000,0 €		44 000,0 €				24 000,0 €		24 000,0 €		18 600,0 €	18 600,0 €	143 150,0 €	
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m				73 000,0 €		73 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €	55 000,0 €		55 000,0 €				39 000,0 €	20 000,0 €	59 000,0 €	192 000,0 €	
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute				142 000,0 €		142 000,0 €	251 434,0 €		251 434,0 €	10 000,0 €		10 000,0 €							403 434,0 €	
	O_mgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages							298 000,0 €		298 000,0 €					199 728,0 €	199 728,0 €	90 000,0 €	176 280,0 €	266 280,0 €	764 008,0 €	
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (INV)	7 330,0 €		7 330,0 €																	7 330,0 €
	V trs	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions																				
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...				94 000,0 €		94 000,0 €														94 000,0 €
TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	30 000,0 €	
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	4 000,0 €		4 000,0 €	24 000,0 €	
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	1 000,0 €		1 000,0 €	6 000,0 €	
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	1 000,0 €		1 000,0 €	31 500,0 €		31 500,0 €	6 400,0 €		6 400,0 €	5 000,0 €		5 000,0 €	6 900,0 €		6 900,0 €	9 400,0 €		9 400,0 €	60 200,0 €	
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	20 000,0 €		20 000,0 €	35 000,0 €		35 000,0 €										220 000,0 €		220 000,0 €	275 000,0 €	
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	3 050,0 €		3 050,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	7 000,0 €		7 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	2 000,0 €		2 000,0 €	23 050,0 €	
TOTAL			436 459,7 €	0,0 €	436 459,7 €	633 926,7 €	48 100,0 €	682 026,7 €	1 198 921,4 €	47 000,0 €	1 245 921,4 €	963 614,6 €	49 700,0 €	1 013 314,6 €	850 701,2 €	415 848,0 €	1 266 549,2 €	738 330,2 €	298 880,0 €	1 037 210,2 €	5 681 481,8 €	
ACTIONS PRIORITAIRES			2 269 307,81 €									2 552 645,95 €									4 821 953,77 €	
ACTIONS SUBSTITUTIONS			95 100,00 €									764 428,00 €									859 528,00 €	

Tableau 6 : Détail annuel financier actions prioritaires et substitutions CTMA 2023-2026, 2026-2028, 2023-2028



Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Tableau 7 : Détail financier annuel des actions "prioritaires" sur 3 ans (2023-2025), 3 ans (2026-2028), 6 ans (2023-2028) – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS			AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE				AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE				AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
			AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB
	Code action	Description succincte	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	2026	2027	2028	TOTAL 2026-2028	TOTAL TTC
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	118 515,4 €	120 938,3 €	123 421,7 €	362 875,3 €	125 967,3 €	128 576,4 €	131 250,8 €	385 794,5 €	748 669,9 €
PROGRAMME DE TRAVAUX	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge, annexes hydrauliques /Eravères	76 375,0 €	- €	177 500,0 €	253 875,0 €	322 375,0 €	285 520,0 €	60 075,0 €	667 970,0 €	921 845,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	12 225,0 €	12 000,0 €	22 000,0 €	46 225,0 €	- €	7 200,0 €	- €	7 200,0 €	53 425,0 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	- €	36 500,0 €	- €	36 500,0 €	27 500,0 €	- €	19 500,0 €	47 000,0 €	83 500,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	- €	99 400,0 €	176 003,8 €	275 403,8 €	7 000,0 €	- €	- €	7 000,0 €	282 403,8 €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	- €	- €	149 000,0 €	149 000,0 €	- €	- €	45 000,0 €	45 000,0 €	194 000,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	2 199,0 €	- €	- €	2 199,0 €	- €	- €	- €	- €	2 199,0 €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	- €	47 000,0 €	- €	47 000,0 €	- €	- €	- €	- €	47 000,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales				- €				- €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...				- €				- €	- €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents				- €				- €	- €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	500,0 €	15 750,0 €	3 200,0 €	19 450,0 €	2 500,0 €	3 450,0 €	4 700,0 €	10 650,0 €	30 100,0 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	10 000,0 €	17 500,0 €		27 500,0 €			154 000,0 €	154 000,0 €	181 500,0 €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	1 830,0 €	1 200,0 €	4 200,0 €	7 230,0 €	4 200,0 €	1 200,0 €	1 200,0 €	6 600,0 €	13 830,0 €
TOTAL			221 644,4 €	350 288,3 €	655 325,5 €	1 227 258,1 €	489 542,3 €	425 946,4 €	415 725,8 €	1 331 214,5 €	2 558 472,7 €
			1 227 258,1 €				1 331 214,5 €				

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Tableau 8 : Détail financier annuel des actions "prioritaires" sur 3 ans (2023-2025), 3 ans (2026-2028), 6 ans (2023-2028) – REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

ACTIONS			REGION CENTRE VAL DE LOIRE				REGION CENTRE VAL DE LOIRE				REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE
			RCVL	RCVL	RCVL	RCVL	RCVL	RCVL	RCVL	RCVL	RCVL
	Code action	Description succincte	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	2026	2027	2028	TOTAL 2026-2028	TOTAL TTC
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	34 634,3 € *	35 320,2 € *	36 023,2 € *	105 977,6 € *	36 743,7 € *	37 482,3 € *	38 239,4 € *	112 465,5 € *	218 443,1 € *
PROGRAMME DE TRAVAUX	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge , annexes hydrauliques,/Frayères, ...	30 550,0 €	- €	71 000,0 €	101 550,0 €	128 950,0 €	114 208,0 €	22 230,0 €	265 388,0 €	366 938,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	- €	14 600,0 €	- €	14 600,0 €	11 000,0 €	- €	7 800,0 €	18 800,0 €	33 400,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	- €	42 600,0 €	75 430,2 €	118 030,2 €	3 000,0 €	- €	- €	3 000,0 €	121 030,2 €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	- €	18 800,0 €	- €	18 800,0 €	- €	- €	- €	- €	18 800,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales				- €				- €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...				- €				- €	- €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents				- €				- €	- €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi				- €				- €	- €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...				- €				- €	- €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation				- €				- €	- €
TOTAL			65 184,30 €	111 320,16 €	182 453,37 €	358 957,83 €	179 693,74 €	151 690,34 €	68 269,40 €	399 653,48 €	758 611,31 €
			358 957,83 €				399 653,48 €				

* L'animation pourra être financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21 avec un montant plancher minimum de 25 000€.



Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Tableau 9 : Détail financier annuel des actions "prioritaires" sur 3 ans (2023-2025), 3 ans (2026-2028), 6 ans (2023-2028) – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

ACTIONS			CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER				CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER				CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER
			CD18	CD18	CD18	CD18	CD18	CD18	CD18	CD18	CD18
	Code action	Description succincte	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	2026	2027	2028	TOTAL 2026-2028	TOTAL TTC
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels				- €				- €	- €
PROGRAMME DE TRAVAUX	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge, annexes hydrauliques,/Frayères, ...	15 275,0 €	- €	106 500,0 €	121 775,0 €	64 475,0 €	57 104,0 €	15 615,0 €	137 194,0 €	258 969,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	7 335,0 €	7 200,0 €	13 200,0 €	27 735,0 €	- €	7 200,0 €	- €	7 200,0 €	34 935,0 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	- €	7 300,0 €	- €	7 300,0 €	5 500,0 €	- €	3 900,0 €	9 400,0 €	16 700,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	- €	- €	89 400,0 €	89 400,0 €	- €	- €	27 000,0 €	27 000,0 €	116 400,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	2 199,0 €	- €	- €	2 199,0 €	- €	- €	- €	- €	2 199,0 €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	- €	9 400,0 €	- €	9 400,0 €	- €	- €	- €	- €	9 400,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales				- €				- €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...				- €				- €	- €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents				- €				- €	- €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	300,0 €	9 450,0 €	1 920,0 €	11 670,0 €	1 500,0 €	2 070,0 €	2 820,0 €	6 390,0 €	18 060,0 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	6 000,0 €	10 500,0 €		16 500,0 €			22 000,0 €	22 000,0 €	38 500,0 €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	610,0 €	400,0 €	1 400,0 €	2 410,0 €	1 400,0 €	400,0 €	400,0 €	2 200,0 €	4 610,0 €
TOTAL			31 719,00 €	44 250,00 €	212 420,00 €	288 389,00 €	72 875,00 €	66 774,00 €	71 735,00 €	211 384,00 €	499 773,00 €
						288 389,00 €				211 384,00 €	

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Tableau 10 : Détail financier annuel des actions "prioritaires" sur 3 ans (2023-2025), 3 ans (2026-2028), 6 ans (2023-2028) – SIVY

ACTIONS			SIVY				SIVY				SIVY
			SIVY	SIVY	SIVY	SIVY	SIVY	SIVY	SIVY	SIVY	SIVY
	Code action	Description succincte	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	2026	2027	2028	TOTAL 2026-2028	TOTAL TTC
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	64 730,0 €	66 168,3 €	67 642,5 €	198 540,8 €	69 153,6 €	70 702,4 €	72 290,0 €	212 145,9 €	410 686,8 €
PROGRAMME DE TRAVAUX	R	Restauration : Aménagement du lit mineur, lit d'étiage, reprofilage, reméandrage, remise en fond de vallée, recharge, annexes hydrauliques, /Frayères, ...	30 550,0 €	- €	- €	30 550,0 €	128 950,0 €	114 208,0 €	28 230,0 €	271 388,0 €	301 938,0 €
	DEF	Protection / Mise en défens : clôtures, abreuvoirs	4 890,0 €	4 800,0 €	8 800,0 €	18 490,0 €	- €	9 600,0 €	0,0 €	9 600,0 €	28 090,0 €
	o	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	- €	14 600,0 €	- €	14 600,0 €	11 000,0 €	- €	7 800,0 €	18 800,0 €	33 400,0 €
	O	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	O_amgt	Restauration de la continuité par aménagement d'ouvrages	- €	- €	59 600,0 €	59 600,0 €	- €	- €	18 000,0 €	18 000,0 €	77 600,0 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives	2 932,0 €	0,0 €	0,0 €	2 932,0 €	- €	- €	- €	- €	2 932,0 €
	V tr	Plantations et lutte contre les transferts et ruissellements, érosions, sur le bassin du Moulon	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	RZH	Retrait de drain, plan de gestion, ...	0,0 €	18 800,0 €	0,0 €	18 800,0 €	- €	- €	- €	- €	18 800,0 €
	TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	15 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	5 000,0 €	15 000,0 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	12 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €	12 000,0 €	24 000,0 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	3 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	1 000,0 €	3 000,0 €	6 000,0 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	200,0 €	6 300,0 €	1 280,0 €	7 780,0 €	1 000,0 €	1 380,0 €	1 880,0 €	4 260,0 €	12 040,0 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestions, étude bilan...	4 000,0 €	7 000,0 €		11 000,0 €			44 000,0 €	44 000,0 €	55 000,0 €
COMMUNICATION	COM	Communication, sensibilisation	610,0 €	400,0 €	1 400,0 €	2 410,0 €	1 400,0 €	400,0 €	400,0 €	2 200,0 €	4 610,0 €
TOTAL			117 912,04 €	128 068,30 €	148 722,50 €	394 702,84 €	221 503,57 €	206 290,40 €	182 599,96 €	610 393,93 €	1 005 096,78 €
							610 393,93 €				
			394 702,84 €								

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Intitulé général de l'action	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Salaire et charges Anim	Frais de fonctionnement Anim	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)
Anim	Animateur 1	48 446,88 €	12 000,00 €	1	60%	36 268,1 €	20%	12 089,4 €*			20%	12 089,4 €
Anim	Animateur 1	49 658,05 €	12 000,00 €	2	60%	36 994,8 €	20%	12 331,6 €*			20%	12 331,6 €
Anim	Animateur 1	50 899,50 €	12 000,00 €	3	60%	37 739,7 €	20%	12 579,9 €*			20%	12 579,9 €
Anim	Animateur 2	44 805,24 €	12 000,00 €	1	60%	34 083,1 €	20%	11 361,0 €*			20%	11 361,0 €
Anim	Animateur 2	45 925,37 €	12 000,00 €	2	60%	34 755,2 €	20%	11 585,1 €*			20%	11 585,1 €
Anim	Animateur 2	47 073,51 €	12 000,00 €	3	60%	35 444,1 €	20%	11 814,7 €*			20%	11 814,7 €
Anim	Animateur 3	43 919,40 €	12 000,00 €	1	60%	33 551,6 €	20%	11 183,9 €*			20%	11 183,9 €
Anim	Animateur 3	45 017,39 €	12 000,00 €	2	60%	34 210,4 €	20%	11 403,5 €*			20%	11 403,5 €
Anim	Animateur 3	46 142,82 €	12 000,00 €	3	60%	34 885,7 €	20%	11 628,6 €*			20%	11 628,6 €
Anim	Secrétariat / Administratif	40 708,20 €		1	30%**	12 212,5 €	0%	- €			70%	28 495,7 €
Anim	Secrétariat / Administratif	41 725,91 €		2	30%**	12 517,8 €	0%	- €			70%	29 208,1 €
Anim	Secrétariat / Administratif	42 769,05 €		3	30%**	12 830,7 €	0%	- €			70%	29 938,3 €
Anim / Etude	Appui ponctuel	4 000,00 €		1	60%	2 400,0 €	0%	- €			40%	1 600,0 €
Anim / Etude	Appui ponctuel	4 100,00 €		2	60%	2 460,0 €	0%	- €			40%	1 640,0 €
Anim / Etude	Appui ponctuel	4 202,50 €		3	60%	2 521,5 €	0%	- €			40%	1 681,0 €

Tableau 11 : Détail annuel sur 3 ans (2023-2025) par volet d'action (animation – Coordination)

* L'animation pourra être financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21 avec un montant plancher minimum de 25 000€.

** La dépense retenue pour le poste de « Secrétariat / administratif » par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne correspond à 0,5 ETP selon un taux de 60% (soit 30% pour le poste d'1 ETP actuel du SIVY).

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Numéro de l'action	EPCI	Commune(s)	X (L93)	Y (L93)	Niveau d'altération REH Tronçon	Niveau d'altération REH Segment	Illustration	Enjeux & Objectifs stratégiques principaux du secteur	Enjeux & Objectifs stratégiques secondaires du secteur	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Typologie Action	Unité	Quantité prévue prioritaire ml / u	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires	Montant total (TTC) estimé actions substitutions	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires et de substitutions	1ère ou 2ème partie de CTMA	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)
1	TERRES DU HAUT BERRY	LES AIX D'ANGILLON	668514,7	6677953,75		Fort		A3, A2, A3, B3, C1, C2		Destruction du bâtiment et déboussage pour ouverture source et retalutage et Recharge	R	m	75	57 750,00 €		57 750,00 €	1	1	50%	28 875,0 €	20%	11 550,0 €	10%	5 775,0 €	20%	11 550,0 €
2	TERRES DU HAUT BERRY	MENETOU-SALON	663563,0	6678337,1		Moyen à médiocre		A1, A2, B2, B3, C1, C2		Remise en fond de vallée - Parcelle satellite protection immédiat captage Soulangis	R	m	300	75 000,00 €		75 000,00 €	1	1	50%	37 500,0 €	20%	15 000,0 €	10%	7 500,0 €	20%	15 000,0 €
3	TERRES DU HAUT BERRY	VASSELAY	652056,4	6674863,4		Moyen à mauvais		A3	A1, B2, C1, C2	Continuité et restauration (effacement petit plan d'eau à la source)	R	m	50	20 000,00 €		20 000,00 €	1	1	50%	10 000,0 €	20%	4 000,0 €	10%	2 000,0 €	20%	4 000,0 €
4	TERRES DU HAUT BERRY	MOROGUES	671583,48	6682107,39		Faible à Moyen (lit, gabarit, colmatage)		A1, A3	A2	Mise en defens et aménagement d'abreuvoir en amont d'un secteur projet morpho	DEF	m	330	18 150,00 €		18 150,00 €	1	1	50%	9 075,0 €	0%	- €	30%	5 445,0 €	20%	3 630,0 €
5	TERRES DU HAUT BERRY	MOROGUES	66974,51	6682507,69		Faible à fort (ripsylve)		A1, A3	A2	Mise en defens et aménagement d'abreuvoir	DEF	m	180	6 300,00 €		6 300,00 €	1	1	50%	3 150,0 €	0%	- €	30%	1 890,0 €	20%	1 260,0 €
6	LA SEPTAINE	GRON	683223,63	6667924,17		Faible à Fort (ripsylve, granulo)		A1, A2, A3, B2, B3, C1	B1	Plantations	V	m	900	5 400,00 €		5 400,00 €	1	1	30%	1 620,0 €	0%	- €	30%	1 620,0 €	40%	2 160,0 €
7	LA SEPTAINE	BAUGY	677977,36	6663677,44		Faible à Moyen		A1, A2, A3, B2, B3, C1	B1	Plantations	V	m	386	1 930,00 €		1 930,00 €	1	1	30%	579,0 €	0%	- €	30%	579,0 €	40%	772,0 €

Tableau 12 : Détail annuel sur 3 ans (2023-2025) par volet d'action - programme de travaux - Année 1 (2023)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Intitulé général de l'action	Numéro de l'action	EPCI	Commune(s)	X (L93)	Y (L93)	Niveau d'altération REH Tronçon	Niveau d'altération REH Segment	Illustration	Enjeux & Objectifs stratégiques principaux du secteur	Enjeux & Objectifs stratégiques secondaires du secteur	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Typologie Action	Unité	Quantité prévue prioritaire m / u	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires	Montant total (TTC) estimé actions substitutions	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires et de substitutions	1ère ou 2ème partie de CTMA	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)
Travaux	8	VIERZON SOLOGNE BERRY	SAINT-LAURENT	640959	6682013	/	/		A3	A1, A2, B1, B2, C1	Effacement plan d'eau et chute >1m	O	u	1	70 000,00 €		70 000,00 €	1	2	70%	49 000,00 €	30%	21 000,00 €	0%	- €	0%	- €
Travaux	9	VIERZON SOLOGNE BERRY	NEUVY-SUR-BARANGEON	643863.6	6690623.2	/	Bon à moyen (continuité)		A3	A1, A2, B1, B2, C1	Effacement d'ouvrage >0,5m	O	u	1	72 000,00 €		72 000,00 €	1	2	70%	50 400,00 €	30%	21 600,00 €	0%	- €	0%	- €
Travaux	10	VIERZON SOLOGNE BERRY	VOUZERON	645315.3	6684780.0	Moyen (évaluation sommaire)	Moyen - forte		A3	A1, A2, B1, B2, C1	Effacement de chute - plan d'eau, radier lisse étroit, ouverture passage sous digue	o r	u	1	70 000,00 €		70 000,00 €	1	2	50%	35 000,00 €	20%	14 000,00 €	10%	7 000,00 €	20%	14 000,00 €
Travaux	11	VIERZON SOLOGNE BERRY	VOUZERON			/	/		A3	A1, A2, B1, B2, C1	Effacement de chute	o r	u	1	3 000,00 €		3 000,00 €	1	2	50%	1 500,00 €	20%	600,00 €	10%	300,00 €	20%	600,00 €
Travaux	12	TERRES DU HAUT BERRY	MOROGUES	668587,61	66885187,51		Faible (habitat)		A1, A3	A2	Mise en defens et aménagement d'abreuvoir	DEF	m	200	6 000,00 €		6 000,00 €	1	2	50%	3 000,00 €	0%	- €	30%	1 800,00 €	20%	1 200,00 €
Travaux	13	TERRES DU HAUT BERRY	MOROGUES	668466,33	6684927,49		Faible (habitat)		A1, A3	A2	Mise en defens et aménagement d'abreuvoir	DEF	m	300	18 000,00 €		18 000,00 €	1	2	50%	9 000,00 €	0%	- €	30%	5 400,00 €	20%	3 600,00 €
Travaux	14	TERRES DU HAUT BERRY	MOROGUES	669939,42	6684562,06		Faible		A1, A3	A2	Mise en defens et aménagement d'abreuvoir	DEF	u		8 100,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €	1	2	50%	4 050,00 €	0%	- €	30%	2 430,00 €	20%	1 620,00 €
Travaux	15	TERRES DU HAUT BERRY	HUMBLIGNY	673573,14	6683114,14		Faible		A1, A3	A2	Restauration ZH : retrait drain	RZH	m²	10 000	15 000,00 €		15 000,00 €	1	2	50%	7 500,00 €	20%	3 000,00 €	10%	1 500,00 €	20%	3 000,00 €
Travaux	16	TERRES DU HAUT BERRY	HUMBLIGNY	673366,1	6682440,66		Faible		A1, A3	A2	Reconversion d'une peupleraie en zone humide caractérisée SAGE Yèvre-Auron	RZH	m²	2600	39 000,00 €		39 000,00 €	1	2	50%	19 500,00 €	20%	7 800,00 €	10%	3 900,00 €	20%	7 800,00 €
Travaux	17	BOURGES PLUS	SAINT-GERMAIN-DU-PUY	658 509,9	6 665 680,8		Bon		A3, B1, B2		Reconversion d'une peupleraie en zone humide caractérisée SAGE Yèvre-Auron	RZH	m²	5000	40 000,00 €		40 000,00 €	1	2	50%	20 000,00 €	20%	8 000,00 €	10%	4 000,00 €	20%	8 000,00 €
Travaux	18	SAULDRE ET BERRY	MERY-ES-BOIS	651554,00	6690721,54	/	Mauvais		A3	A1, A2, B2, C1	Continuité et restauration	R	m		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	1	2	50%	20 000,00 €	20%	8 000,00 €	10%	4 000,00 €	20%	8 000,00 €

Tableau 13 : Détail annuel sur 3 ans (2023-2025) par volet d'action - programme de travaux - Année 2 (2024)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Intitulé général de l'action	Número de l'action	EPCI	Commune(s)	X (L93)	Y (L93)	Niveau d'altération REH Tronçon	Niveau d'altération REH Segment	Illustration	Enjeux & Objectifs stratégiques principaux du secteur	Enjeux & Objectifs stratégiques secondaires du secteur	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Typologie Action	Unité	Quantité prévue prioritaire ml / u	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires	Montant total (TTC) estimé actions substitutions	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires et de substitutions	1ère ou 2ème partie de CTMA	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)
Travaux	19	BOURGES PLUS	SAINTE-GERMAIN-DU-PUY	659900	6665820		Moyen à fort (continuité)		A3, B1, B2		Restauration de la continuité >1m chute, enjeu partage des eaux et forte attente sociale	O amgt	u	1	298 000,00 €		298 000,00 €	1	3	50%	149 000,0 €		- €	30%	89 400,0 €	20%	59 600,0 €
Travaux		BOURGES PLUS	SAINTE-GERMAIN-DU-PUY	659900	6665820		Moyen à fort (continuité)		A3, B1, B2		Action morphologique	R	m	200	- €			1	3		- €		- €		- €		- €
Travaux	20	TERRES DU HAUT BERRY	AUBINGES	668824	6680551		Faible (Continuité moyen)		A1, A3	A2	Action morphologique, effacement indirect d'une chute >2m	O	u	1	211 434,00 €		211 434,00 €	1	3	70%	148 003,8 €	30%	63 430,2 €	0%	- €	0%	- €
Travaux	21	TERRES DU HAUT BERRY	AUBINGES	668668.0	6680498.2		Moyen à bon, sauf continuité "mauvais"		A1, A3	A2	Effacement de la chute, forte attente sociale	O	u	1	40 000,00 €		40 000,00 €	1	3	70%	28 000,0 €	30%	12 000,0 €	0%	- €	0%	- €
Travaux		TERRES DU HAUT BERRY	AUBINGES	668668.0	6680498.2		Moyen à bon, sauf continuité "mauvais"		A1, A3	A2	Restauration morphologique	R	m	200				1	3		- €		- €		- €		- €
Travaux	22	TERRES DU HAUT BERRY	HUMBLIGNY	673440,22	6682855,66		Faible à Moyen voir fort (segments avec surpiétinement intense)		A1, A3	A2	Mise en défens (abreuvoir-clôture) en amont du projet morphe de remise en fond de vallée	DEF	m	800	44 000,00 €		44 000,00 €	1	3	50%	22 000,0 €	0%	- €	30%	13 200,0 €	20%	8 800,0 €
Travaux	23	TERRES DU HAUT BERRY	AUBINGES	668 190,2	6 681 012,6		Faible à Moyen		A1, A3	A2	Recharge granulométrique	R	m			42 000,00 €	42 000,00 €	1	3	50%	21 000,0 €	20%	8 400,0 €	10%	4 200,0 €	20%	8 400,0 €
Travaux	24	TERRES DU HAUT BERRY	AUBINGES	667 923,0	6 681 126,8		Faible à Moyen		A1, A3	A2	Effacement de l'obstacle (gué / busage)	O r	u			5 000,00 €	5 000,00 €	1	3	50%	2 500,0 €	20%	1 000,0 €	10%	500,0 €	20%	1 000,0 €

Tableau 14 : Détail annuel sur 3 ans (2023-2025) par volet d'action - programme de travaux - Année 3 (2025)

Travaux	58	BOURGES PLUS	SAINTE-GERMAIN-DU-PUY	658 995,6	6 667 241,4		Moyen à fort		A1, A2, B2, B3, C1, C2		Remise en fond de vallée	R	m	840	355 000,00 €		355 000,00 €	1	3	50%	177 500,0 €	20%	71 000,0 €	30%	106 500,0 €	0%	- €
---------	----	--------------	-----------------------	-----------	-------------	--	--------------	--	------------------------	--	--------------------------	---	---	-----	--------------	--	--------------	---	---	-----	-------------	-----	------------	-----	-------------	----	-----

Tableau 15 : Action portée par le Conseil Départemental en tant que Maître d'ouvrage

Travaux	59	TERRES DU HAUT BERRY	BASSIN DU MOULON	/	/		Faible à fort		C1, C2	A2, A3, B1	Action transversale à l'action Concert'Eau 312R1	V Tr	Temps animation								- €		- €		- €	100%	- €
Travaux	60	/	/	/	/	/	/		/	/	Gestion post-plantation	V	observation post-plantation													100%	- €
Travaux	61	/	/	/	/	/	/		/	/	Lutte contre les invasives	INV														100%	- €
Travaux	62	/	/	/	/	/	/		/	/	Lutte contre les Macro-déchets															100%	- €

Tableau 23 : Actions réalisées en continue (années 1 à 6)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Explication / Contenu / Description de l'action projetée	Phasage estimé	Taux subvention Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux subvention Région - FEDER %	Part prévue Région - FEDER (T.T.C)	Taux subvention Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux participati on SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)	
Interventions d'accompagnements des communes	Le SIVY engage annuellement des actions sur parcelles communales à vocation écologique, selon les opportunités et besoins des communes / EPCI. Ces actions participent aux objectifs Masses d'eau, ont une vocation vitrine et permettent d'accompagner des projets plus ambitieux dans le cadre du CTMA. Ils mobilisent l'animation du CTMA pour la mise en œuvre des actions.	1 à 6								30 000,0 €	
		1							100%	5 000,0 €	
		2								100%	5 000,0 €
		3								100%	5 000,0 €
Traitement d'embâcles qui génèrent des pollutions	Sur la base des alertes et expertises des agents SIVY. Enjeu transversal AELB 11.ème pro : lutte contre les micropolluants - Macropolluants Gestion des embâcles représentant un volume d'au moins 1 m3 de déchets générateurs de pollutions (produits toxiques, déchets plastiques, ...), dont la situation ne reflète pas une infraction ou un manque de gestion courante du propriétaire riverain. Le projet intègre les pollutions plastiques plus spécifiquement avec des actions ciblés sur les plastiques en zones humides (gaine de protections desuettes).	1 à 6								24 000,0 €	
		1							100%	4 000,0 €	
		2								100%	4 000,0 €
		3								100%	4 000,0 €
Intervention d'urgence dans le cadre de l'article R214-44	Les travaux et interventions destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence peuvent être entrepris sans que soient présentées les demandes d'Autorisation ou les Déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le préfet en soit immédiatement informé.	1 à 6								6 000,0 €	
		1							100%	1 000,0 €	
		2								100%	1 000,0 €
		3								100%	1 000,0 €

Tableau 24 : Détail annuel (forfait) interventions "hors programmation de travaux" sur 3 ans (2023 - 2025)

Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Bassin de l'Yèvre 2023-2025
Annexe VI : Plan de financement

Numéro de l'action	Niveau d'altération REH Segment	Illustration	Enjeux & Objectifs stratégiques principaux du secteur	Enjeux & Objectifs stratégiques secondaires du secteur	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Typologie Action	Unité	Quantité prévue prioritaire ml / u	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires	Montant total (TTC) estimé actions substitutions	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires et de substitutions	1ère ou 2ème partie de CTMA	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)	
Etude 1			A3	A1, A2, B1, B2, B3, C1, D1, D2, E3	Etude - stage 2023 (voir 2024)	ETU			Stage		Stage	1	1									
Etude 2			A3, B1, B6		Restauration de la continuité	ETU	u	1	35 000,00 €		35 000,00 €	1	2	50%	17 500,0 €			30%	10 500,0 €	20%	7 000,0 €	
Etude 3			A3	A1, B2, C1, C2	Etude de gestion	ETU		2ha	Animation ETP SIVY		Animation ETP SIVY	1	2							100%	Temps agent	
Etude 4			A3, A2, A3, B3, C1, C2		Suivi et étude Milieu	ETU	m		Animation ETP SIVY		Animation ETP SIVY	1	1 à 3							100%	Temps agent	

Tableau 27 : Détail du programme d'étude sur 3 ans (2023 - 2025)

Intitulé général de l'action	Numéro de l'action	Illustration	Actions prévues en lien avec la stratégie opérationnelle	Typologie Action	Unité	Quantité prévue prioritaire ml / u	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires	Montant total (TTC) estimé actions substitutions	Montant total (TTC) estimé actions prioritaires et de substitutions	1ère ou 2ème partie de CTMA	Année	Taux Agence de l'eau %	Part prévue Agence de l'eau (T.T.C)	Taux Région Centre Val de Loire	Part prévue Région Centre Val de Loire (T.T.C)	Taux Conseil Départemental %	Part prévue CD18 (T.T.C)	Taux SIVY %	Part prévue SIVY (T.T.C)	
Com			Organisation de réunions publiques sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs, présentation et échanges avec les acteurs de l'eau	COM	U	8	- €	- €	- €	1 et 2	1 à 6									
Com			News-letters	COM	U	12	- €	- €	- €	1 et 2	1 à 6									
Com			Site internet - fil d'actualité et base documentaire	COM	année	1 article/mois/6 ans	1 500,00 €		1 500,00 €	1 et 2	1 à 6									
Com				COM	année	1	250,00 €		250,00 €	1	1	60%	150,0 €			20%	50,0 €	20%	50,0 €	
Com				COM	année	1	250,00 €		250,00 €	1	2	60%	150,0 €			20%	50,0 €	20%	50,0 €	
Com				COM	année	1	250,00 €		250,00 €	1	3	60%	150,0 €			20%	50,0 €	20%	50,0 €	
Com			Parcours et animations pédagogiques sur l'eau, la biodiversité et les enjeux environnementaux dans le cadre d'une dynamique multipartenariale autour des actions réalisées	COM	année	4 installations / an / 6 ans avec variantes	10 500,00 €		10 500,00 €	1 et 2	1 à 6									
Com				COM	année	5	1 750,00 €		1 750,00 €	1	1	60%	1 050,0 €			20%	350,0 €	20%	350,0 €	
Com				COM	année	5	1 750,00 €		1 750,00 €	1	2	60%	1 050,0 €			20%	350,0 €	20%	350,0 €	
Com				COM	année	5	1 750,00 €		1 750,00 €	1	3	60%	1 050,0 €			20%	350,0 €	20%	350,0 €	
Com			Panneaux d'informations temporaires	COM		u	1 050,00 €		1 050,00 €	1	1	60%	630,0 €			20%	210,0 €	20%	210,0 €	
Com			Réalisation de films thématiques associées à la banque de films déjà réalisé	COM	u		5 000,00 €		5 000,00 €	1	3	60%	3 000,0 €			20%	1 000,0 €	20%	1 000,0 €	
Com			Réaliser des projets participatif et collaboratif - Cadans le cadre d'une dynamique multipartenariale	COM			- €		- €	1 et 2	1 à 6									

Tableau 22 : Détail du programme du volet communication sur 3 ans (2023 - 2025)